

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 13 septembre 2011, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Antoine Bösch*, *Alexandre Chevalier*, *Yves Nidegger*, *Soli Pardo* et *M^{me} Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 septembre 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 septembre, mercredi 14 septembre et lundi 26 septembre 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, j'excuse l'absence de M^{me} Sandrine Salerno pour les séances de ce soir et la séance de 17 h demain. M^{me} Salerno est en déplacement officiel pour le Conseil administratif.

Je vous informe qu'un photographe du *Courrier* pendra des photos dans cette salle. Puis, je rappelle – car vous avez reçu l'information par courrier électronique – que celles et ceux qui souhaitent faire changer leur photo sur le site web de la Ville peuvent se faire prendre en photo dans la salle des pas perdus.

Je vais maintenant demander à M. Burri de donner lecture de la lettre de démission de M. Antoine Salamin.

Lecture de la lettre:

Genève, le 29 juin 2011

Concerne: démission du Conseil municipal

Madame la présidente du Conseil municipal

J'ai pris la décision de démissionner du Conseil municipal de la Ville de Genève à partir de cette date et vous prie d'en prendre bonne note.

Veuillez agréer, Madame la présidente du Conseil municipal, mes salutations les meilleures.

Antoine Salamin

La présidente. Je prie maintenant M^{me} Wenger de donner lecture de la lettre de démission de M. Thomas Boyer.

Lecture de la lettre:

Genève, le 11 septembre 2011

Madame la présidente,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil municipal avec effet immédiat.

Comme vous le savez certainement, les statuts du Parti libéral-radical ne permettent pas le cumul des mandats et ma nomination au poste de président de la Fondation d'art dramatique de Genève m'oblige donc à renoncer à celui de conseiller municipal.

C'est avec enthousiasme que j'ai assumé mon mandat et participé à la vie parlementaire. Je souhaite que le Conseil municipal continue à œuvrer de manière efficace pour le bien de Genève.

En gardant un excellent souvenir de mon passage au Conseil municipal, expérience qui a été pour moi positive et enrichissante, je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Thomas Boyer

La présidente. Je vous remercie, Madame Wenger, et vous prie de donner également lecture de la lettre de M^{me} Aubry Conne et de M. Chevalier, qui siègeront désormais en tant qu'indépendants.

Lecture de la lettre:

Genève, le 9 septembre 2011

Madame la présidente, Chère Alexandra,
Madame la secrétaire, Chère Marie-Christine,

Nous vous informons par le présent courrier que nous les soussignés, Fabienne Aubry Conne et Alexandre Chevalier, avons quitté ce jour le Parti libéral-radical ainsi que le groupe municipal libéral-radical.

Nous vous confirmons par ailleurs que nous siégerons désormais en tant qu'indépendants au sein du Conseil municipal de la Ville de Genève.

En conséquence, et après en avoir averti le chef du groupe libéral-radical, M. Olivier Fiumelli, nous demandons au Secrétariat du Conseil municipal de bien

vouloir nous attribuer de nouvelles places dans la salle du Grand Conseil pour les séances plénières auxquelles nous assisterons.

Etant assis actuellement au «cœur» du groupe libéral-radical (places 47 et 48), il est clair que, pour des questions internes au groupe libéral-radical et de cohérence avec notre nouveau statut, nous demandons désormais de siéger aux places 59 pour Fabienne Aubry Conne et 60 pour Alexandre Chevalier, actuellement inoccupées et clairement séparées des autres groupes.

Nous vous prions par ailleurs d'excuser notre absence lors des séances plénières du 13 et du 14 septembre, étant les deux en déplacement personnel et professionnel à l'étranger. Nous serons présents dès le 26 septembre.

Nous vous remercions, Madame la présidente, Madame la secrétaire, de la prise en considération de ce courriel et des demandes effectuées, et vous prions de recevoir, dans l'attente de vous revoir prochainement, nos plus amicales salutations.

Fabienne Aubry Conne
Conseillère municipale indépendante

Alexandre Chevalier
Conseiller municipal indépendant

La présidente. Je prie à présent M. Rubeli de donner lecture de la lettre de M. le conseiller administratif Rémy Pagani, annonçant le retrait de la proposition PR-719.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 août 2011

Objet: PR-719 A – Dépendances de la villa La Grange

Madame la présidente,

Dans sa séance du 15 septembre 2009, le Conseil municipal renvoyait à sa commission des finances la proposition du Conseil administratif (PR-719) du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-511 de 352 340 francs, destiné aux travaux de rénovation de deux dépendances de la villa La Grange, route de Frontenex 71.

Le 8 juin 2010, en séance plénière, le rapport PR-719 A de la commission des finances était à son tour renvoyé à la commission des travaux et des constructions.

Depuis lors, la commission des travaux et des constructions ne s’en est pas saisie. Le budget complémentaire demandé était principalement consécutif à une erreur de plume apparue dans la proposition PR-511, ainsi qu’aux conséquences de l’évolution des coûts de construction (indexation).

Les travaux sont aujourd’hui terminés. Le compte a été bouclé par le Service de la comptabilité générale et du budget, avec un dépassement de 113 447,21 francs.

En conséquence, le Conseil administratif a décidé de retirer la proposition de crédit complémentaire PR-719, qui n’a plus d’objet. Elle sera remplacée par une proposition de crédit de bouclage qui sera soumise à votre Conseil très prochainement.

Je vous prie de recevoir, Madame la présidente, mes cordiales salutations.

Rémy Pagani

Copies: M^{me} Salerno, conseillère administrative
M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux et des constructions

3. Prestation de serment de M. Laurent Leisi, remplaçant M. Antoine Salamin, conseiller municipal démissionnaire.

M. Laurent Leisi est assermenté. (Applaudissements.)

La présidente. Je vous informe que nous venons d’être saisis, dans le temps réglementaire, de trois motions d’ordonnancement.

La première, signée par M. Chevrolet, vise à inscrire à l’ordre du jour l’interpellation orale IO-233 de MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, M^{mes} Sandra Golay, Marie Chappuis, Alexandra Rys, MM. Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Carlos Medeiros et Pascal Spuhler: «Anne Bisang».

Chaque groupe a cinq minutes pour s’exprimer sur cette motion d’ordonnancement.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, vous savez que M^{me} Anne Bisang a occupé les médias cet été, pendant quelques jours. Je ne parle pas ici

d'Anne Bisang en tant que personnalité, puisqu'il n'y a rien de personnel dans cette interpellation urgente, mais bien des questionnements que nous avons sur la méthode choisie par M. Charles Beer et par M. Patrice Mugny pour attribuer à M^{me} Bisang une subvention importante de 200 000 francs qu'on a appelée «rente de reconversion». Jusqu'ici, je n'avais pas entendu parler de cela et, bien que plus rien ne m'étonne en Ville de Genève, j'aimerais qu'on m'explique ce qu'est une «rente de reconversion».

Je crois que nous avons tous ici, sur ces bancs, besoin d'entendre les explications de Sami Kanaan – bien qu'il ne soit pas directement responsable de l'octroi de cette somme importante. C'est la première fois que j'entends parler de ce type de subvention, qui permet aujourd'hui d'attribuer à des acteurs culturels, à des metteurs en scène, à des artistes ou à d'autres personnalités intéressantes, par exemple l'ancien directeur du Grand Théâtre...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Chevrolet, veuillez vous en tenir à la nécessité d'inscrire cet objet à l'ordre du jour...

M. Michel Chevrolet. Oui, Madame la présidente. Il est donc important que nous puissions avoir une réponse dans le cadre des travaux budgétaires qui commencent, une réponse urgente du Conseil administratif sur cette question, en espérant que le Conseil administratif sera sensible à cette interpellation.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Au sein du groupe Ensemble à gauche, si nous pensons certes qu'il y a des choses à éclaircir dans ce dossier, nous nous interrogeons en revanche sur la méthode employée par le Parti démocrate-chrétien. L'intervenant démocrate-chrétien a posé lui-même le cadre dans lequel il faudrait débattre du sujet, à savoir le cadre budgétaire. Or nous n'en sommes pas là. Nous pensons que la fin de mandat des directeurs de théâtre est une problématique à discuter, mais elle ne requiert pas l'urgence demandée aujourd'hui par M. Chevrolet. Nous refuserons donc d'entrer en matière sur cette motion d'ordonnancement.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le groupe socialise refusera également cette motion d'ordonnancement. Nous relevons que Michel Chevrolet a expliqué qu'il ne visait aucunement l'ex-directrice de la Comédie et qu'il avait uniquement envie d'interpeller les autorités. Or le titre de son interpellation est «Anne Bisang». Nous pensons que cette façon de procéder est vraiment indigne du point de vue du respect de la culture et nous refuserons cette urgence, ne serait-ce que

pour cette raison. On ne jette pas les gens en pâture. Si vraiment on veut interroger les autorités, on s'adresse au conseiller d'Etat – il y a assez de députés dans cette salle pour le faire – et on questionne le Conseil administratif. Mais on ne vise pas une personne qui a exercé son mandat à l'honneur de notre ville.

M. Olivier Fiumelli (LR). Je crois qu'il y a effectivement un intérêt public à parler de cette question maintenant. On nous dit que nous pourrions très bien en débattre lors de l'examen du budget, mais, comme vous le savez, cette histoire a été mise sur la place publique et je crois qu'aujourd'hui la population se pose des questions. Nous avons donc besoin de recevoir des éclaircissements de la part de M. Kanaan. Contrairement à ce que M^{me} Valiquier Grecuccio vient de dire, il ne s'agit pas d'interpeller le Conseil d'Etat, mais bien le Conseil administratif, puisque la convention de subventionnement a été signée par un membre du Conseil administratif. Pour notre part, nous estimons nécessaire d'avoir quelques éclaircissements de la part du Conseil administratif maintenant.

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment la motion d'ordonnancement du Parti démocrate-chrétien. Effectivement, cette affaire Bisang nous pose un problème: si on commence à distribuer des sommes de reconversion à tous les fonctionnaires qui quittent un poste, où ira-t-on, je vous le demande? Donc, nous aimerions recevoir une explication rapidement et éclaircir le dossier. Or ce n'est pas en attendant l'hypothétique inscription à l'ordre du jour de cette interpellation qu'on va y arriver. Par conséquent, c'est maintenant et pas plus tard!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Comme nos camarades socialistes et d'Ensemble à gauche, nous refuserons également le traitement en urgence de cette interpellation.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 34 non contre 32 oui.

La présidente. La motion d'ordonnancement suivante propose d'inscrire à l'ordre du jour l'interpellation orale IO-234 de M^{me} Marie Chappuis, MM. Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «Villa La Concorde: la volonté des habitants enterrée par le Service des pompes funèbres?» Je donne la parole à M^{me} Marie Chappuis.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs, les habitants du quartier des Ouches-La Concorde ainsi que le Conseil municipal ont appris durant l'été que la villa La Concorde avait été attribuée au Service des pompes funèbres, cela alors que les habitants s'étaient impliqués depuis de nombreuses années pour essayer de faire de ce lieu un lieu de vie et de convivialité, et que le Conseil municipal avait déposé une motion M-938 pour un appel à projet. Nous estimons aujourd'hui que les habitants et le Conseil municipal ont droit à des explications du Conseil administratif sur le processus d'attribution de cette villa. C'est la raison pour laquelle nous demandons de traiter cette interpellation en urgence.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Comme l'a dit M^{me} Chappuis, la motion M-938 traîne à l'ordre du jour depuis maintenant dix-huit mois. Certes, c'est notre faute à tous, mais néanmoins cela fait dix-huit mois que nous attendons de pouvoir voter cette motion afin que soit lancé l'appel à projet. A force de dire qu'il n'y a pas urgence, on arrive trop tard... Aujourd'hui, je pense qu'il y a vraiment urgence à recevoir des explications.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Notre groupe Ensemble à gauche soutiendra la motion d'ordonnancement. Cette interpellation urgente est signée par un certain nombre de groupes et nous aimerions nous assurer que, dans le quartier, tout sera conservé par rapport au projet initial et à son caractère social, c'est-à-dire les animateurs de quartier, les éducateurs de rue, la convivialité dans le quartier. Nous souhaitons que M^{me} la magistrate Esther Alder puisse donner des explications à cet égard. C'est pourquoi nous accepterons cette motion d'ordonnancement.

M. Gary Bennaim (LR). Le groupe libéral-radical votera la motion d'ordonnancement, car il y a encore quelques mois, à ma question sur l'avenir de la villa La Concorde, on m'avait répondu qu'il n'y avait pas de problème, qu'on allait la louer au prix du marché et dégager un bénéfice qui permettrait notamment de rénover la ferme Menut-Pellet. En l'occurrence, je ne suis pas sûr que les pompes funèbres de la Ville paieront le loyer qu'on attendait pour cette maison, rénovée à grands frais il y a dix ans et totalement inoccupée depuis parce qu'on considèrerait qu'elle avait coûté trop cher pour en faire n'importe quoi!

M. Grégoire Carasso (S). Ce n'est pas pour des raisons de prix du marché ou autre bouillon des morts, si vous me passez l'expression, que le groupe socialiste soutient non seulement l'urgence, mais surtout le fond de cette interpellation, dont il est signataire. En l'occurrence, le quartier de la Concorde est un quartier

modèle en matière de participation et de démocratie locale, un quartier en plein développement dans lequel un processus est en place depuis de très nombreuses années. Or la Ville, tant qu'il s'agit de faire de beaux discours et des séances de quartier, affiche présent, mais lorsqu'il s'agit de transformer l'essai pour intégrer les revendications, elle agit en catimini durant l'été. Il y a donc urgence à parler de la villa La Concorde et à traiter du fond, encore ce soir, je l'espère.

M. Pascal Spuhler (MCG). Urgence pour cette maison, alors que le dossier traîne depuis vingt-cinq ans? Aujourd'hui, on se décide à déposer une interpellation: bravo, d'accord, nous voterons l'urgence, mais je répète que cela fait vingt-cinq ans qu'on réfléchit à ce qu'on va faire de cette maison. On a étudié à grands frais des projets pharaoniques, on a mis beaucoup d'argent pour la rénover et aujourd'hui on se pose la question: pompes funèbres ou maison de quartier? Je ne suis pas sûr que l'un ou l'autre convienne... Mais enfin, nous voterons la motion d'ordonnancement, en espérant qu'on trouvera une solution pour cette maison.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée à l'unanimité (62 oui).

La présidente. Cette interpellation IO-234 sera traitée à 20 h 30 ce soir, pour autant que les objets urgents du mois de juin aient été traités au préalable...

La troisième motion d'ordonnancement vise à ajouter à l'ordre du jour le projet de délibération PRD-10 de M^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Olivier Fiumelli: «Taxe professionnelle communale 2012». Le texte demande de fixer le taux de dégrèvement pour l'année 2012 à 50%.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs, dans le contexte du franc fort qui touche durement nos entreprises, nous estimons que la Ville doit aujourd'hui donner un signal aux entreprises, afin de défendre les emplois dans notre commune, d'éviter les licenciements et les délocalisations. Cela, elle peut le faire via un dégrèvement de la taxe professionnelle. C'est la raison pour laquelle nous demandons aujourd'hui ce signal fort de la Ville de Genève en faveur de nos entreprises.

M. Olivier Fiumelli (LR). J'adhère bien entendu à ce que vient de dire M^{me} Chappuis. J'ajouterai qu'effectivement la Ville de Genève n'a encore jamais usé de cette possibilité que lui laisse la loi cantonale consistant à procéder à des

abattements de la taxe professionnelle. J'ajoute enfin que cela fait longtemps que nous aurions aimé avoir un débat sur cette taxe. La motion M-774 a été envoyée en commission des finances, elle a été traitée et votée: nous aimerions bien voir arriver le rapport devant ce plénum pour pouvoir en discuter!

M^{me} Vera Figurek (EàG). Avant d'intervenir pour mon groupe, j'aimerais juste relever que nous sommes en train de discuter de textes dont la plupart d'entre nous n'ont pas connaissance. Même les chefs de groupe n'ont pas reçu ces textes. Il est donc un peu difficile de se déterminer et de savoir si on accepte ou non l'urgence. Certes, j'ai lu la presse et je sais plus ou moins ce que M^{me} Chappuis et M. Fiumelli nous proposent. En l'occurrence, notre groupe Ensemble à gauche refusera cette motion d'ordonnancement. Ce projet n'est de loin pas une urgence. Demain, nous aurons le débat d'entrée en matière sur le projet de budget 2012 et les groupes libéral-radical et démocrate-chrétien pourront s'épancher sur ce point. Il n'est pas utile de traiter ce sujet maintenant. Enfin, je le répète, j'aimerais quand même qu'on ait les textes dont on discute, car il est un peu absurde de devoir se baser sur la *Tribune de Genève* pour pouvoir mener nos débats.

La présidente. Madame Figurek, nous discutons de la motion d'ordonnancement. Les textes sont distribués si la motion d'ordonnancement est acceptée. Par ailleurs, le texte est simple, je vous l'ai lu: «Fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 50%.»

M. Daniel Sormanni (MCG). Je crois que le débat sur la taxe professionnelle et sur le centime additionnel aura lieu lors du budget. Il aura lieu demain au moment de l'entrée en matière sur le budget, puis durant tout l'automne à la commission des finances et enfin ici en décembre. Cela n'a pas de sens de faire ce débat aujourd'hui, au risque de nous faire perdre deux heures, alors que le sujet sera repris dans le cadre du budget. C'est la raison pour laquelle nous n'accepterons pas cette motion d'ordonnancement. Il n'y a pas d'urgence à discuter de ce projet aujourd'hui, cela se fera dans le cadre du budget, avec toutes les réserves d'usage compte tenu de ce qu'on sait sur les futures baisses d'impôts au niveau cantonal.

M. Alberto Velasco (S). Je constate que la baisse d'impôt est toujours le thème monomaniaque de la droite! Il est quand même incroyable, alors que nous allons discuter du budget demain, de nous balancer un projet qui pourra très bien être traité en commission des finances. Ce sera l'occasion de voir comment se

présentent les recettes. J'ai parcouru le budget 2012 et je sais qu'il n'y a pas de quoi commencer à «tripoter» les revenus. Ce soir, sans que nous ayons le texte – effectivement, M^{me} Figurek a raison – on nous demande de traiter en urgence un sujet éminemment important, puisque la taxe professionnelle représente entre 80 et 100 millions de revenus pour la Ville de Genève. Je rappelle ici que cette taxe est payée à 90%, non pas par les petits artisans ou commerçants, mais par les gros contribuables que sont les banques et autres. En l'état, nous estimons que ce n'est pas un sujet à traiter à la va-vite et nous refuserons la motion d'ordonnancement. Je conseille à nos collègues de revenir en commission des finances nous expliquer leur volonté et, là, on mènera le débat, chacun donnera ses arguments et on verra.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Le plus beau geste que nous puissions faire pour les entreprises genevoises, c'est d'avancer dans l'ordre du jour! Je vois qu'il y a 181 millions de francs de travaux à l'examen des commissions et je pense qu'il est bien plus urgent et plus utile pour les entreprises genevoises que nous votions ces crédits. Nous refuserons donc cette motion d'ordonnancement.

M. Denis Menoud (MCG). Il est évidemment très difficile de souscrire à l'urgence, car on ne décide pas sur un coup de tête libéral-radical de supprimer 60 millions au budget! (*Brouhaha et remarques.*)

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Menoud, mais il semble que je doive rappeler le règlement: les débats sur les motions d'ordonnancement concernant des objets nouveaux à inscrire à l'ordre du jour prévoient un temps de parole de cinq minutes par groupe. Donc, par hypothèse, dans un groupe il pourrait y avoir cinq personnes qui parlent pendant une minute, ou dix personnes qui parlent pendant trente secondes... Poursuivez, Monsieur Menoud!

M. Denis Menoud. Merci, Madame la présidente. Cette proposition est du même tonneau que celle de la baisse de 2 centimes additionnels. Le Parti libéral-radical veut en urgence ruiner la Ville! Il est absolument incompréhensible de déposer en urgence des choses pareilles, aussi graves que cela, qui mettent en cause la substance même du budget de la Ville. Comme cela a été dit, nous étudierons ce sujet dans le cadre budgétaire, il n'y a strictement aucune urgence!

M. Michel Chevrolet (DC). Je dois reprendre la parole après avoir entendu M. Buschbeck dire qu'il n'y avait pas d'urgence. Comme M. Velasco l'a très bien

expliqué, ce sont les banques qui paient le plus gros tribut à Genève en matière de taxe professionnelle... (*Exclamations.*) Mais oui, Mesdames et Messieurs, vous le savez très bien! Et les banques, aujourd'hui, vont licencier des milliers de personnes... (*Brouhaha et remarques.*) J'ai encore quatre minutes de temps de parole! Evidemment, cela ne vous attriste pas de savoir que la capitale financière suisse, Zurich, a été touchée par les licenciements et que des licenciements vont se produire à Genève.

Pour ma part, je n'arrive pas à comprendre comment on peut prétendre qu'il n'y a pas urgence à trouver des solutions, des solutions négociées peut-être avec les grandes banques situées sur le territoire de la Ville de Genève. Je rappelle que, grâce à l'administration actuelle, certaines banques qui payaient des millions de contribution sont déjà parties! Je pense donc qu'il y a urgence à discuter d'un abattement de 50% pour ces grandes institutions, à qui on pourrait parallèlement demander de ne pas procéder aux licenciements prévus ces prochains temps. Je ne suis pas d'accord qu'il faille attendre le débat budgétaire, au mois de décembre. La Banque nationale suisse a dû prendre des mesures drastiques et urgentes pour que l'économie de notre pays ne soit pas pénalisée. Nous avons aussi le devoir de prendre des décisions rapidement. Pour conclure, je rappellerai que notre commune a fait 70 millions de boni chaque année, depuis près de sept ans, et même depuis dix ans, comme me le souffle mon camarade M. Fiumelli...

Des voix. Sur l'urgence!

M. Michel Chevrolet. Alors, rendre 50 millions à l'économie qui en a bien besoin, n'est-ce pas une bonne chose? J'ai encore deux minutes de parole, Monsieur Buschbeck! (*Protestations.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, si vous le souhaitez, nous pouvons commencer notre session par une interruption de séance!

M. Michel Chevrolet. Merci, Madame la présidente. J'en ai terminé, mais je trouve exécrable qu'on ne puisse pas débattre d'un sujet dans cette assemblée au motif que certaines personnes n'arrivent pas à comprendre une simple ligne. Un abattement de 50% sur la taxe professionnelle, ce n'est pas vraiment difficile à comprendre – vous transmettez à M^{me} Figurek, Madame la présidente. Il y a urgence à discuter et à soutenir cet abattement de 50% proposé par les Partis démocrate-chrétien et libéral-radical.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Mesdames et Messieurs, je vais en revenir à l'urgence, si vous le voulez bien. La raison de l'urgence est extrêmement simple: aujourd'hui, il n'y a pas que les entités publiques qui font leur budget, il y a aussi les entités privées. Il est clair qu'un certain nombre d'enjeux sont essentiels, en particulier en matière de taux d'emplois, et si un signal doit être donné par la Ville, en ce qui concerne sa prise de conscience de ce qu'elle peut faire en matière d'emploi, c'est bien au mois de septembre, et non au mois de décembre.

C'est aujourd'hui que nous devons dire aux entreprises que nous sommes conscients du problème, et les hurlements que j'ai entendus à cet égard sont un scandale. C'est aujourd'hui que nous devons dire aux entreprises: «Nous vous écoutons, nous sommes en mesure de faire des actes qui sont propres à sauvegarder l'emploi à Genève.» C'est aujourd'hui que nous devons montrer que la taxe professionnelle n'est pas un tabou, mais qu'au contraire c'est l'instrument le plus adéquat, un instrument qui est le nôtre, pour sauvegarder l'emploi. Voilà pourquoi vous vous rassemblez *in fine* pour dire qu'en effet c'est maintenant qu'il faut avoir ce débat!

M. Pascal Spuhler (MCG). Si j'avais pu soutenir la réduction de la taxe professionnelle communale, je ne l'aurais en tout cas pas fait pour aider les banques, c'est sûr! Pour les petites PME, oui, j'ai de quoi m'inquiéter, savoir si oui ou non elles ont encore les moyens de vivre, de tourner à la fin du mois, mais en tout cas pas pour les banques. Monsieur Chevrolet, je suis franchement déçu de votre intervention. Mais il est vrai que les Partis démocrate-chrétien et libéral-radical sont fortement soutenus par le lobby des banques et il est normal que vous souteniez vos copains! Donc, nous refuserons cette motion d'ordonnancement. Ce projet ne concerne pas du tout les entreprises que nous aimerions soutenir, c'est-à-dire les petites PME qui paient des taxes énormes et en plus la taxe professionnelle communale. Ce n'est pas du tout le but que vous recherchez avec votre projet et c'est pourquoi nous ne vous soutiendrons pas.

M. Michel Amaudruz (UDC). Je serai très bref. Je pense qu'il est urgent de se réveiller. Monsieur Chevrolet l'a dit avec emphase, on peut le dire avec simplicité: il est urgent de se réveiller, car demain il sera trop tard. On s'achemine vers des lendemains difficiles, ne l'oublions pas! Donc, pour nous, l'urgence est justifiée.

M^{me} Salika Wenger (EàG). J'ai envie de remercier la droite de se livrer à des interventions aussi excessives, puisqu'elles ont réussi à raviver ce qui n'exis-

taît plus, c'est-à-dire la lutte des classes! Nos collègues de droite sont même en train de nous organiser une société d'ordres différents: les banquiers auraient des urgences et les travailleurs n'en auraient pas. Je ne crois pas qu'il soit urgent de baisser quoi que ce soit pour les banques, Monsieur Chevrolet. En revanche, je crois qu'il est extrêmement important de revoir la plus-value qui se fait sur le dos des travailleurs et de favoriser une meilleure redistribution des richesses. Donc, en aucun cas, nous ne voterons votre projet, ni en urgence ni autrement!

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je dois revenir – bien que le débat porte sur l'urgence – sur les propos hostiles aux milieux bancaires qui participent, je vous le rappelle, pour beaucoup dans nos revenus fiscaux. Monsieur Spuhler, c'est bien gentil d'étaler votre haine des banques; toujours est-il qu'on va être, dans quelques semaines, face à un budget très onéreux, dans lequel les revenus fiscaux produits par les banques ne sont pas négligeables, revenus avec lesquels la Ville couvre une grande part de ses dépenses. Donc, accorder rapidement une diminution de 50% de cet impôt très vieillot, pourquoi pas? L'idée est séduisante. Mais nous savons bien que la sagesse nous commande d'aller vers une diminution progressive. Il a été fait état d'une diminution de 25% par année durant quatre ans, pour nous donner le temps de trouver des revenus, de diminuer nos dépenses. L'urgence ne nous paraît donc pas forcément la meilleure des solutions. Reste qu'il y a un signal fort à donner. C'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre votera la motion d'ordonnancement, tout en disant qu'il faut faire attention à ne pas décider d'alléger les revenus public à la hussarde.

M. Alberto Velasco (S). J'ai entendu M. Froidevaux dire avec beaucoup de brillance et de verve qu'il fallait baisser cet impôt pour soutenir l'emploi. Monsieur Froidevaux, je crois que vous ne lisez pas bien la presse. Pour ma part, ce que je lis tous les jours, c'est que les Etats et les banques sont dans une situation pitoyable, et pourquoi? Parce que justement on a fait de telles baisses d'impôts pendant dix ans – baisses dont ces mêmes banques ont bénéficié d'ailleurs – qu'aujourd'hui on est dans une situation extrêmement grave où les Etats ne peuvent même pas rembourser les prêts qu'ils ont dû contracter pour satisfaire les prestations et les investissements. Dans ce panorama, il y a des personnes dans cette enceinte qui osent nous dire qu'en baissant les impôts on va créer des emplois! Moi, je suis effaré! Dites cela aux Grecs, Monsieur, dites cela aux Français! Un très haut fonctionnaire proche de M. Sarkozy vient de déclarer dans le *Monde* qu'il n'y aura plus de baisse d'impôt, que c'est fini, qu'on ne peut plus se le permettre. Et, pourtant, il y a encore une ville au monde, Genève, où on parle toujours de baisse d'impôt.

C'est quand même extraordinaire, Mesdames et Messieurs: il y a une seule ville au monde où on ose encore parler de baisse d'impôt, alors que partout ailleurs c'est fini! La démonstration a été faite que les baisses d'impôts engendrent chômage et misère, qu'elles mettent les Etats dans une situation extrêmement difficile. Nous avons eu à Genève, en l'an 2000, une baisse d'impôts de 12%, soit de 350 millions par année, qui nous a coûté 5 milliards jusqu'ici. Alors, Messieurs, basta! Je rappelle que le Conseil d'Etat est en train de préparer un projet de baisse d'impôts pour les personnes morales: je crois que les banques auront là de quoi se satisfaire. Mais, s'il vous plaît, assez de baisses pour la Ville de Genève. Enfin, en passant, je relève qu'aujourd'hui, en Ville de Genève, les investissements ne sont pas autofinancés. Par conséquent, c'est un luxe de demander une baisse d'impôt. (*Applaudissements.*)

La présidente. Avant de passer la parole à M. Medeiros, je demande aux orateurs encore inscrits de tâcher de se concentrer sur l'urgence, c'est-à-dire la nécessité d'inscrire maintenant ce projet de délibération à l'ordre du jour.

M. Carlos Medeiros (MCG). Madame la présidente, j'aimerais que vous transmettiez à M. Bertinat, de la part de mon collègue Spuhler, que le Mouvement citoyens genevois n'a rien contre les banques, un secteur créateur d'emplois qui est toujours le bienvenu dans notre ville. Mais, encore une fois, il y a des priorités pour notre Ville de Genève. On ne peut pas vouloir plus de sécurité, soutenir les crèches, offrir des prestations sociales et, d'un coup de crayon, biffer 60 millions dans le budget de la Ville au motif qu'il y aurait un secteur particulier dans notre ville, ici le secteur bancaire, qui est en train de souffrir. Et encore, question souffrance, l'année prochaine les banques vont nous annoncer 2 ou 3 milliards de bénéfice, comme d'habitude, et tant mieux! Toujours est-il qu'on ne peut pas d'un coup de crayon biffer 60 millions dans le budget de la Ville, car c'est bien de cela qu'on parle. Pour notre part, ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce sont les chômeurs, les familles monoparentales, les gens qui souffrent, tous ceux qui ont de la peine à boucler leurs fins de mois. Malheureusement pour eux, l'année prochaine ils ne vont pas afficher des budgets à 10 milliards! Voilà ce que nous avons à dire.

M. Alexandre Wisard (Ve). Pour confirmer ce qu'a dit très justement mon collègue Buschbeck, les Verts refuseront la motion d'ordonnancement, parce qu'ils trouvent qu'il n'y a pas d'urgence. On est là quasiment dans l'hyperactivité qui nous rappelle le président d'une République voisine et frontalière... On ne sait pas encore quel sera l'impact de ces mesures au niveau suisse et genevois sur le plan bancaire. On a vu que le monde financier vit certaines turbu-

lences depuis déjà quelques mois. Pour ma part, je voudrais juste rappeler que la taxe professionnelle, c'est 10 francs par employé pour une entreprise de plus de 10 personnes, ainsi qu'un pourcentage du chiffre d'affaires. Si cette taxe professionnelle devait être modérée, ce serait essentiellement pour soutenir les PME et non les grands instituts financiers. La proposition qui nous est faite ce soir d'entrer en discussion immédiatement, en urgence, sur une déduction de 50%, c'est 60 millions de rentrées en moins. Pour nous, le message est clair: ces 60 millions qui vont nous manquer pour les investissements et le budget de fonctionnement, c'est 60 millions que nous pourrions mettre dans le soutien aux PME et dans les prestations que nous offrons à la population. Donc, vraiment, arrêtons avec cette hyperactivité et donnons-nous le temps de voir comment les choses vont se passer sur le plan financier. Pour nous, ce sera non à l'urgence ce soir!

M. Eric Bertinat (UDC). En écoutant entre autres les propos de notre collègue Velasco, je me rends compte que, oui, il y a urgence, même si on connaît déjà le résultat du vote dans ce parlement. Je rappelle qu'après avoir baissé les impôts ces dernières années nous avons eu les plus gros revenus fiscaux jamais enregistrés, des revenus extraordinaires parce que l'économie genevoise s'est trouvée allégée, soumise à une fiscalité plus agréable pour elle, et que cela a forcément généré plus de travail et plus de revenus. Je souligne que, malgré ces baisses d'impôts, le canton de Genève reste, en Suisse, le canton qui a la fiscalité la plus lourde. A mes yeux, il y a donc encore une marge nous permettant de baisser les impôts. Et puis, faute de baisser les impôts parce qu'on a des budgets trop élevés, on pourrait peut-être baisser les dépenses... Cela ne vous vient jamais à l'idée, Mesdames et Messieurs, de baisser les dépenses. Pour vous, un budget doit croître d'année en année: il vous faut trouver de nouvelles dépenses et d'année en année, évidemment, il faut augmenter les impôts. Ce n'est pas notre cas et c'est pourquoi l'Union démocratique du centre votera l'urgence, pour donner ce signe très favorable, à savoir qu'on peut baisser les impôts et qu'on peut commencer par la taxe professionnelle.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 39 non contre 22 oui (7 abstentions).

4. Rapport d'activité et comptes 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32).



*Rapport
annuel 2010*

Message du Président	4
Objectifs et fonctionnement	5
Notre mission	5
Notre solution de financement	5
Nos conditions	5
Le processus de sélection	6
Organisation et activité	7
Organisation	7
Conseil de Fondation	7
Direction de la Fondation	8
Membres de l'équipe	8
Message du Directeur	9
Rapport de performance	11
Chiffres clés	11
Impact sur l'emploi	18
Résultats de l'activité	20
Rapport financier	22
Bilan	25
Compte d'exploitation	26
Tableau de financement	28
Médias et communication	29
Entreprises sélectionnées	32
Industrie manufacturière	32
Commerce / Réparation auto.	32
Transport	34
Hébergement / Restauration	35
Activités immobilières	36
Activités spécifiques, scientifiques et techniques	36
Activités de services administratifs	37
Enseignement	38
Autres activités de services	38
Que sont-ils devenus?	39
Jobup SA	39
Thommen et Schenker SNC, L'Envie de fraises	40
Logimeca Sàrl	41



Message du Président

Une nouvelle dotation pour soutenir les entreprises de la Ville de Genève

2010 a été caractérisée par la crise puis, dès le troisième trimestre, par une reprise tout en douceur. L'actualité a aussi été marquée par la publication des accords de Bâle III et par le franc fort qui pose passablement de difficultés à notre économie ainsi qu'à bon nombre d'entrepreneurs. C'est dans ce contexte que s'achève la législature du Conseil actuel de la Fondetec.

Cette année, la Fondetec a sélectionné 26 projets auxquels elle a octroyé un financement de près de CHF 2 millions. On constate un recul du nombre de demandes et de leur montant qui s'explique, sans doute, par un certain manque de confiance en l'avenir de la part des porteurs de projet.

Les quatre premières années de la fondation de droit public

Depuis sa création, la nouvelle fondation a sélectionné plus de 100 projets et a accordé un montant de financement supérieur à CHF 10 millions. Parmi ces dossiers, près de 40% correspondent à des financements dits de microcrédits et 45 projets sont menés uniquement par des femmes.

Des résultats et des projets encourageants

Depuis 2007, la fondation a su acquérir une bonne image et une certaine reconnaissance auprès des acteurs économiques. Elle a tout mis en œuvre pour devenir un modèle de transparence en développant et en mettant en place un système de contrôle interne, et en adoptant les normes comptables Swiss Gaap RPC. De plus, elle a su rendre encore plus performant son processus de sélection des dossiers. Le partenariat avec la ville de Genève et la Chambre de l'économie sociale et solidaire (APRES-GE) s'est poursuivi.

La création d'une structure d'aide aux entrepreneurs rassemblera sur l'écosite des Charmilles des prestations de financement, de conseils et d'hébergement.

La confiance du Conseil municipal

Président depuis la création de la fondation de droit public, je suis fier de constater que la Fondetec a su devenir un acteur important dans le monde du microcrédit et, aussi, un soutien actif de l'entrepreneuriat féminin.

La confiance renouvelée du Conseil municipal qui, par son vote en 2010 et la confirmation de celui-ci en 2011, a octroyé une nouvelle dotation, nous permet de continuer le travail entamé et de poursuivre notre mission dans un tissu économique genevois, riche en projets variés. Cette nouvelle dotation représente aussi pour moi la reconnaissance du travail accompli par le Conseil.

Merci à tous

Au terme de mes quatre années de présidence, j'aimerais remercier le Conseil municipal ainsi que les membres du Conseil administratif de la Ville de Genève pour leur confiance, mes collègues du Conseil de la Fondetec qui ont démontré, tout au long de cette législature, une qualité exceptionnelle dans leur jugement et ont apporté tout leur savoir-faire à la fondation et, enfin, le directeur et toute l'équipe de la Fondetec qui œuvre au quotidien avec les porteurs de projet pour les aider dans leur aventure.

Je terminerai ce message en souhaitant le plein succès aux nouveaux membres du Conseil et en me réjouissant de voir de nouveaux projets fleurir et de nouveaux emplois dans notre ville grâce au soutien de la Fondetec.

Alpha Dramé, Président



Objectifs et fonctionnement

Notre mission

La Fondation a pour but de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en Ville de Genève.

Les entreprises soutenues doivent avoir leur siège en Ville de Genève.

Afin de réaliser ses buts, la Fondation examine les projets des nouvelles entreprises qui lui sont soumis et détermine, le cas échéant, le type de soutien qu'elle leur apporte.

Notre solution de financement

La Fondation intervient sous plusieurs formes, notamment le cautionnement, le prêt ou l'aide à la restructuration.

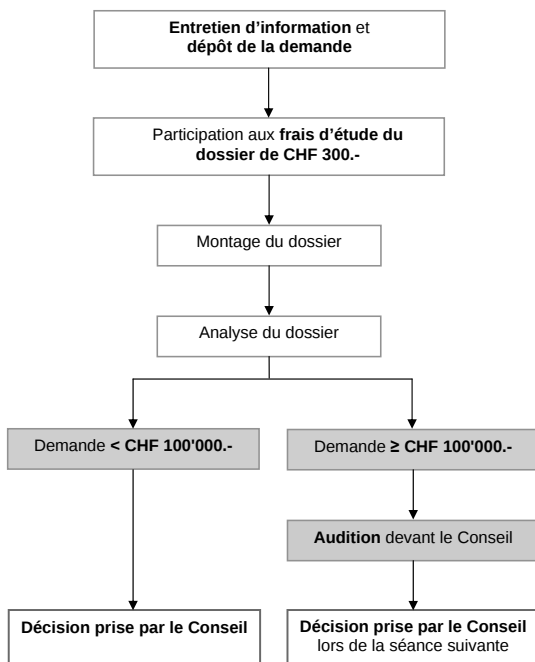
Les interventions sont accordées en faveur de personnes physiques ou de personnes morales dont le siège se situe en Ville de Genève et la raison de commerce est inscrite auprès du Registre du commerce.

Nos conditions

La Fondation ne peut soutenir des entreprises, existantes ou à créer, que pour autant qu'elles soient établies en Ville de Genève et remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Elles sont viables économiquement,
- Elles contribuent à la création d'emplois ou au maintien d'emplois existants en Ville de Genève,
- Elles respectent pleinement les dispositions légales relatives à la forme d'organisation de l'entreprise, ainsi que la réglementation de droit public et de droit administratif,
- Elles respectent les conventions collectives de travail ou, à défaut, les usages dans la profession ou dans le secteur concerné, et sont à jour de leurs cotisations sociales ou ont obtenus de la part des assurances concernées un échéancier de paiement,
- Elles respectent l'égalité hommes femmes, notamment sur le plan salarial.

Le processus de sélection



Organisation et activité

Organisation

La Fondation est soumise au contrôle du Conseil Municipal de la Ville de Genève.

Les trois organes de la Fondation sont : le Conseil de Fondation, la Direction de la Fondation et l'Organe de révision.

Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe chargé de l'administration et de la gestion de la Fondation. Il est composé de neuf membres, qui sont désignés par le Conseil Municipal proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, avec au minimum un membre par parti et pour une période se terminant avec la législature en cours. Le (la) Président(e) est élu(e) par le Conseil de Fondation. Le mandat de membre du Conseil est renouvelable deux fois consécutives au maximum.

Le Conseil de Fondation dirige la Fondation, définit les orientations de sa politique et surveille sa gestion opérationnelle. Il se réunit sur convocation de son (sa) Président(e). Parmi ses tâches, le Conseil prend toutes les décisions d'octroi d'aide aux entreprises sur la base des dossiers établis par la Direction et par les collaborateurs de la Fondation. Il est également le représentant de la Fondation auprès du Conseil Municipal.

En 2010, la fonction de Président du Conseil de Fondation a été assurée par M. Alpha Dramé (Les Verts).



De g. à dr., Alain Quiamzade (Parti libéral), Jacques Pagan (UDC), Valérie Boillat (PS), André Falletti (PDC), Alpha Dramé (Les Verts), Gilles Thorel (PS), Dominik Madon (A gauche toute), Anne-Marie Gisler (Parti Radical).

Absente, Catherine Thobellem (Les Verts).

Carine Bachmann (Les Verts) et Charly Schwarz (Parti Radical) ont quitté le Conseil au cours de l'année. Nous les remercions vivement pour leur implication dans le soutien de l'économie locale genevoise.

Direction de la Fondation

Nommée par le Conseil de Fondation, la Direction est responsable de la gestion opérationnelle et assume l'administration courante de la Fondation. Le (La) directeur (trice) siège au Conseil de Fondation où il (elle) dispose d'une voix consultative. Depuis 2007, cette fonction est assumée par M. Jérôme Favoulet.

Membres de l'équipe Gestionnaires

Au cours de l'année 2010, cinq gestionnaires, Rosalia Correia Afonso, Gaëlle Verdier, Virginie Gilbert, Laurent Perruchoud et Sophie Vittot ont été en charge de la gestion des dossiers.

Chacun des gestionnaires de la Fondetec est en charge d'un portefeuille de dossiers. Ce sont avant tout des généralistes, même si ils approfondissent certaines spécialités correspondant à leur rôle interne au sein de la Fondetec.

Cette spécificité leur permet de conseiller les entreprises sur des thématiques qu'ils mettent en pratique au quotidien.



De g. à dr., Jérôme Favoulet (directeur), Sophie Vittot (contentieux / propriété intellectuelle), Rosalia Correia Afonso (comptabilité, finance), Virginie Gilbert (communication / statistiques, économie sociale et solidaire), Julie Bauer (communication, administration), Laurent Perruchoud (formation / mandats externes / ressources humaines), Teresa Fini (stagiaire maturité professionnelle dès septembre).

Lorenzo Simone (infrastructure, logistique, contentieux) et Gaëlle Verdier (ressources humaines / assurances sociales, système de contrôle interne) sont respectivement partis vers de nouveaux défis professionnels à fin mai et fin décembre. Nous les remercions chaleureusement pour leur sérieux et la qualité de leur travail au cours de ces dernières années.

Nous remercions également Michael Chabloz qui a été stagiaire jusqu'à la fin du mois de juin.

Message du Directeur

Partenaire de votre entreprise

Se définir ainsi renvoie à une notion d'échange. Nous proposons des crédits à des entreprises auxquelles les banques ne prêtent pas, en contrepartie les entrepreneurs s'engagent personnellement et créent des emplois sur le territoire de la ville. Le mot partenaire implique également une qualité de communication souvent basée sur la compréhension de l'autre. C'est le fait de vivre les mêmes expériences, et surtout les mêmes difficultés qui facilite cette compréhension mutuelle. Depuis son « redémarrage » en 2007, la Fondetec a su relever de nombreux défis. En 2010, l'heure a été au recul stratégique, au montage de projets et à la patience pour mieux préparer l'avenir.

Des expériences communes comme gage de proximité

Comme dans la plupart des petites entreprises, les membres de l'équipe ont notamment connu le poids de l'incertitude de la pérennité de l'activité, l'ampleur des efforts nécessaires pour satisfaire des clients qui vous comparent à ceux qui disposent de beaucoup plus de moyens et dont ils ne connaissent que les avantages, la difficulté de pallier les départs de collaborateurs expérimentés et enfin la complexité de répondre à toutes les exigences administratives et légales. Ils savent que les collaborateurs des petites entreprises doivent faire des compromis, être patients et faire beaucoup avec peu, mais par contre pour chaque succès, chacun connaît son importance stratégique et peut apprécier le rôle qu'il a joué. Au chapitre des réussites 2010, on peut citer la nouvelle dotation en capital de la Fondation, les 11 entreprises qui ont fini de rembourser leur crédit, les 270 postes de travail que représentent les entreprises actuellement soutenues, mais aussi le succès de la première édition du Startup Weekend Genève dont nous sommes le partenaire principal.

Une volonté forte de transparence et de qualité

En devenant une fondation de droit public, la Fondetec s'est engagée dans une volonté de transparence. Cela correspond aussi à une volonté d'information, l'exemple le plus frappant étant sans doute la facilité avec laquelle on peut trouver nos derniers rapports annuels sur internet. La transparence c'est aussi de se soumettre à des contrôles externes, en plus de la révision des comptes (contrôle ordinaire) et d'un contrôle AVS, le service du contrôle financier de la Ville de Genève a réalisé un audit. Ils ont bien sûr analysé les aspects comptables, mais surtout notre système de contrôle interne. Tout cela s'ajoute au suivi du Conseil municipal qui nomme les 9 membres du Conseil de fondation, valide la nomination de l'Organe de révision et vote chaque année les comptes suite à l'analyse des rapports et après audition des représentants de la Fondation par la Commission des finances. Au cours des quatre dernières années, nous avons pu considérablement améliorer notre fonctionnement en appliquant la quasi-totalité des recommandations qui nous étaient faites. Aujourd'hui, nous arrivons à un pallier et nous constatons que les prochaines évolutions devront être réfléchies mûrement afin d'éviter de créer pour devoir ensuite annuler des procédures au gré des conseillers. Nous devons également évaluer la pertinence des changements selon un rapport d'opportunité (coûts/bénéfices).

Derrière chaque réussite se cache un nouveau défi

Au terme de ces quatre années d'activité, la Fondetec a su devenir un acteur de référence du financement des petites entreprises et un partenaire fiable des acteurs économiques. Cette réussite repose sur les efforts quotidiens d'une équipe, l'implication des membres du Conseil de fondation, la confiance de nos partenaires, le soutien du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève. Je remercie bien sûr chacun pour sa contribution, mais partant du principe que rien n'est jamais acquis, j'espère aussi que fort de cette collaboration et de notre expérience, les quatre prochaines années seront synonymes de grands succès.

Jérôme Favoulet, Directeur

Rapport de performance

Chiffres clés

	2010	2009	Variation	Total 2007-2010
Nouvelles demandes	45	56	-19.6%	202
Demandes retirées *	7	7	0.0%	47
Demandes refusées au traitement	0	1	-100.0%	5
Demandes non étudiées par le Conseil	7	8	-12.5%	52
Décisions positives	26	29	-10.3%	104
Décisions négatives	12	17	-29.4%	51
Décisions prises	38	46	-17.4%	155
Montant total des soutiens accordés (CHF)	1'962'800	2'853'500	-31.2%	10'247'550
<i>Pour un montant moyen</i>	<i>75'492</i>	<i>98'397</i>	<i>-23.3%</i>	<i>98'534</i>
Montant total des soutiens refusés (CHF)	1'570'000	3'042'500	-48.4%	8'603'500
<i>Pour un montant moyen</i>	<i>130'833</i>	<i>178'971</i>	<i>-26.9%</i>	<i>168'696</i>
Montant total des décisions prises	3'532'800	5'896'000	-40.1%	18'851'050
Dossiers remboursés	11	10	10.0%	44
Dossiers non ouverts **	3	4	-25.0%	15
Dossiers passés en perte***	6	4	50.0%	18
Dossiers terminés	20	18	11.1%	77
Séances du Conseil	18	19	-5.3%	79
Séances des commissions	10	13	-23.1%	46
Au 31 décembre				Moyenne 2007-2010
Entreprises en cours de remboursement	74	68	8.8%	69.5
Entreprises dont le prêt est en attente de libération	5	7	-28.6%	6
Entreprises en attente de décision	15	15	0.0%	12.8
Nombre total d'entreprises en cours de suivi	94	90	4.4%	88.3

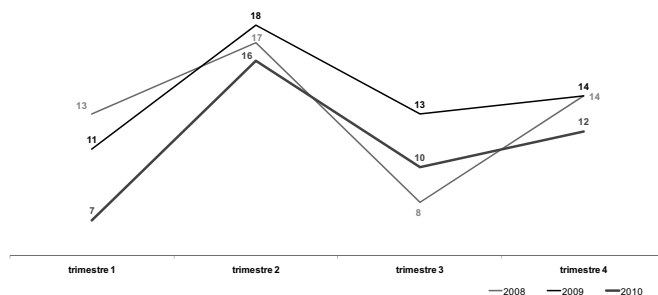
* Dossiers pour lesquels le porteur de projet, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant la décision du Conseil.

** Dossiers acceptés par le conseil mais dont les fonds n'ont pas été utilisés par le porteur de projet.

*** Sur les 18 dossiers passés en perte au cours de la période 2007-2010, 6 concernent des crédits octroyés depuis le 1er janvier 2007 par la Fondetec, fondation de droit public.

Un même dossier (une entreprise) peut déposer plusieurs demandes de prêt. Dans ce cas, l'entreprise n'est comptabilisée qu'une seule fois, tandis que chaque nouvelle demande de prêt est prise en compte dans les nouvelles demandes.

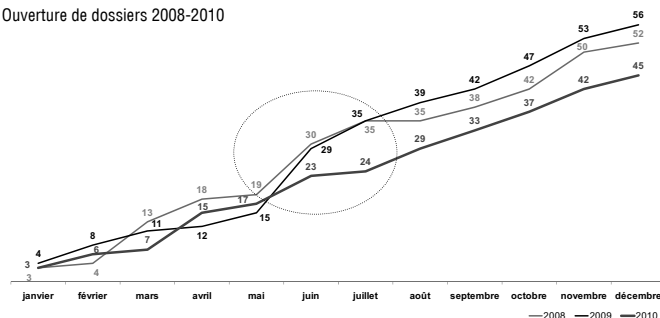
Saisonnalité de l'ouverture de nouveaux dossiers 2008-2010



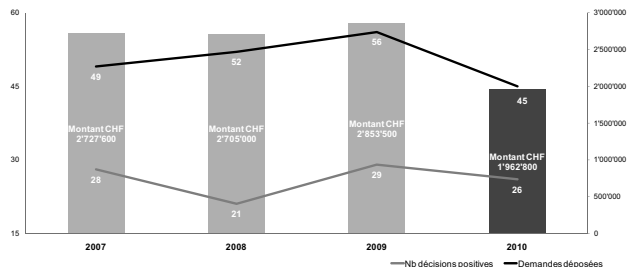
En 2010, en termes d'ouverture de dossiers, le premier trimestre est bien en dessous des volumes habituels. Cela s'explique notamment par des premiers résultats de l'économie peu encourageants pour les porteurs de projet, mais également par l'incertitude quant à la nouvelle dotation de la Fondetec.

Depuis 2007, les mois de juin et juillet étaient synonymes de forte affluence en termes de nouvelles demandes. Ce pic habituel n'a pas été constaté en 2010.

Ouverture de dossiers 2008-2010



Demandes déposées, décisions positives et montants accordés par année

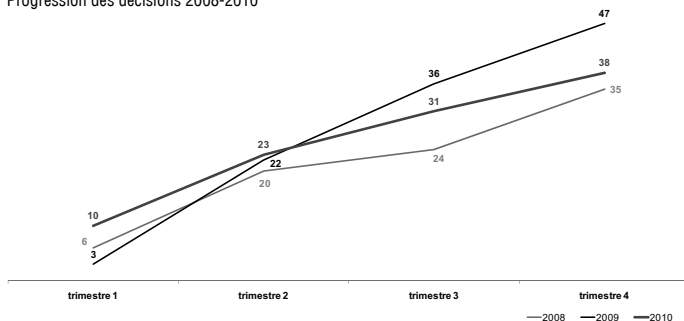


La diminution du nombre des nouvelles demandes a entraîné une baisse des décisions sur l'année.

Si les porteurs de projet semblaient moins disposés à contracter des crédits, ils ont également cherché à limiter le montant de leur engagement. Le montant moyen des décisions en 2010 est en effet près de 25% inférieur au montant moyen sur la période 2007-2010, ce qui témoigne sans doute d'un manque de confiance en l'avenir.

Depuis 2008, la diminution des demandes non étudiées par le Conseil démontre que le positionnement de la Fondetec est de plus en plus clair.

Progression des décisions 2008-2010



Contrairement au nombre de demandes déposées, le premier trimestre a été marqué par de nombreuses décisions. Pour 60%, celles-ci concernaient des dossiers déposés en 2009 et en attente de décision. L'année 2009 reste, à ce jour, une année record en termes de nouvelles demandes.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011 (après-midi) 685
Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

fondetec Rapport annuel 2010

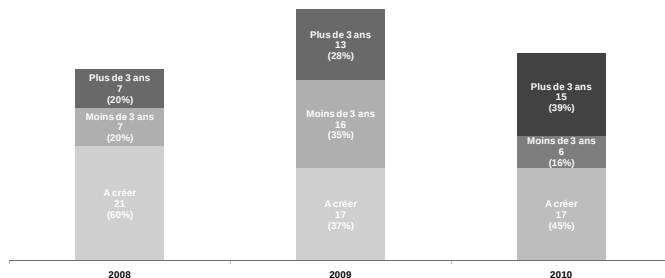
Répartition des demandes étudiées selon l'âge de l'entreprise

		A créer	%	Moins de 3 ans	%	Plus de 3 ans	%	Total	
Dossiers acceptés	2008	11	52%	4	19%	6	29%	21	100%
	2009	10	34%	11	38%	8	28%	29	100%
	2010	10	38%	5	19%	11	42%	26	100%
Dossiers refusés	2008	10	71%	3	21%	1	7%	14	100%
	2009	7	41%	5	29%	5	29%	17	100%
	2010	7	58%	1	8%	4	33%	12	100%
Dossiers étudiés	2008	21	60%	7	20%	7	20%	35	100%
	2009	17	37%	16	35%	13	28%	46	100%
	2010	17	45%	6	16%	15	39%	38	100%

La conjoncture économique morose en 2009 et 2010 a eu des conséquences sur les volumes de projets liés à la création d'entreprise. De même, davantage d'entreprises de plus de 3 ans ont été obligées de recourir à des solutions alternatives de financement, telles que la Fondetec.

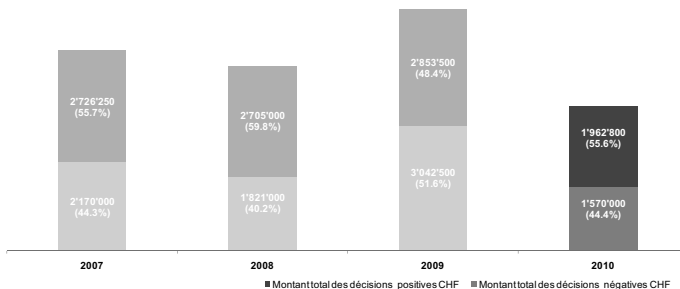
En revanche, si les entreprises de moins de 3 ans ont représenté plus d'un tiers des demandes en 2009, elles sont revenues en 2010 à un niveau équivalent à celui de 2008.

Répartition des dossiers étudiés par le Conseil selon l'âge de l'entreprise



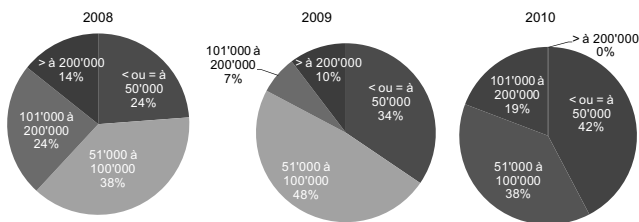
Rapport de performance

Montants accordés et refusés



La répartition des montants entre les décisions positives et négatives observée en 2010 est quasiment similaire à celle constatée en 2007. Le montant total des décisions est quant à lui largement en dessous des chiffres précédents, ce qui s'explique par la baisse du montant moyen des demandes de crédit

Montants acceptés



En 2010, aucun crédit de plus de CHF 200'000.- n'a été accordé. Seules deux demandes ont été reçues pour des montants supérieurs à CHF 200'000.- contre neuf au cours de l'année précédente, en 2009.

Le nombre de dossiers acceptés concernant des financements de moins de CHF 50'000.- est resté stable par rapport à l'année 2009. Avec 10 dossiers acceptés dits de microcrédits en 2010 et 39 depuis 2007, la Fondetec confirme sa place parmi les principaux acteurs du microcrédit en Suisse romande.

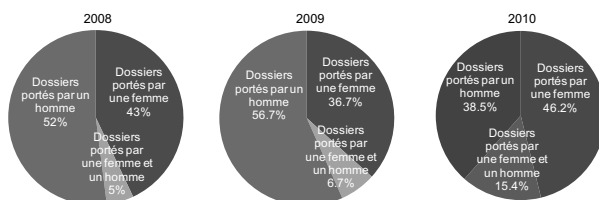
SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011 (après-midi) 687
Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

fondetec Rapport annuel 2010

Soutien à l'entrepreneuriat féminin

		Nombre	Dossiers acceptés	%	Dossiers refusés	%	
Dossiers portés par une femme	2008	13	9	69.20%	4	30.80%	100%
	2009	14	11	78.60%	3	21.40%	100%
	2010	14	12	85.71%	2	14.29%	100%
Dossiers portés par une femme et un homme	2008	1	1	100.00%	0	0.00%	100%
	2009	5	2	40.00%	3	60.00%	100%
	2010	4	4	100.00%	0	0.00%	100%
Dossiers portés par un homme	2008	21	11	52.40%	10	47.60%	100%
	2009	28	17	60.70%	11	39.30%	100%
	2010	20	10	50.00%	10	50.00%	100%
Dossiers étudiés	2008	35	21	60.00%	14	40.00%	100%
	2009	47	30	63.83%	17	36.17%	100%
	2010	38	26	68.42%	12	31.58%	100%

Répartition des dossiers acceptés selon le genre

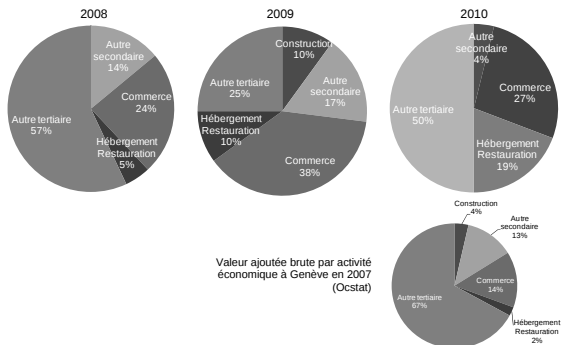


L'année 2010 a encore été marquée par un soutien fort en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Pour la première fois, le nombre de dossiers portés par une femme parmi les dossiers acceptés dépasse celui des hommes.

Avec 45 dossiers acceptés depuis 2007, dont 12 en 2010, la Fondetec confirme sa place parmi les principaux acteurs du soutien à l'entrepreneuriat féminin en Suisse romande.

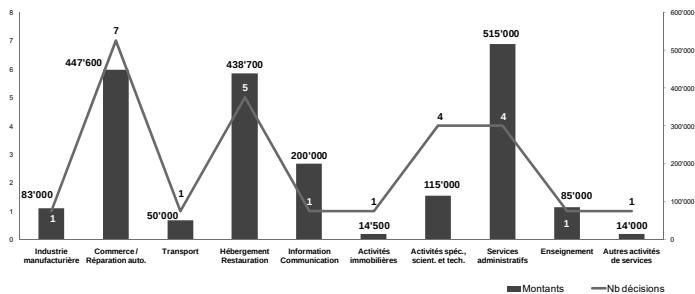
Rapport de performance

Secteurs d'activité soutenus



La répartition sectorielle des activités économiques présentée ici a été réalisée selon la Nomenclature Générale des Activités économiques 2008 (NOGA) décrite dans le répertoire des entreprises du canton de Genève.

Répartition des décisions positives et des financements accordés en 2010 selon le secteur d'activité



L'activité exceptionnelle sur le domaine de l'hébergement-restauration s'explique notamment par la volonté de soutenir le développement d'activités de loisirs nocturnes et par le report d'un investissement décidé en 2009 et ayant fait l'objet d'une nouvelle décision en 2010.

Impact sur l'emploi

L'analyse des déclarations AVS fournies a permis de démontrer l'existence de 241 places de travail. Grâce à la connaissance et au suivi des dossiers effectué par les gestionnaires, une estimation à une trentaine de postes supplémentaires a été faite pour évaluer le nombre de collaborateurs des entreprises n'ayant pas remis leur déclaration AVS.

En 2010, grâce à son activité, la Fondetec a donc permis la création ou le maintien d'au moins 270 places de travail, correspondant à près de 150 équivalents temps plein pour une masse salariale de plus de 8 millions de CHF.

Par rapport à 2009, le nombre moyen de salariés par entreprise en équivalent temps plein (ETP) est resté stable, tandis que le salaire annuel moyen par collaborateur (ETP) a quant à lui augmenté de 4%.

Statistiques des entreprises soutenues uniquement sur la base des déclarations AVS reçues (CHF)		2010	2009	Variation
Emplois et salaires	Taux de réponse pour les déclarations AVS	75.81%	62.96%	20.40%
	Nb total de salariés sur l'année	241	171.00	40.94%
	<i>Nb moyen de salariés par entreprise</i>	5.13	4.89	4.95%
	Nb de salariés ETP sur l'année	135.85	100.86	34.70%
	<i>Nb moyen de salariés par entreprise ETP</i>	2.89	2.88	0.31%
	Charges salariales totales	7'785'841.87	6'155'148.53	26.49%
	<i>Charges salariales moyennes par entreprise</i>	165'656.21	170'976.35	-3.11%
	<i>Salaire annuel moyen par collaborateur ETP</i>	57'311.41	55'146.76	3.93%

Les données mentionnées qui figurent dans les deux tableaux de cette rubrique tentent de refléter au mieux la réalité des entreprises suivies au cours de l'année 2010. Elles sont issues des déclarations AVS 2010 et des comptes remis chaque année par les entreprises.

Pour établir les emplois en équivalent temps plein (ETP), chaque entreprise a précisé pour chacun de ses collaborateurs, d'une part, le nombre de mois de travail sur l'année, et d'autre part, le taux d'activité pour chacun d'entre eux.

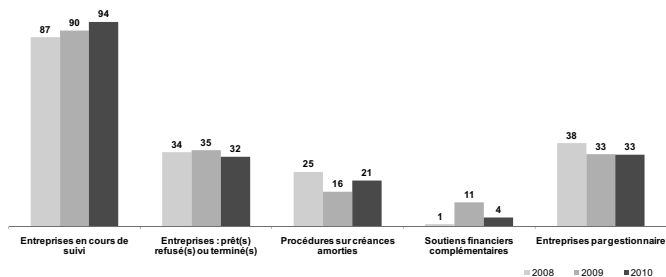
Les données relatives à des emplois liés à l'activité de placement de personnels (2 entreprises concernées) n'ont pas été prises en compte.

Les entreprises sont tenues de remettre leur déclaration à leur caisse AVS au plus tard le 31 janvier de chaque année. Cela étant, les comptes de l'année écoulée ne sont bien souvent disponibles qu'au cours du second semestre de l'année suivante. C'est la raison pour laquelle en 2009 les statistiques ont été élaborées au cours du deuxième semestre. Afin de pouvoir intégrer ces informations dans notre rapport annuel 2010, nous avons avancé leur réalisation de trois mois. Cela explique en grande partie les différences observées en 2010 et 2009 au niveau du taux de réponses relatif aux informations comptables.

Statistiques des entreprises soutenues uniquement sur la base des comptes reçus (CHF)		2010	2009	Variation
Comptes	Taux de réponse pour les comptes	35.48%	66.67%	-46.77%
	CA total	9'452'450.50	15'135'368.97	-37.55%
	<i>CA moyen par entreprise</i>	410'976.11	432'439.11	-4.96%
	Total des actifs au bilan	3'806'952.49	7'659'963.40	-50.30%
	<i>Moyenne de l'actif au bilan par entreprise</i>	173'043.30	218'856.10	-20.93%

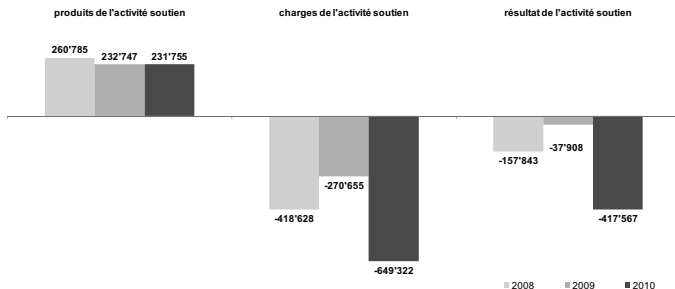
Résultats de l'activité

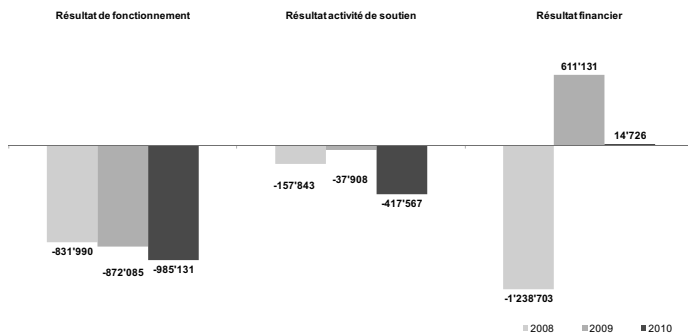
Gestion des dossiers



Le nombre de dossiers par gestionnaire est resté stable en 2010, permettant ainsi un suivi personnalisé de chaque entreprise.

L'activité de soutien de 2008 à 2010

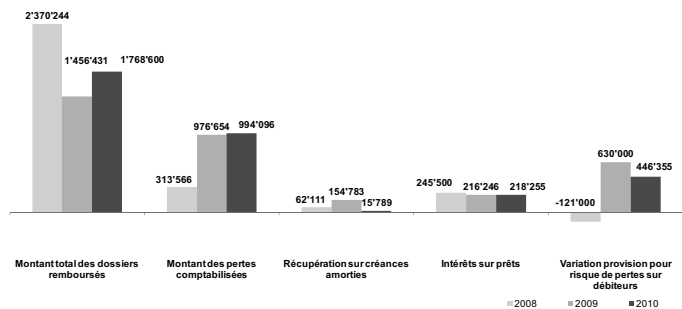




Le résultat de l'activité de soutien fortement déficitaire s'explique en partie par des raisons conjoncturelles. Alors qu'en 2009 les moyennes et grandes entreprises avaient ressenti fortement la crise, les entreprises soutenues par la Fondetec avaient été relativement épargnées.

En 2010, elles ont par contre été beaucoup plus touchées par les reliquats de la crise au cours du premier semestre et par le cours élevé du franc suisse qui a poussé bon nombre de leurs clients à effectuer leurs achats à l'étranger, notamment par l'intermédiaire d'Internet.

Dossiers remboursés, en perte et récupérations sur créances amorties



Rapport financier

Rapport de l'organe de révision

Bilan au 31.12.2010

Compte d'exploitation de l'exercice 2010

Tableau de financement



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève – Fondetec, Genève

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la *Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève – Fondetec*, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. Les informations contenues dans le rapport de performance joint au présent rapport ne font pas l'objet de notre contrôle. Par ailleurs, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été contrôlés par un autre réviseur.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

CHAVRE & FIDUCIAIRE
Membrerue agasse 45 | CH-1211 Genève 17 | T. +41 22 736 36 33
case postale 111 | sfér@fidusfer.ch | F. +41 22 786 11 31



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 36 al. 4 du règlement de la Fondation et à la Norme d'audit suisse 890 nous devons attester s'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels. Un certain nombre de processus a été formellement documenté par la Direction. Toutefois, le mode de traçabilité et de surveillance des contrôles restent à définir. Par ailleurs, il est prévu que le Conseil de fondation approuve le SCI courant 2011. Nous pouvons ainsi constater l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels uniquement pour les processus déjà formalisés.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 30 mai 2011

Société fiduciaire d'expertise
et de révision s.a.


Samuel Bardi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Dominique Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexe : états financiers 2010 (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement et annexe)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

	Annexe	2010 CHF	2009 CHF
<u>ACTIF</u>			
Disponible et réalisable			
Caisse		781.25	294.85
CCP		506'177.88	599'349.82
Banques		173'731.13	256'576.16
Débiteurs - Nets	3.1.1.	3'566'591.94	3'415'906.45
Titres & Placements - Nets	3.1.2.	2'228'379.77	3'565'998.17
Comptes de régularisation actif	3.1.3.	49'280.87	67'876.90
		6'524'942.84	7'906'002.35
Immobilisé			
Immobilisations corporelles	3.2.1.	16'131.55	11'289.90
Immobilisations financières	3.2.2.	12'140.00	12'110.00
		28'271.55	23'399.90
TOTAL DE L'ACTIF		6'553'214.39	7'929'402.25
<u>PASSIF</u>			
Exigible à court terme			
Comptes de régularisation passif	3.3.	99'612.25	87'826.95
		99'612.25	87'826.95
Capital de l'organisation	3.4.		
Capital au 1 ^{er} janvier 2010		7'841'575.30	8'140'437.92
Résultat de l'exercice		(1'387'973.16)	(298'862.62)
		6'453'602.14	7'841'575.30
TOTAL DU PASSIF		6'553'214.39	7'929'402.25

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011 (après-midi) 697
Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

fondetec Rapport annuel 2010

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

	Annexe	2010	Budget 2010	Ecart	2009
		CHF		CHF	CHF
Produits de l'activité de soutien					
Frais d'inscription de CHF 300 par dossier		13'500.00	15'000.00	(1'500.00)	16'500.00
Intérêts sur prêts & commissions sur cautions	4.1	<u>218'255.10</u>	<u>222'800.00</u>	<u>(4'544.90)</u>	<u>216'246.60</u>
		<u>231'755.10</u>	<u>237'800.00</u>	<u>(6'044.90)</u>	<u>232'746.60</u>
Charges de l'activité de soutien					
Pertes nettes sur débiteurs	3.1.1	(978'307.30)	(400'000.00)	(578'307.30)	(821'871.09)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	3.1.1	446'355.00	241'000.00	205'355.00	630'000.00
Honoraires avocats pour enquêtes sur dossiers		(113'687.20)	(60'000.00)	(53'687.20)	(75'087.65)
Frais de représentation		<u>(3'682.75)</u>	<u>(6'000.00)</u>	<u>2'317.25</u>	<u>(3'696.25)</u>
		<u>(649'322.25)</u>	<u>(225'000.00)</u>	<u>(424'322.25)</u>	<u>(270'654.99)</u>
Résultat de l'activité de soutien		<u>(417'567.15)</u>	<u>12'800.00</u>	<u>(430'367.15)</u>	<u>(37'908.39)</u>
Coût de fonctionnement					
Salaires		(634'038.90)	(634'139.00)	100.10	(590'001.65)
Jetons de présence	4.2	(48'100.00)	(60'000.00)	11'900.00	(60'160.00)
Charges sociales		(118'743.35)	(121'899.90)	3'156.55	(110'679.10)
Frais de personnel		(25'833.65)	(24'100.00)	(1'733.65)	(13'931.35)
Frais de locaux		(34'836.75)	(123'184.95)	88'348.20	(34'644.80)
Frais administratifs		(99'128.18)	(98'514.20)	(613.98)	(70'680.40)
Honoraires & frais juridiques		(35'658.60)	(36'000.00)	341.40	(37'573.90)
Amortissements		(12'138.65)	(39'412.35)	27'273.70	(9'104.75)
Produits divers		<u>23'346.25</u>	<u>46'772.00</u>	<u>(23'425.75)</u>	<u>54'690.68</u>
Coût net de fonctionnement		<u>(985'131.83)</u>	<u>(1'090'478.40)</u>	<u>105'346.57</u>	<u>(872'085.27)</u>
Résultat intermédiaire		<u>(1'402'698.98)</u>	<u>(1'077'678.40)</u>	<u>(325'020.58)</u>	<u>(909'993.66)</u>

Rapport financier

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

	Annexe	2010 CHF	Budget 2010	Ecart CHF	2009 CHF
Résultat intermédiaire		<u>(1'402'698.98)</u>	<u>(1'077'678.40)</u>	<u>(325'020.58)</u>	<u>(909'993.66)</u>
Produits financiers					
Revenus des titres	3.1.2	22'753.72	70'000.00	(47'246.28)	91'275.44
Bénéfices sur ventes de titres	3.1.2	66'834.04	0.00	66'834.04	230'127.03
Intérêts bancaires		2'609.49	1'000.00	1'609.49	2'297.32
Gain de change		17'096.27	0.00	17'096.27	7'010.09
Plus-values sur titres	3.1.2	213.67	0.00	213.67	295'629.06
		<u>109'507.19</u>	<u>71'000.00</u>	<u>38'507.19</u>	<u>626'338.94</u>
Charges financières					
Pertes sur ventes de titres	3.1.2	(78'373.17)	0.00	(78'373.17)	0.00
Intérêts et frais bancaires		(2'626.53)	(3'500.00)	873.47	(3'381.05)
Commissions et droits de garde		(4'786.91)	(6'800.00)	2'013.09	(8'877.83)
Perte de change		(2'043.76)	0.00	(2'043.76)	(2'949.02)
Moins-values sur titres	3.1.2	0.00	0.00	0.00	0.00
Moins-values sur contrat de change à terme		(6'951.00)	0	-6'951.00	0
		<u>(94'781.37)</u>	<u>(10'300.00)</u>	<u>(84'481.37)</u>	<u>(15'207.90)</u>
Résultat financier		<u>14'725.82</u>	<u>60'700.00</u>	<u>(45'974.18)</u>	<u>611'131.04</u>
PERTE D'EXPLOITATION		<u>(1'387'973.16)</u>	<u>(1'016'978.40)</u>	<u>(370'994.76)</u>	<u>(298'862.62)</u>

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011 (après-midi) 699
Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

fondetec Rapport annuel 2010

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2010	2009
	CHF	CHF
(Perte) d'exploitation	(1'387'973.16)	(298'862.62)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	(446'355.00)	(630'000.00)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur titres	(247'902.30)	(1'470'806.75)
Variation nette de la provision pour risques s/contrats de change à terme	6'951.00	0.00
Amortissements des immobilisations corporelles	12'138.65	9'104.75
Liquidités absorbées après les éléments non monétaires	(2'063'140.81)	(2'390'564.62)
Diminution de débiteurs	295'669.51	130'068.67
Diminution des titres	1'578'569.71	2'636'305.80
Diminution des comptes de régularisation actif	18'596.03	24'521.70
(Acquisition) d'immobilisations corporelles et financières	(17'010.30)	(5'713.75)
Augmentation des comptes de régularisation passif	11'785.30	26'762.17
Variation des liquidités	(175'530.57)	421'379.97
Variation des liquidités au bilan		
Liquidités au 1 ^{er} janvier	856'220.83	434'840.86
Liquidités au 31 décembre	680'690.26	856'220.83
Variation des liquidités	(175'530.57)	421'379.97

Rapport financier



Médias et communication

Articles de presse

...sur la Fondetec

- 21 janvier, L'AGEFI
La Fondetec relance le débat sur le financement des start-up
- 16 février, LE TEMPS
Aide aux entreprises : le solo controversé de la Ville de Genève
- 17 février, LE COURRIER
La recapitalisation de la Fondetec en question
- 17 février, TRIBUNE DE GENÈVE
Crédit de 10 millions voté à Genève pour la Fondetec
- 18 février, TRIBUNE DE GENÈVE
Dix millions débloqués pour l'emploi en ville
- 18 février, L'AGEFI
Genève : dix millions pour la Fondetec
- 24 février, GHI
Fondetec : 10 millions
- Mars, VIVRE À GENÈVE
La Fondetec et Essaim, deux structures d'aide à la création d'entreprises en Ville de Genève
- Mars, ASPECT
Financer son entreprise à Genève
- 8 juin, LE COURRIER
La fondetec vient en aide aux petites entreprises
- 8 juin, L'AGEFI
Le microcrédit défend sa position à Genève
- Août, PME MAGAZINE
Suites... La Fondetec proche de l'équilibre

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011 (après-midi) 701
Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

fondetec Rapport annuel 2010

...citant la Fondetec

- 10 mars, TRIBUNE DE GENÈVE
Cosmic Sàrl, une première mission pour les étudiants
- 17 mars, L'AGEFI
Les avantages d'un changement de stratégie
- 8 avril, LE TEMPS
Comment éviter la disparition de petits commerces au centre-ville
- 11 mai, L'AGEFI
Les choix orientés développement durable
- Juin, VIVRE À GENÈVE
Hyperweek : innover sur le net pour l'économie locale
- 25 août, BILAN
10 conseils pour lancer son entreprise
- 18 octobre, TAGES ANZEIGER + BASLER ZEITUNG
Mikrokredite für Arbeitslose und Scheidungssopfer
- 19 octobre, LE COURRIER
Des suisses tentés par l'aventure
- 26 octobre, LE TEMPS
Le chiffre 54
- 27 octobre, FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE
Créer des entreprises pour créer des emplois
- 29 octobre, ENTREPRISE ROMANDE
54 heures pour créer une start-up !
- 1er novembre, TRIBUNE DE GENÈVE
Genève prend bien soin des jeunes pousses
- 5 novembre, TRIBUNE DE GENÈVE
Les étudiants doivent encore apprendre l'aspect entrepreneurial
- 9 novembre, L'AGEFI
La création d'une start-up en 54 heures chrono
- Décembre, CAUSES COMMUNES
Réinventer l'économie

Médias et communication

Reportages TV

...sur Léman Bleu

- LE JOURNAL du 17 février
Nouvelle dotation de la Fondetec, interviews de MM. Alpha Dramé, Jérôme Favoulet et Michael Senn, associé gérant de Cusmic Sàrl.

...sur la Télévision Suisse Romande (TSR)

A l'occasion du Startup Weekend Genève (5 au 7 novembre) dont la Fondetec est le partenaire principal

- 12:45 du 6 novembre
Présentation du Startup Weekend Genève par l'un des organisateurs
- TOUTES TAXES COMPRISES (TTC) du 8 novembre
TTC suit Jérôme Favoulet, coach d'entreprise lors du Startup Weekend Genève.

Internet - vidéos sur la toile

- 26 février, NEWSLETTER FER-GENÈVE
La Fondetec recapitalisée
- En ligne depuis le 9 juin, WWW.SANDRINESALERNO.CH
Le microcrédit une success story genevoise
- En ligne depuis le 18 octobre, WWW.ROMANDIE.COM/NEWS
Le microcrédit : des suisses tentent l'aventure
- En ligne depuis le 5 novembre, WWW.JOBTICMAG.CH
Interview de Jérôme Favoulet au Carrefour des créateurs
- En ligne depuis 15 novembre 2010, WWW.YOUTUBE.COM/COULEURPROD
Interview de Jérôme Favoulet au Carrefour des créateurs
- En ligne depuis le 29 novembre, WWW.GBNEWS.CH
Reportage sur le Startup Weekend Genève

Entreprises sélectionnées

Les entreprises mentionnées ici sont les sociétés pour lesquelles le prêt a été accepté et les fonds libérés.

Les secteurs d'activité des entreprises ont été déterminés selon la Nomenclature Générale des Activités économiques 2008 (NOGA) du répertoire des entreprises du canton de Genève.

Industrie manufacturière

HyperWeek SA

HyperWeek

Fabrication d'équipements de communication - conception, réalisation et production d'outils et produits de communication sur supports informatiques, Internet ou vidéo.

M. Raphaël Briner
Rue de la Colline 10
1205 Genève
Tél : 022 732 40 14
raphael@hyperweek.com, www.hyperweek.net

Commerce / Réparation auto.

Sandrine Bramaz, S Fleurs & ID KDO



Fleuriste – Confection et arrangements floraux. Ce qui fait toute l'originalité de leur concept, c'est que les fleurs sont comestibles et invitent les sens à des découvertes surprenantes.

Mme Sandrine Bramaz
Rue John-Grasset 10
1205 Genève
Tél : 022 321 68 05
contact@sfleurs.ch



Le Grand Magasin Sàrl

LEGR★NDM★G★SIN

Prêt-à-porter – Lieu chaleureux qui allie galerie d'art et vente d'accessoires de mode originaux tels que sacs, chaussures et bijoux.

Mmes Léa Pohlhammer et Marie José Blanquet
Boulevard de Saint-Georges 59
1205 Genève
Tél : 022 321 10 21
lesupermagasin@gmail.com

This is Africa Sàrl



Prêt-à-porter - Choix unique de vêtements, d'accessoires, de casquettes et de CDs de style US à Genève. La marque colorée genevoise « This is Africa® » est notamment portée par des artistes romands tels que Stress.

M. Jordan Nsimba
Rue du Valais 4
1201 Genève
Tél : 022 732 70 92
info@thisisafrica.ch, www.thisisafrica.ch

Librairie Le Parnasse SNC

Librairie – Choix unique d'œuvres en italien, d'ouvrages sur la psychanalyse et les beaux-arts et bien d'autres, à Genève. Une attention particulière est apportée au service et aux conseils à la clientèle.

Mme Carine Flückiger, M. Marco Dogliotti
Rue de la Terrassière 6
1207 Genève
Tél : 022 736 27 26
leparnasse@vtxnet.ch

Mia Fashion Intl SA

Prêt-à-porter – Large choix de vêtements de style classique pour femmes de tout âge.

Mme Isabelle Benzonelli
Rue Rousseau 9
1201 Genève
Tél : 022 310 61 76

Mama's yummy food on the move Sàrl

Vente à l'emporter - Take-away à la fois convivial, chic et tendance de pâtes fraîches artisanales à marier avec différentes sauces, de macarons XL et de cup cakes multicolores.

Mme Stéphanie Banz, M. Joffrey Vuillermet
Rue du Mont-Blanc 15
1201 Genève
Tél : 022 311 44 11

Untitled Space Sàrl



Commerce d'objets d'art – Agence d'événements artistiques couplée à une galerie d'art contemporain. Sa particularité est d'allier conseils, expositions et projets artistiques pour les jeunes artistes.

Mme Renate Cornu
Rue des Bains 40
1205 Genève
Tél : 022 321 09 55
us@untitledspace.ch, www.untitledspace.ch

Transport

Gérard Valéri - L'Écomotrice



Livraison – Transport écologique de colis et de marchandises, location d'espaces publicitaires et de cargocycles pour de l'événementiel.

M. Gérard Valéri
Rue de la Navigation 25
1202 Genève
Tél : 022 328 49 28
www.ecomotrice.ch

Hébergement / Restauration

Lalubie Sàrl



Service traiteur – Chef à domicile, service traiteur et pâtisserie artisanale. Services aux entreprises, restaurateurs et particuliers.

Mme Anita Lalubie
Mon grain de sel
Le Grand Magasin Sàrl
1205 Genève
Tél : 022 329 45 70
a.mongraindesel@gmail.com

Novag SA



Restauration vapeur – Concept de cuisson à la vapeur unique à Genève. Restauration rapide et saine pour les gens pressés, mais soucieux de leur santé.

MM. Antoine Veyrat, Stefano Gubinelli
Place du Bourg de Four 15-17
1204 Genève
Tél : 022 840 20 06
info@novag.ch

Kirchner & Lubin SNC



Bar – Programmation musicale variée et pointue qui comprend la participation de djs à la fois internationaux et locaux.

Mme Cécile Kirchner, M. Frédéric Lubin
Boulevard de la Cluse 105
1205 Genève

La Guinguette Arts & Bagels Sàrl



Café restaurant – Le Café de la Paix, traditionnel bistrot genevois, abrite à présent La Guinguette, café-restaurant qui propose de succulents bagels artisanaux.

M. Emmanuel Häusermann
Boulevard Carl-Vogt 61
1205 Genève
Tél : 022 321 58 98
www.cafedelapaix.ch

707

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011 (après-midi)
Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

fondetec Rapport annuel 2010

The Royal Dragon Pearl Sàrl

Service traiteur – Traiteur et boutique d'alimentation asiatique qui propose un large choix de produits inédits en Romandie. Conseils personnalisés de la part du chef cuisinier.

M. Thanh Chung Nguyen
Rue de Cornavin 1
1201 Genève
Tél : 022 731 16 41

Activités immobilières

Global Properties & Cie Sàrl



Agence immobilière - Activités de prestations de services, notamment courtage et représentation dans le domaine immobilier. Commercialisation de maisons en carton pour enfants de la marque Halabuda.

Mme Iris Amram
Rue du Rhône 65
1204 Genève
Iris.amram@lesac.ch

Activités spécifiques, scientifiques et techniques

Giauque Lionel

Architecture – Architecte EPFL indépendant.

M. Lionel Giauque
Boulevard d'Yvoy 11
Tél : 022 328 17 40

Ize Sàrl



Traduction et interprétation – Service de traduction qui propose des stages à de jeunes traducteurs ainsi que des séminaires de communication interculturelle.

Mme Béatrice Lo Nigro,
Chemin de la Voie-Creuse 3A
1202 Genève
Tél : 022 301 90 80
local-ize@bluewin.ch

Entreprises sélectionnées

Activités de services administratifs

Cusmic Sàrl



Placement de personnel – Première et unique agence de recrutement et de placement temporaire pour les universitaires et jeunes diplômés de Suisse Romande. Agence certifiée Swisstaffing.

MM. Michael Senn, Marcus Andersson
Rue Diorama 15
1204 Genève
Tél : 022 548 10 40
info@cusmic.ch, www.cusmic.ch

L'emploi d'un temps Sàrl



Placement de personnel – Agence de placement temporaire et fixe spécialisée dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie. Agence certifiée Swisstaffing.

Mmes Ursula Siegrist Geoffroy, Marie Thérèse Siegrist
Rue Dancet 35
1205 Genève
Tél : 022 328 22 22
info@e-temps.ch, www.e-temps.ch

MD Gende Sàrl

Nettoyage - Entreprise familiale de nettoyage et de parqueterie. MD Gende fabrique les parquets de façon artisanale.

Mme Maria Gende
Place des Grottes 1
1201 Genève
Tél : 022 792 60 53

WattWorld SA



Autres activités de soutien aux entreprises – Gestion et administration pour le compte de tiers d'opérations commerciales ou financières. Importation et exportation de biens d'équipement, de véhicules électriques et autres produits de consommation.

MM. Boris Favre, Claude Isler, Jérôme Steimer
Chemin de Villars 39
1203 Genève
Tél : 022 796 43 43
info@wattworld.ch, www.wattworld.ch

Enseignement

Akwire Sàrl



Formation – Centre de formation spécialisé dans les métiers bancaires et la mise en réseaux des participants avec les employeurs.

MM. Mathieu Bischof, Romain Buob
Rue de Lausanne 36
1201 Genève
Tél : 022 340 05 20
info@akwire.ch, www.akwire.ch

Autres activités de services

Laundrenet Sàrl



Service - A la fois salon lavoir et café Internet, Laundrenet a remporté le prix cantonal du développement durable en 2006 en garantissant l'utilisation de produits écologiques uniquement.

Mme Inez Christina Bastos de Azevedo, M. Thomas Teuscher
Rue de la Servette 83
1211 Genève 7
Tél : 022 734 83 83
info@laundrenet.com, www.laundrenet.com

Entreprises sélectionnées

Que sont-ils devenus?



Que sont-ils devenus?

Jobup SA

Derrière la réussite de Jobup.ch se cache un jeune entrepreneur, Wouter Van der Lelij. Après la vente de son affaire et un mini-tour du monde de 9 mois, cet homme de défi a choisi de mettre son expérience au profit de différents projets.

Pourquoi vous êtes-vous adressé à la Fondetec ?

J'ai sollicité la Fondetec durant l'été 2000, car ni les capitaux risqués, ni les banques ne voulaient entrer en matière. Au beau milieu de la crise d'Internet, ils ne savaient pas trop quoi faire avec un petit jeune comme moi. La Fondetec a accepté de garantir une ligne de crédit auprès d'une banque, ce qui m'a permis d'engager 15 collaborateurs et de développer l'affaire. La Fondetec a donc clairement fait la différence et a ainsi permis la création de 15 emplois et, par extension, trouvé du travail pour plus d'une dizaine de millier de personnes.

Pourquoi avez-vous vendu Jobup.ch ?

Cette vente n'était pas prévue à la base. Lorsqu'on crée une entreprise, on ne le fait pas dans le but de la revendre. Il faut penser sur le long terme. Il faut du temps et de l'énergie pour que ça marche. Edipresse m'a proposé, à plusieurs reprises, de racheter l'entreprise, mais j'ai refusé leurs offres. Puis, en 2004, ils m'ont proposé de leur soumettre une contreproposition. Ce que j'ai fait en pensant qu'ils n'allaient pas entrer en matière. À ma grande surprise, j'ai reçu une réponse positive. J'ai signé le contrat de vente à la fin de l'année 2004. L'accord a été effectif à la fin de 2007 et j'ai quitté JobUp.ch en 2008. Par la suite, Tamedia a racheté Edipresse, ce qui a malheureusement engendré un changement de philosophie.

Si c'était à refaire ?

Je referais exactement la même chose. La Fondetec m'a permis de garder mon indépendance. En passant par le biais d'un investisseur, j'aurais dû vendre des parts et, de ce fait, j'aurais été moins libre dans mes décisions et mes choix.

Actuellement, quels sont vos projets ?

J'ai ouvert une pépinière d'entreprises. Parmi les projets en cours, deux sont en train d'émerger : Ou bien ? Un commerce de fruits secs bios, qui a reçu le prix cantonal du développement durable, et Agenda.ch, un site Internet qui permet aux professionnels de gérer leur agenda. À côté de cela, j'accompagne d'autres entreprises, notamment WattWorld SA (c.f. p. 37) en leur donnant des conseils et en étant actionnaire, afin de leur permettre de prendre un virage plus industriel. Enfin, je participe de façon bénévole au projet Réalise.



Thommen et Schenker SNC, L'Envie de fraises

Emilie Thommen et Frédérique Schenker ont monté leur entreprise, l'Envie de fraises, en 2004, un magasin spécialisé dans le secteur du maternage : confection femmes enceintes, jouets, portages, etc. A ce moment-là, seule boutique de la ville à proposer des couches lavables, elles rencontrent un franc succès auprès des parents de la nouvelle génération, très sensibles à la question écologique. Leur expérience – elles testent tous les produits – et leurs conseils apportent une touche personnalisée et de proximité à leur clientèle essentiellement de quartier.

Comment est venue l'idée de venir à la Fondetec ?

Pour lancer notre projet, nous nous sommes tout d'abord adressées à une banque, mais le petit entrepreneuriat ne l'intéressait pas. Nous avons suivi un cours sur les porteurs de projets durant lequel on nous a parlé de la Fondetec, comme un organisme plus abordable pour solliciter un prêt. Dès lors, tout s'est passé très rapidement. Nous avons présenté un dossier complet et seul le budget a été réajusté par le gestionnaire en charge de notre projet. Le prêt nous a ensuite été très vite octroyé. Tout au long de ce processus, la plus grande difficulté que nous avons rencontrée, c'était la recherche d'une arcade.

Quels sont vos projets pour le futur ?

Nous souhaiterions agrandir notre magasin, car nous sommes actuellement limitées par le manque de place. Nous ne pouvons pas exposer tout ce que nous aimerions. Nous sommes à la recherche d'une arcade dans la zone de Plainpalais-Jonction. Nous désirons rester dans le même secteur, car nous avons une clientèle de quartier et beaucoup de personnes viennent ici en raison de la proximité avec La Maternité.

Que vous a apporté la Fondetec ?

Avant tout, elle nous a apporté sa confiance. L'Envie de fraises était un rêve, mais il était à la fois réaliste et clair. Ce type de projet n'est pas du goût des banques. La Fondetec nous a donné un coup de pouce pour démarrer. Elle a ensuite assuré un suivi. En effet, cela nous rassurait de savoir qu'il y avait une personne de contact pour toute question. De plus, l'échelonnement du prêt sur un court terme, une mesure qui paraît au premier abord contraignante, nous a obligé à aller de l'avant.

L'Envie de Fraises
Rue des Battoirs 4
1205 Genève
Tél : 022 321 24 61
info@enviedefraises.ch
www.enviedefraises.ch



Que sont-ils devenus?

Logimeca Sàrl

La Fondetec comme aide au démarrage

Logimeca est née de la volonté d'anciens employés d'Asea Brown Boveri SA (ABB) qui ont décidé de recourir au management buy-out (MBO), c'est-à-dire de racheter à ABB la partie atelier de production mécanique que la société souhaitait externaliser. L'entreprise fournissait des composants au géant helvético-suédois avec à la clef, pour les 6 premiers mois, un contrat d'exclusivité. Le travail ne manquait pas, mais les liquidités faisaient peu à peu défaut. Ne trouvant pas de solution auprès des banques, son associé-gérant Alain Chappuis s'est donc adressé à la Fondetec, afin de garantir l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'une banque et de déposer une caution pour le leasing d'une machine. La Fondetec a été un facteur déterminant pour le lancement de Logimeca, comme l'explique Alain Chappuis : « Sans la Fondetec, nous n'aurions rien pu faire. Elle nous a soutenu lors de notre première demande de prêt il y a 12 ans, puis une nouvelle fois lors de notre seconde demande il y a 5 ans ».

Fleuron de l'industrie genevoise

L'entreprise grandit et se subdivise en trois départements : micromécanique et électroérosion, tournage, fraisage CNC et mécano-soudé. Elle utilise des moyens modernes de mesure optique et présente aussi la particularité d'intégrer son personnel intéressé à la marche de ses affaires.

Des difficultés et de nouveaux défis

La délocalisation de la sous-traitance et le franc fort ont cependant enrayé la machine. Alain Chappuis déplore : « Nous avons passé la crise sans trop de difficulté, mais au début de l'année nous avons perdu trois de nos principaux clients à Genève qui ont désormais un programme d'acquisition d'équipements électrotechniques dans les pays dont la politique de prix défie toute concurrence, tels que la Chine, la Roumanie, la Turquie ou la République tchèque ». Pour pallier cela, Logimeca se doit de trouver de nouveaux clients et, surtout, de diversifier son offre. C'est ainsi que, outre la mécanique de précision et la serrurerie, l'entreprise s'est lancée dans la tôlerie en rachetant une société. Elle envisage aussi de poursuivre son activité dans des locaux plus petits et plus adaptés, mais elle se heurte aux difficultés territoriales : « Rien n'est prévu pour les PMI à Genève. Il n'existe plus de terrains industriels à des prix abordables ». Cependant, quoiqu'il advienne, l'associé-gérant conclut : « Logimeca reste un bel outil qui a progressé, une jolie entreprise ».

Logimeca Sàrl
15 rue Marziano
1227 Acacias
Tél : +41 22 301.05.00
www.logimeca.ch





Cité Vieusseux 4
1203 Genève

T +41 22 338 03 60
F +41 22 338 03 69

fondetec@fondetec.ch
www.fondetech.ch

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011 (après-midi) Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

BUDGET 2011 DE FONCTIONNEMENT voté le 19 mai 2011

N°	Produits	Budget 2010	situation comptable au 31.12.2010	budget 2011	COMMENTAIRES
3100	produits divers	1'560.00	4'014.80	1'600.00	
3103	Indemnités APG & AMAT	3'612.00	131.45	0.00	
3102	Mandat oce-new start	21'600.00	19'200.00	19'200.00	16 commissions à CHF 1'200.--
	Total	26'772.00	23'346.25	20'800.00	

N°	Charges	Budget 2010	situation comptable au 31.12.2010	budget 2011	COMMENTAIRES
3000	salaires administration	634'139.00	634'938.79	651'968.00	
3001	jetons de présence	60'000.00	48'100.00	50'000.00	jetons semestriels (indemnité président incluse) CHF 25'000.--
3010 - 3015	charges sociales, LPP, assurances LAA, APG	121'999.90	118'743.35	129'365.20	cf. tableau des appointements + charges sociales s/ jetons de présence soit 7.722% de CHF 50'000.--
3022	Formation & séminaires	20'000.00	14'658.80	25'000.00	cf tableau formations, augmentation justifiée suite renouvellement partiel de l'équipe et non utilisation totale du budget 2010
3020	frais personnel	2'000.00	7'529.90	5'000.00	inclus annonce recrutement CHF 2'000.--
3021	frais de déplacements	2'100.00	3'644.95	2'750.00	
3050	Loyers locaux + charges	102'975.00	26'600.55	27'000.00	loyer locaux Cité Vieusseux s/ 12 mois. Le loyer et les charges locatives des futurs bureaux de la Fondetec ont été intégrés à l'activité pépinière
3051	électricité	4'083.35	2'698.75	3'200.00	
3052	Loyers parking	6'960.00	2'340.00	2'340.00	
3053	Entretien locaux	7'166.65	2'189.35	3'000.00	
3054	assurance RC, incendie	2'000.00	1'002.10	3'000.00	
3060	fournitures de bureau	8'000.00	10'423.95	10'000.00	
3061	frais tél - fax - natel-internet	6'600.00	7'096.25	6'800.00	
3033	frais juridique - frais RC	2'000.00	1'600.60	3'000.00	
3031	révision et évaluation	34'000.00	34'058.00	30'000.00	révision CHF 16'200.-- + honoraires supplémentaires 3'800.--, évaluation CHF 10'000.--
3062	maintenance matériel bureau	6'000.00	6'391.15	5'000.00	maintenance + copies incluses
3063	leasing photocopieur	11'414.20	11'414.20	11'414.20	leasing payable trimestriellement à raison de CHF 2'853.55
3070	frais informatique consommables	1'000.00	1'628.50	1'000.00	consommables photocopieur inclus dans le contrat de maintenance
3071	maintenance informatique	8'000.00	5'139.30	18'000.00	hébergement VTX, Switch, antivirus + carnet maintenance informatique de 50 H et licences logiciels et outils demande de financement
4000	affranchissements & frais	6'000.00	2'662.80	3'000.00	
4001	action prospective manifestations, cotisations associations & clubs	45'000.00	43'619.00	57'840.00	
4002 - 4004	imprimés, publicité, carte vœux & visite + Abonnements	5'500.00	10'753.81	5'500.00	carte de vœux, cartes de visite, abonnement journaux, publicité. (frais révision rapport fondetec)
3040	amortissement mobilier	7'564.40	1'564.60	281.40	amortissement mobilier acquis
3044	amortissement informatique	13'007.95	7'670.85	15'000.00	amortissement informatique acquis, new investissements (serveur, etc)
3043	amortissement matériel expo	3'840.00	2'903.40	4'000.00	amortissement matériel expo acquis, new investissements
	amortissement site Internet & outil gestion+ stat	15'000.00	0.00	12'000.00	amortissement site internet + outil gestion et stat ;
	Total	1'137'250.45	1'008'478.17	1'085'458.85	
	Résultat de fonctionnement	-1'110'478.45	-685'131.92	-1'064'658.85	

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011 (après-midi) 715

Rapport d'activité 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec

BUDGET 2011 GESTION S/I TITRES voté le 19 mai 2011

N°	Produits	Budget 2010	situation comptable au 31.12.2010	Budget 2011	COMMENTAIRES
5400-5401	intérêts bancaires	1'000.00	2'610.40	600.00	en ligne avec CHF 499'000.- inscrit sur le CCP, taux 0.125 % «350'000.- et 0.25% >350'000.-»
5402-5403	détachés s/titres	70'000.00	20'713.72	34'125.00	Valeur portefeuille titres (cédés au 30.11.2010 CHF 2'730'000.-, rendement moyen 2010 1.20%)
5500	gain de change	0.00	17'000.20	0.00	
5501	produit vente sur titres	0.00	68'834.04	0.00	
5502	dissolution provision s/titres	0.00	213.87	0.00	provision au 31.12.2009 - 327'398.10
Total:		71'000.00	109'958.44	34'725.00	

Charges		Budget 2010	situation comptable au 31.12.2010	Budget 2011	COMMENTAIRES
5000	charges franchises c/o	2'500.00	2'500.00	2'500.00	
5001	charges et droits de garde s/titres	6'000.00	4'768.90	4'000.00	amortisation au 30.09.2010 CHF 2'857.-
5100	perte de change	0.00	2'043.70	0.00	
5201	perte vente s/titres	0.00	19'374.10	0.00	
5200	provision contre valeur s/titres	0.00	6'911.00	0.00	
Total:		10'500.00	14'796.70	6'500.00	
Résultat s/titres		60'500.00	14'731.84	28'225.00	

BUDGET 2011 ACTIVITE DE SOUTIEN

N°	Produits	Budget 2010	situation comptable au 31.12.2010	Budget 2011	COMMENTAIRES
4500	taxe inscription	18'000.00	13'501.00	18'000.00	50 ans/mois
4600	intérêts et commissions s/ajets	222'800.00	218'235.10	218'500.00	486 heures nets au 30.11.2010 CHF 3'951'484.- + à libérer CHF 420'000.-
4700	dissolution provision s/allocations	2'041'000.00	418'355.00	1'730'000.00	dissolution provision au 31.12.2010
4800	amortisation s/ créances assurées	0.00	18'788.00	0.00	
Total:		2'241'800.00	650'684.10	1'966'500.00	

Charges		Budget 2010	situation comptable au 31.12.2010	Budget 2011	COMMENTAIRES
4005	taxe de représentation	8'000.00	3'612.70	8'000.00	
4100	impôts et honoraires s/allocations	60'000.00	113'697.20	70'000.00	
4200	perles s/ délégués	400'000.00	394'035.00	400'000.00	provision au 31.12.2010 / perles + augmentation provision de 10% s/délégués nets au 31.12.2010 + délégués s/ libérer
4301	provision alléguée dissolue	1'870'000.00	0.00	1'780'000.00	
Total:		2'038'000.00	1'511'444.90	2'258'000.00	
Résultat s/activité de soutien		12'800.00	410'857.10	272'500.00	

BUDGET 2011 ACTIVITE PEPINIERE

N°	Produits	Budget 2010	situation comptable au 31.12.2010	Budget 2011	COMMENTAIRES
	locations			27'500.00	41% de taux de remplissage sur les 14 semaines mois
Total:		0.00	0.00	27'500.00	

Charges		Budget 2010	situation comptable au 31.12.2010	Budget 2011	COMMENTAIRES
	Loyer locaux			107'250.00	CHF 260.-/m²/an dès le 15.07.2011
	Loyer parking			12'600.00	
	Frais BIL			5'600.00	CHF 14.-/m²/an
	leasing photocopieur exp.			5'000.00	
	Charges locatives			5'000.00	
	Frais entretien locaux			17'000.00	
	Petits aménagements			10'000.00	
	Amortissement locaux			2'700.00	amortissements s/ 10 ans
	amortissement mobilier			5'368.00	amortissements s/ 8 ans
	amortissements divers aménagements			4'811.00	amortissements s/ 5 ans
Total:		0.00	0.00	171'779.00	
Résultat s/activité pépinière		0.00	0.00	-144'279.00	
Résultat entreprise		-1'036'918.40	-1'387'912.10	-1'463'773.30	

PRD-9

Projet de délibération du 13 septembre 2011 de Mme Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, Mme Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros: «Approbation des comptes 2010 et du budget 2011 de la Fondetec».

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de son bureau,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2010, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2010, le tableau de financement et l'annexe aux comptes 2010 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 mai 2011 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Art. 2. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2011 de la Fondetec.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, le renvoi du rapport à la commission des finances est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (63 oui).

5. Questions orales.

M. Grégoire Carasso (S). J'intitulerai ma question: «Pas de quartier!» Pas de quartier, parce que j'ai l'impression que c'est la stratégie que les membres du Conseil administratif se réservent les uns aux autres, concernant précisément la politique des quartiers. On lit ici qu'une magistrate est responsable de la Délégation pour la politique de la Ville et des quartiers; on entend là que la culture et le sport, dans la dynamique de proximité, sont par essence même le levier pour agir au niveau des quartiers; on reçoit – c'était tout à fait sympathique – de la part de M. le maire un planning avec ses déplacements dans l'ensemble des quartiers de la ville de Genève, où il nous invite très chaleureusement à le rejoindre... Je n'oublie pas la politique des quartiers traitée sous l'angle de la démocratie participative dans l'Agenda 21 et je n'ai pas encore cité les intenses relations de quartier de M. Pagani, par exemple aux Grottes.

Bref, j'ai le sentiment que tous les membres du Conseil administratif se lancent dans une politique des quartiers *pro domo*. Alors, politique des quartiers, ou pas de quartier? Voilà ma question au Conseil administratif.

M. Pierre Maudet, maire. J'aimerais rassurer l'auteur de la question et l'ensemble de ce Conseil. La politique de la ville et des quartiers, qui se veut une politique en résonance avec ce que le Conseil d'Etat a annoncé il y a bientôt deux ans, dans son programme de législature, est une politique qui se construit petit à petit. Un des éléments concrets de cette politique, c'est la constitution d'une délégation, c'est-à-dire d'un groupe de trois magistrats, délégués par l'ensemble du Conseil administratif pour fixer ce qu'est la politique de la ville et des quartiers. Monsieur Carasso, vous avez relevé de façon un peu ironique – mais après tout pourquoi pas? – que la politique des quartiers a des définitions différentes selon les uns ou les autres, y compris au sein de notre Conseil.

En l'occurrence, cette délégation qui a désigné sa présidente, en la personne de M^{me} Esther Alder, en charge de la cohésion sociale et de la solidarité, va proposer au Conseil administratif à la fin de ce mois, dans le cadre d'une retraite de trois jours qu'il fera à Zurich, de poser notamment le cadre de cette politique de la ville et des quartiers, de cadrer ces différentes initiatives qui, par ailleurs, ne sont pas nouvelles: les visites aux quartiers, les «paroles de quartiers», les

contrats de quartier sont des instruments que vous connaissez et qu'il s'agit maintenant d'ordonner. Je pense pouvoir dire que nous aurons la possibilité au mois d'octobre, sinon au mois de novembre, dans le cadre de cette feuille de route que nous annoncions lors du discours de législature, de vous dire comment nous voyons cette politique de la ville et des quartiers, comment nous voulons coordonner nos politiques spécifiques. Car la culture est structurante pour les quartiers, la cohésion sociale aussi est importante. De même, nous avons déjà un réseau d'Unités d'action communautaire et, évidemment, tous les services et prestations inclus dans le département que je préside.

Il s'agit donc maintenant de coordonner et de donner le signal que la Ville, avec ses magistrats, va dans la même direction. Je suis certain que nous pourrons le faire dans un ou deux mois. Voilà, j'espère vous avoir rassuré temporairement. Nous ferons en sorte évidemment que cette feuille de route vous soit intelligible et qu'elle vous soit distribuée pour un débat qui, là aussi, aura lieu dans le cadre de la discussion budgétaire, puisque avoir une politique de la ville et des quartiers, je vous l'annonce d'ores et déjà, c'est évidemment mettre des moyens. Ces moyens ne seront pas forcément supplémentaires, mais il s'agira de les coordonner différemment, pour rendre lisible cette politique par la population.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. le maire. Depuis l'Exposition universelle de 1896, la plaine de Plainpalais a toujours été un lieu de loisirs, de marchés et d'expositions, un lieu cher aux Genevois. Comme nous avons pu le lire dans la presse, le cirque Knie doit payer aujourd'hui 49 000 francs supplémentaires pour la remise à neuf du ghorr du Beaujolais après son passage. Or le choix du ghorr avait été justifié précisément par la présence de manifestations sur cette plaine. Le cirque Knie a par ailleurs consenti à des investissements pour la sécurité, mais également pour l'adaptation de certaines installations prévues initialement pour un sol en terre battue. D'autres manifestations sont également compromises par les frais demandés par la Ville, que ce soit sur la plaine de Plainpalais ou sur l'ensemble du domaine public.

Ma question est la suivante: pourquoi reporter les coûts du ghorr sur les usagers de la place, au risque de perdre une institution comme le cirque Knie? Et, plus généralement, pourquoi compromettre par cette politique des manifestations culturelles, qu'elles soient à but lucratif ou non, quand les premiers bénéficiaires sont les Genevois?

M. Pierre Maudet, maire. Je vous remercie de votre question, Madame, qui permet de clarifier un grand nombre d'inexactitudes qui figuraient dans l'article d'un quotidien orange paraissant notamment le dimanche. Mon collègue et moi

allons y répondre en deux temps: je vous répondrai sur l'aspect utilisation du domaine public et mon collègue vous répondra sur le volet travaux.

Vous faites notamment référence à cette facture de 49 000 francs, qui est une facture de remise en état. La question légitime qui se pose est effectivement de savoir combien coûte une remise en état et pourquoi on doit envisager des frais de remise en état, dès lors que nous venons de refaire le revêtement de la plaine. Là, c'est mon collègue qui répondra. Ce que je peux vous dire, c'est que la taxation relative au domaine public pour une activité commerciale, mais à dimension culturelle, était jusqu'en 2007, sous l'empire de mon prédécesseur et pendant encore une année au début de la législature précédente, de l'ordre de 60 000 francs. Chaque année, le cirque Knie payait environ 60 000 francs. Comment cette facture était-elle objectivée? Eh bien, sur la base d'aucun règlement, d'aucune loi, il avait été décidé à l'époque – avant mon prédécesseur – que le cirque Knie paierait 6% de son chiffre d'affaires pour la manifestation à Genève. Un petit calcul à partir de 60 000 francs vous donne le montant du chiffre d'affaires de la manifestation sur trois semaines.

A la faveur de l'introduction de nouvelles directives sur le domaine public, que j'ai abondamment commentées ici, nous avons, d'entente avec le cirque Knie, introduit des règles objectives basées sur la réglementation cantonale, à savoir 45 francs par mètre carré pour des manifestations supérieures à deux semaines et qui comprennent l'ensemble de l'empiètement du cirque Knie. Depuis 2008, le cirque Knie paie entre 70 000 et 75 000 francs. L'augmentation n'est donc pas de 60%, comme c'était écrit dans le journal, mais de l'ordre de 20%. Pour vous donner des chiffres précis, je dirai qu'en 2008 c'était 76 116 000 francs. En 2009, le cirque Knie était à la caserne des Vernets en raison des travaux sur la plaine. En 2010, on était à 72 833,75 francs et il est probable que cette année ce soit exactement les mêmes chiffres, puisque cela dépend de l'empiètement total.

S'agissant du domaine public, l'utilisateur paie parce qu'il y a une prestation fournie par la collectivité et un usage commercial qui n'est pas remis en cause, même si chaque année, je dois bien le dire, le cirque Knie a quelques difficultés à envisager cette somme. Celle-ci est d'ailleurs tout à fait comparable avec ce qui se pratique dans d'autres villes comme Zurich, Lausanne, Berne ou Bâle. Voilà pour ce qui est strictement du domaine public.

S'agissant des 20 000 francs supplémentaires – vous n'avez pas posé la question, mais j'y réponds – que le cirque engage soi-disant pour des motifs de sécurité – c'était une première nouvelle pour nous – je signale que le cirque Knie fait régulièrement appel à la police municipale. Celle-ci se déplace très rapidement si besoin est. Elle est venue à une occasion durant ces deux dernières semaines, il n'y a pas eu d'autres appels. Dorénavant, si le cirque estime qu'il doit renforcer les mesures de sécurité, engager des vigiles ou autres, nous sommes évidemment

prêts à en discuter, mais cette année il n'y a pas eu de volonté de la part du cirque de poser ce débat.

En fait, je pense que le cirque Knie doit tenir compte du fait qu'il est exactement au milieu de la ville, dans une zone urbaine. On ne peut pas comparer avec Lausanne, où le cirque se trouve au bord du lac, à Bellerive, un peu décentré. Juste avant de laisser la parole à mon collègue, je rappelle que la vocation de la plaine de Plainpalais est triple: les marchés, les fêtes foraines et les cirques. Donc, la rénovation totale que vous avez votée dans sa dernière phase prévoit d'intégrer – cela a été concerté – tous les acteurs que sont les marchands, les forains et les responsables de tous les cirques.

La présidente. Je me permets de rappeler au Conseil administratif qu'il a deux minutes pour répondre. Néanmoins, la question était compliquée et je vais vous donner la parole, Monsieur Pagani, pour votre partie de la réponse. Je vous demanderai d'essayer de ne pas dépasser les deux minutes.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je serai très bref. Comme l'a dit mon collègue, l'utilisation du domaine public coûte au cirque Knie environ 6% de son chiffre d'affaires. En ce qui concerne la remise en état et les prestations que nous fournissons, l'année passée, nous avons demandé une caution de 25 000 francs au cirque Knie, en attendant de voir combien cela nous coûterait. Nous avons fait le bilan: cela nous coûte exactement 24 000 francs pour la remise en état et pour les prestations que, de toute façon, le cirque Knie payait avant, en mandant des entreprises d'électricité et des entreprises pour évacuer les déchets. Aujourd'hui, il n'a plus à engager ces dépenses: nous mettons à sa disposition le gaz, l'électricité, l'évacuation des eaux usées, et de l'eau propre tous les 12 mètres. C'est une prestation que nous fournissons. De plus, je rappelle que votre Conseil a voté, et je vous en remercie, deux postes d'ouvriers pour remettre en ordre la plaine, plus un poste de concierge. Tout cela nous permet d'entretenir cette plaine de Plainpalais – qui le mérite – tout aussi bien que le parc des Bastions.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question concerne la gestion des restaurants de la Ville et devait s'adresser à M^{me} Salerno. Puisqu'elle n'est pas là, je m'adresserai au Conseil administratif dans son ensemble. J'ai été surpris d'entendre hier M^{me} Salerno, sur TV Léman bleu, prendre à son compte la réouverture du restaurant de l'UGS et s'en féliciter, alors que c'est bien grâce à Alain Morisod et à certains partis dans cette enceinte, dont le Parti démocrate-chrétien,

qu'a pu être rouvert ce restaurant, que le Conseil administratif destinait à des bureaux.

Maintenant, il y a un autre problème qui nous a interpellés pendant l'été: nous avons appris que le «père Glôzu», tenancier du Restaurant de l'Hôtel-de-Ville, avait reçu son congé pour la fin de l'année. Nous avons aussi appris que le Restaurant de La Perle du Lac serait fermé pendant une année. Nous aimerions donc avoir des explications à ce sujet. Est-ce que le Conseil administratif se pré-occupe vraiment de l'intérêt des citoyens? Comment se prennent les décisions? A-t-on des contacts avec les tenanciers? Le père Glôzu œuvre tout près d'ici... Est-ce qu'on discute avec les tenanciers, ou les aspects purement administratifs l'emportent-ils, au détriment de la population de notre ville?

La présidente. Le Conseil administratif vous répondra demain. Avant de passer la parole à l'orateur suivant, j'aimerais rappeler que le temps d'une question est limité à une minute.

M. Pascal Holenweg (S). Je suppose, Madame la présidente, que c'est un hasard si vous rappelez la durée des questions avant de me passer la parole?

Ma question porte sur un sujet qui a fait l'objet d'une tentative d'interpellation tout à l'heure. Pour ma part, j'ai choisi la forme de la question, qui me paraît plus adéquate puisqu'il s'agit d'obtenir des informations et non de se livrer à quelques gesticulations. A la fin juillet, on a appris par la presse et par le Conseil d'Etat – mais pas par le Conseil administratif! – qu'une subvention de 100 000 francs par année, sur deux ans, partagée entre la Ville et le Canton, allait être accordée à l'association Anne Bisang Productions. Nous avons eu droit à quelques explications emberlificotées de la part du Canton, mais pas de la Ville: il s'agirait d'inaugurer un mécanisme voué à devenir pérenne, pour aider les directeurs d'institutions culturelles ayant achevé leur mandat à rebondir. On peut voir là, dans cette tentative de les faire rebondir, le résultat de la fusion entre la culture et le sport en Ville de Genève...

Fort bien! Mais sur la nature de ce mécanisme, sur les raisons ayant poussé à le bricoler maintenant, sur les règles de son fonctionnement et sur les garanties qu'on peut se donner qu'il ne sera régi ni par l'arbitraire ni par le copinage, les explications alambiquées du Canton nous ont laissés sur notre faim.

Alors, j'ai trois questions à poser au Conseil administratif ou au conseiller administratif. Pour quelles raisons – il y en a peut-être de pertinentes, mais il serait fort utile que nous les connaissions avant de voter le budget de la culture – pour quelles raisons les directions sortantes d'institutions culturelles devraient-

elles bénéficier de procédures différentes de celles des autres acteurs culturels genevois? Ma deuxième question: est-ce qu'à chaque fois qu'un conflit survient entre les responsables culturels cantonaux et municipaux sur une succession à la tête d'une institution, on va bricoler un nouveau mécanisme de subventionnement destiné à consoler les directions sortantes?

La présidente. Vous êtes à deux minutes, Monsieur Holenweg. Vous garderez votre troisième question et vous vous réinscrivez pour la poser...

M. Pascal Holenweg. Elle était contenue dans la deuxième. Je voulais juste me féliciter au passage qu'on n'ait pas inventé un tel mécanisme pour la succession au Grand Théâtre...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds volontiers à la question posée par M. Holenweg, qui me permet d'amener certains éléments d'information avant le débat qui devra forcément avoir lieu sur cette affaire, qui a pris des proportions majeures, et je le comprends.

Je n'ai pas le temps en deux minutes d'expliquer tous les mécanismes de soutien au théâtre. Je le ferai volontiers en commission des arts et de la culture dès lundi prochain, dans le cadre du débat budgétaire, puis à la commission des finances. Ce qui est sûr, c'est que la convention Anne Bisang Productions correspond – à une différence près sur laquelle je reviendrai – à ce que nous faisons en général en matière de soutien au théâtre à Genève. Nous soutenons par convention des compagnies confirmées depuis un certain nombre d'années, qui figurent généralement au budget via le fonds général du théâtre indépendant. Une compagnie figure pour elle-même, c'est le Théâtre Malandro d'Omar Porras. Toutes les autres sont financées via le fonds général. Chaque année, dans le cadre du débat budgétaire – je le ferai pour la première fois – on passe en revue les attributions et des questions sont posées en commission des arts et de la culture. Evidemment, cette ligne évolue, dans le sens où des compagnies apparaissent ou disparaissent. Cela n'arrive pas tous les jours, mais cela arrive.

La seule différence, dans le cas d'Anne Bisang, c'est qu'étant une directrice sortante ayant travaillé à plein temps, elle n'avait pas, au moment d'arrêter son activité à la Comédie, une compagnie existante. Le choix qui a été fait, et malheureusement très mal expliqué, c'est de se dire qu'une direction sortante ayant une expérience confirmée, ayant dirigé une institution pendant douze ans, pouvait tout de suite être conventionnée par les pouvoirs publics et, ensuite, présenter des projets.

J'ai entendu parler de rente ou de parachute doré: ce n'est absolument pas le cas, puisqu'il s'agit d'une subvention à un projet de production. En l'occurrence, la convention signée par mon prédécesseur et M. Beer porte sur deux ans; elle ne sera versée que si le projet est confirmé, avec un lieu, une date... Ce qui est très dommage, ce qui a été très maladroite, et je le reconnais, c'est qu'on a donné l'impression de faire les choses en catimini, sans ouvrir un réel débat sur ce nouvel outil consistant à conventionner les directions d'institution – je vous rappelle le cas de Martine Paschoud, de Philippe Morand ou d'autres – afin d'utiliser leur expérience. Car c'est là aussi l'occasion de créer des projets de théâtre.

Alors, il est vrai que le débat doit avoir lieu et je réfléchis à la manière de le mener. Il faut une plate-forme sur le théâtre à Genève, car il est dommage de laisser polluer le débat par de fausses informations ou autres, alors qu'il mérite d'avoir lieu. Je viens de réécrire à mon homologue cantonal Charles Beer pour demander des clarifications pour l'avenir. Il faut cadrer cet outil, il faut un suivi, un débat transparent, une concertation. Ce d'autant qu'il est désagréable pour Anne Bisang d'être mise en exergue à titre personnel. Personnaliser le débat n'est pas le but. Voilà, je ne veux pas dépasser mon temps de parole plus que nécessaire...

La présidente. C'est déjà fait...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'en suis désolé, Madame la présidente, j'ai quasiment fini. J'aimerais juste préciser qu'il n'y a pas de conflit dans ce cas-là et qu'il faut dissocier les deux discussions. Je me réjouis de pouvoir vous donner des compléments d'information lors des auditions budgétaires à venir.

La présidente. Je rappelle donc que la question, c'est une minute, et que la réponse, c'est deux minutes!

M. Guy Dossan (LR). Ma question s'adresse à M. Pagni et concerne l'éclairage du pont de la Coulouvrenière. Il semblerait que les arches du pont ne soient plus éclairées depuis longtemps, parce que le système est tombé en panne. C'était un éclairage qui plaisait à nos concitoyens ainsi qu'aux touristes. Il aurait été répondu au citoyen qui a posé la question que la Ville n'avait pas l'argent pour assurer l'éclairage du pont. J'aimerais savoir si c'est le cas, si la Ville est si pauvre qu'elle n'arrive plus à éclairer ses monuments publics.

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Olivier Fiumelli (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Nous avons récemment appris qu'il y avait un litige entre le cirque Knie et la Ville de Genève, notamment sur un point qui m'a beaucoup étonné. Apparemment, la Ville demande quelques dizaines de milliers de francs pour remettre en état la plaine de Plainpalais... (*Exclamations.*) On me dit que cette question a déjà été posée: je renonce donc à intervenir.

La présidente. Nous vous en sommes tous très reconnaissants!

M. Michel Chevrolet (DC). Les grands esprits se rencontrent, puisque j'avais l'intention de poser la même question que M. Holenweg... En fait, j'en poserai une autre, qui s'adresse à M^{me} Esther Alder. Il semblerait que M^{me} Alder ait rencontré la direction de la Poste et que celle-ci ait à nouveau l'intention de fermer la poste de Saint-Jean. Or, vous le savez, la poste de Saint-Jean nous est chère. Lors de ces discussions avec la Poste, Madame la magistrate, vous auriez été totalement d'accord avec les propositions faites, ce qui reviendrait à dire qu'à moyen terme ce bureau de poste, très utile dans un quartier qui a besoin d'une telle infrastructure, disparaîtrait, et ce serait bien triste. Alors, est-ce vrai, ou est-ce une intox? Je vous remercie de me répondre, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur Chevrolet, vous qui êtes un homme des médias, vous savez que, dans la vie de la cité, il y a beaucoup de rumeurs... J'ai effectivement rencontré la direction de la Poste et nous sommes à bout touchant, s'agissant d'un accord. Nous avons décidé que nous communiquerions ensemble sur cet accord et vous serez donc informé en temps utile. Je pense que vous serez satisfait de la réponse qui vous sera donnée sur ce sujet, qui préoccupe beaucoup de monde, s'agissant d'un service public important pour nous tous.

M^{me} Sandra Golay (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne, comme avant l'été, la sécurité et le bien-être des habitants de la Jonction. En l'occurrence, l'espace baignade aménagé sur le sentier des Saules présente un danger pour les jeunes et les moins jeunes qui le fréquentent, du fait que ceux-ci traversent le pont Sous-Terre par-dessus et non pas sous le passage souterrain.

Questions orales

Alors, je me pose la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire d'installer un passage piéton en surface, d'autant que le passage souterrain présente également quelques dangers pour les handicapés, puisque la pente est quand même très importante.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce projet a pris un peu de retard, pour la raison bien simple que mon collègue Pierre Maudet et moi-même étions très dubitatifs, pour le moins, sur les conditions de sécurité. Je vous rappelle, Madame la conseillère municipale, qu'il est interdit de sauter du pont. Il est donc malvenu de demander une sécurisation permettant précisément de le faire. En ce qui concerne les dangers de la nage en eau vive, chacun prend ses responsabilités et il y a d'ailleurs de petits écriteaux qui l'indiquent très clairement. Mon collègue Pierre Maudet et moi-même n'avons fait qu'accompagner la mise en place de cet espace de baignade, qui est de la responsabilité du Canton. On comprend bien qu'avec des pelouses jonchées de déjections canines, ou d'autres choses un peu bizarres, il était nécessaire de mettre des installations à disposition sur le domaine public. Voilà, Madame la conseillère municipale. A notre avis, il n'est pas indiqué de faciliter en quoi que ce soit le passage des adolescents qui iraient sauter directement du pont.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse aux conseillers administratifs M^{me} Alder, M. Pagani et M^{me} Salerno. J'ai appris par la presse que le département de M^{me} Alder allait dorénavant s'occuper des logements relais. Je pensais que c'était vous, Monsieur Pagani, qui alliez venir en commission nous parler de la rénovation des logements et de la construction, mais apparemment cela a changé. Je ne sais pas si vous allez créer une délégation au logement... J'apprends avec plaisir, Madame Alder, que vous désirez faciliter les autorisations en matière de construction de logements. Alors, j'aimerais en savoir un peu plus. Pourrions-nous construire plus vite et avec moins d'autorisations grâce à vous?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur Genecand, je vous remercie de votre question. Je crois que le rôle du Conseil administratif est de relayer les préoccupations de la population. Or, vous savez parfaitement que la question du logement préoccupe aujourd'hui un grand nombre de nos concitoyens. De même, vous savez, vous qui suivez la politique de près, que le logement d'urgence, le logement relais était une de mes préoccupations déjà en tant que candidate. Aujourd'hui, j'entends bien, avec mes collègues du Conseil administratif, développer des idées, des solutions pour sortir de l'impasse dans

laquelle nous sommes. Il y a, à Genève, des centaines de personnes qui n'ont pas de chez elles. Par conséquent, sans dessaisir qui que ce soit de ses compétences – et M. Pagani est très clairement en charge des constructions – il s'agit de travailler ensemble pour que nos concitoyens puissent avoir un avenir, surtout ceux qui sont à la rue.

M. Carlos Medeiros (MCG). Ma question s'adresse à M. le maire et plus particulièrement au conseiller administratif responsable de la sécurité en Ville de Genève. Selon mes renseignements, la police municipale de la Ville n'a pas directement accès aux fichiers fédéraux Faber et Mofis. Pour ceux qui ne sont pas du métier, je précise que Faber est le registre fédéral automatisé des autorisations de conduire, et Mofis la base répertoriant les véhicules immatriculés en Suisse et au Lichtenstein. Donc, concrètement, aujourd'hui sur le terrain, un agent de la Ville, s'il doit contrôler une voiture parce qu'elle occupe une place indue – une place pour handicapé par exemple – appelle la centrale de la police municipale, qui elle-même appelle la gendarmerie, qui rappelle la centrale qui rappelle l'agent sur le terrain...

A ma connaissance, d'autres communes, entre autres des petites communes du canton, ont directement accès à ces bases de données. En revanche, en Ville de Genève, en 2011, alors qu'on parle beaucoup de sécurité, alors que M. le maire dit dans les médias que la sécurité lui tient beaucoup à cœur, cette question traîne depuis deux ans, selon mes renseignements, et au jour d'aujourd'hui la police municipale n'a toujours pas accès à ces fichiers. Ma question est simple: pouvez-vous faire quelque chose dans l'immédiat, ou en tout cas au plus vite, pour doter la police municipale de cet accès qui favorisera son action et sera finalement bénéfique pour toute la population de la ville de Genève?

M. Pierre Maudet, maire. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question, qui me permet de souligner à quel point le fait de donner les outils nécessaires à la police municipale pour faire son travail est au cœur de nos préoccupations. Malheureusement, je ne sais d'où proviennent les renseignements auxquels vous faites référence, mais ils sont erronés. Ils sont erronés en tout cas depuis quelques semaines, sinon depuis quelques mois, puisque durant toute l'année 2010 nous nous sommes battus, avec mes collègues des autres communes, pour corriger ce problème, qui résultait d'une lecture assez rigide des dispositions fédérales, interdisant à la police municipale l'accès à ces deux fichiers Faber et Mofis. Cela a été réglé sur le principe en début d'année et les communes se sont vu ouvrir, par le biais du Service informatique des communes et, en Ville de Genève, par la Direction des systèmes d'information et de communication, l'accès à ces fichiers. Votre question est de ce point de vue là caduque.

Le problème a été réglé. Je vous invite à vérifier vos sources le cas échéant, mais je vous remercie d'avoir posé la question, car elle permet d'illustrer le fait que votre Conseil administratif et en particulier le magistrat en charge de la sécurité s'engagent véritablement pour que les moyens soient donnés et que, sans empiéter sur les plates-bandes de la police cantonale, nous puissions procéder à ces vérifications. Il aurait été choquant que pour des motifs techniques – ou pour des motifs politiques qui nous auraient alors échappé – cet accès n'ait pu être concrétisé. Si d'aventure les informations que vous avez eues correspondaient à une panne technique ou à un problème dans un poste ou un autre, je ne pourrais que le déplorer, mais je vous remercie, encore une fois, d'avoir posé la question.

M. Alexis Barbey (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle a trait au revêtement phonoabsorbant. Je circule depuis de nombreuses années à vélo à Genève et je sais que, lorsqu'on circule à vélo, il y a un outil pour la conduite qui est très important, c'est l'ouïe. Depuis plusieurs mois, je constate avec plaisir qu'à beaucoup d'endroits en ville de Genève – je pense par exemple à la rue des Deux-Ponts – on pose du revêtement phonoabsorbant, qui a un réel effet sur la diminution du bruit. Alors, certes, cela entraîne quelques petits problèmes de sécurité puisqu'on n'entend plus les voitures qui arrivent derrière soi; néanmoins, je pense que cela apporte énormément pour le confort urbain. Cela dit, en tant que conseiller municipal, je m'aperçois que nous ne savons pas très bien ce qu'implique la pose de ce revêtement en termes de surcoûts, quelles priorités vous avez définies, Monsieur le conseiller administratif, quelle est la planification pour les revêtements à venir, voire quelles économies ils permettront de réaliser, par rapport aux mesures prévues par l'Ordonnance de protection contre le bruit, qui sont suspendues au-dessus de nos têtes comme une épée de Damoclès!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Inutile de vous dire, Monsieur le conseiller municipal, que ce n'est pas en deux minutes que je vais pouvoir vous répondre en détail. Je dirai simplement que nous assistons à deux révolutions. L'une est liée au fait que nous avons changé tous les luminaires de la ville, qui permettent de doubler la luminosité. La nuit, dans certains quartiers, on y voit comme en plein jour, et il n'y a plus de coins sombres où les affaires louches se font. Et puis, la deuxième révolution, c'est ce revêtement phonoabsorbant qui abaisse le bruit routier de 6 décibels. J'invite toutes celles et tous ceux qui nous écoutent à aller le constater, en se plaçant au bord du trottoir, au boulevard Carl-Vogt, à la rue des Bains ou à la rue des Deux-Ponts, par exemple. Ce revêtement nous coûte 6 francs de plus au mètre carré, mais les constructeurs aujourd'hui ne nous le garantissent que pour sept ans. Dans sept ans, on ne sait pas ce qu'il adviendra de ce revêtement. Toujours est-il que j'ai pris le risque – et vous devrez

le prendre avec moi – de poser ce revêtement phonoabsorbant, parce que c’est toujours sept ans de gagnés pour ceux qui peuvent ainsi dormir tranquillement. C’est donc une deuxième révolution pour la qualité de vie et d’habitabilité dans notre ville.

En l’occurrence, deux propositions PR-909 et PR-915 vous sont soumises. L’une vise à assainir les 45 rues qui sont aujourd’hui en zone d’alarme. Je précise que cela assainira le bruit, mais pas l’air, puisque le trafic restera malheureusement identique. Et l’autre est liée à la politique générale de mise en place de ce revêtement phonoabsorbant. A ce sujet, j’ai d’excellentes nouvelles à vous annoncer, puisque le Canton, fort de cette détermination de notre municipalité et de mon département, nous a suivis et va nous aider, à hauteur de plusieurs millions, pour poser ce revêtement phonoabsorbant sur les 250 kilomètres de rues de la Ville de Genève, et cela dans les quatre à dix ans à venir.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s’adresse à M. Pagani et sera extrêmement brève: au mois de juin, j’ai posé un certain nombre de questions concernant les travaux et aménagements du quartier de la Jonction. Or, j’attends toujours la réponse. Vous m’aviez promis, Monsieur le magistrat, que j’aurais une réponse par écrit cet été: je n’ai rien reçu et j’attends donc cette réponse.

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s’adresse à M. Pierre Maudet et concerne également le quartier de la Jonction. Pendant plusieurs mois, la rue du Vélodrome a subi des travaux très bruyants. Maintenant, cette rue est devenue beaucoup plus tranquille puisqu’elle est principalement dévolue aux transports publics. En revanche, les fins de semaine sont très pénibles pour les habitants du quartier, notamment de la rue du Vélodrome, en raison d’un établissement nocturne appelé pompeusement «Le Carlton Club». En effet, les fins de semaine, il y a souvent des incivilités, du bruit pendant les heures d’ouverture, mais surtout après la fermeture de cet établissement. Comment un dancing a-t-il pu recevoir une autorisation dans une zone aussi résidentielle? Je sais que les compétences de la Ville dans ce domaine sont limitées. Néanmoins, ne pourrait-on pas trouver une solution, favoriser une concertation entre les habitants et le propriétaire de cet établissement...

La présidente. Votre temps de parole est écoulé...

M. Pierre Rumo. ...qui estime que la sécurité ne le concerne pas? Ou le Conseil administratif préfère-t-il attendre de recevoir les pétitions déposées par les habitants de la Jonction, mais également de Plainpalais pour l'autre établissement dénommé «Ibiza Club»?

La présidente. Je prie instamment les orateurs de calibrer leur intervention: c'est une minute par question!

M. Pierre Maudet, maire. Visiblement, il n'y a pas qu'à la rue du Vélodrome où il y a un problème de bruit... A votre première question, Monsieur le conseiller municipal, à savoir si la Ville a une compétence dans ce domaine, si elle statue sur l'implantation d'un dancing, je réponds clairement non. A moins que ce dancing fasse l'objet d'une rénovation ou d'une demande relative aux constructions, auquel cas mon collègue Rémy Pagani est appelé à statuer. Mais, sous l'angle de l'autorisation, la Ville n'intervient pas; c'est le Service du commerce, dépendant du département cantonal de M. Unger, qui octroie ou non la patente et qui juge en opportunité de la pertinence d'installer à tel ou tel endroit ce type d'activité. Donc, nous n'avons aucune compétence et nous ne sommes pas consultés dans ce domaine.

C'est malheureux, car cela a un impact, comme vous le releviez, sur la vie du quartier. Pour citer un autre quartier dans lequel le problème est bien connu, celui des Acacias, nous, la commune, payons un peu les pots cassés. Nous devons, bon an mal an, trouver des solutions de voirie, ou de sécurité dans une faible mesure, puisqu'il s'agit souvent de nuisances qui se produisent au-delà de minuit, donc au-delà de l'heure à laquelle la police municipale est engageable. Ce problème appelle souvent des stratégies difficiles à mettre sur pied, puisqu'on retrouve ensuite dans les parcs ou dans les préaux une partie des fêtards qui finissent leur nuit et qui gênent non seulement par le bruit, mais également par les déchets qu'ils peuvent générer.

Sur le cas précis du Vélodrome, j'ai appris les nuisances par le journal ce matin, comme vous, semble-t-il – vous aviez un article de journal dans la main. J'ai demandé à mes équipes un rapport. Je n'étais pas au courant, il n'y a pas eu de plainte pour le moment. Le Conseil administratif essaie d'anticiper lorsqu'il a connaissance d'un problème, mais si ce problème ne lui est pas retransmis, que ce soit à l'interne par ses services, ou par le biais d'un courrier ou d'un appel téléphonique au département compétent, il ne peut agir. Nous allons donc nous renseigner sur ce qui se passe réellement, nous allons entrer en contact – car nous commençons toujours par une concertation – avec le propriétaire ou le gérant de l'établissement en question. Puis, nous verrons quel chemin nous pourrions trou-

ver. L'article ne laissait pas augurer d'une volonté très forte de concerter, mais qui sait, peut-être qu'avec quelques uniformes et quelque présence de service public nous arriverons à faire entendre la voix de la raison.

Je souligne de ce point de vue là – et ce sera ma conclusion, Madame la présidente – que nous avons réussi, dans un certain nombre de quartiers, en particulier dans certaines rues aux Pâquis, à trouver quand même un modus vivendi entre les habitants et les commerces; c'étaient rarement des dancings, mais plutôt des restaurants qui utilisaient leur terrasse parfois fort tard. Donc, j'ai quand même bon espoir qu'on résolve le problème de façon concertée.

M. Jean-Paul Guisan (LR). Ma question s'adresse à M. le maire. Je me réfère au petit problème qu'ont rencontré samedi dernier, aux Pâquis, le stand de la scientologie d'une part et le stand d'un groupe de jeunes chrétiens évangéliques d'autre part, qui ont eu quelques problèmes avec la police, mais aussi avec les réactions des badauds, lesquels n'ont peut-être pas compris la situation et se sont un peu énervés. Donc, ma question est la suivante: pensez-vous que la réglementation actuelle est satisfaisante pour gérer dans la sérénité et dans l'équité la présence des groupes religieux sur l'espace public, pour autant que ces groupes, dans leurs statuts et dans leur comportement, respectent la loi?

M. Pierre Maudet, maire. La question se pose à chaque législature et elle est parfaitement légitime. La pratique développée par mes services à ce propos repose d'une part sur la réglementation et sur la loi, mais également sur la jurisprudence, puisqu'on a parfois affaire à des groupes qui se montrent assez virulents et qui vont relativement loin devant les tribunaux pour défendre ce qu'ils estiment relever de la liberté d'expression.

S'agissant du groupe que vous avez cité, Monsieur le conseiller municipal, la pratique de mes services est très simple. En l'occurrence, c'est le Service de la sécurité et de l'espace publics qui octroie les autorisations d'usage accru du domaine public. Il est situé au 29, boulevard Helvétique et la pratique consiste à s'adresser à l'entrée d'à côté, au 27, boulevard Helvétique, où se situe notamment le Centre intercantonal d'information sur les croyances. Cet observatoire est en mesure de dire si, en fonction des pratiques, de la littérature, des connaissances par rapport à ces groupements, il s'agit de sectes ou non. Dans le cas du groupe que vous évoquez, la réponse de l'observatoire est clairement non. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie que nous pouvons exclure d'emblée. Nous devons, et la jurisprudence le confirme, mettre à disposition le domaine public, et c'est là que la réglementation et la législation interviennent, c'est-à-dire que nous assortissons l'autorisation de règles très strictes.

L'autre jour, ces règles ont été enfreintes, puisque ce groupe a clairement fait du prosélytisme par voie de banderoles et qu'il a alpagué les passants, ce qui lui était interdit et qui avait été stipulé dans la permission. Dès lors, un avertissement lui a été adressé. La prochaine étape, c'est l'amende, voire carrément le retrait de la permission, comme c'est le cas pour tout usager du domaine public qui enfreindrait les dispositions émises par écrit, à l'avance. Je souligne que ce groupe demande en moyenne une dizaine de permissions par année. Il s'installe en général à la place du Molard et ne souhaite pas de voisinage. Du reste, les voisins potentiels sur d'autres stands, lorsqu'ils savent que ce groupe vient, ne souhaitent pas non plus ce voisinage. En général, cela se passe bien, mais cette fois-là ce groupe est passé au-delà de la ligne rouge et l'avertissement lui a été adressé. Voilà, j'espère avoir satisfait votre curiosité et répondu à votre question.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. On sait que le Servette Football Club a été promu en Super League, on peut s'en réjouir. Une réception était prévue le 12 septembre en l'honneur de ce club, réception qui a été reportée au mois de décembre – en guise de cadeau de Noël? Ma question vise à savoir si c'est un cafouillage – ou un passément de jambes? – qui fait que cette réception est reportée.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je satisfais volontiers votre curiosité, Monsieur le conseiller municipal. Non, ce n'est pas un cafouillage. Disons que, lorsque la date a été fixée, le club venait d'être promu en Super League et n'avait peut-être pas tous les éléments de son programme en dehors des matches, à savoir les entraînements, les stages et autres. A un moment donné, les responsables du club se sont rendu compte qu'il y avait une collision avec d'autres obligations de l'équipe. Evidemment, faire cette réception sans l'équipe aurait été regrettable... Nous avons donc discuté avec le club et nous avons choisi l'inter-temps entre les deux phases du championnat. Nous espérons qu'à ce moment-là le club aura des résultats qu'on puisse fêter ensemble. Nous ne nous attendons pas à ce qu'il soit champion cette année – ce serait magnifique, mais cela semble un peu optimiste. Quand les joueurs jouent à Sion, ils gagnent; quand ils jouent à Genève contre Berne, ils perdent... On voit qu'il y a encore du chemin à faire, mais ils ont néanmoins des résultats tout à fait étonnants. Donc, effectivement, d'entente avec le club nous avons reporté cette réception au début décembre et nous espérons que ce sera un joli cadeau de Noël!

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je vais interpeller le maire de Genève, M. Maudet, étant donné que je ne sais à quel dicastère s'adresse ma question.

Dernièrement, j'ai dû aller à un enterrement au centre funéraire de Saint-Georges et, à la fin de la cérémonie, j'ai été interpellé par le curé. Visiblement, il y a un problème de stationnement des véhicules lié aux horaires de fermeture du parc qui est directement attenant au centre funéraire. La fermeture a lieu à 17 h 30, alors que les derniers offices ont lieu à 16 h. Bien souvent, après l'enterrement, les gens vont boire un verre et je pense que, dans ces circonstances, les citoyens et les familles ont d'autres préoccupations que de vérifier si le véhicule est sorti à temps du parc. J'ai appris aussi que la fermeture du cimetière de Saint-Georges était faite par la police municipale à 19 h et que la fermeture du parc se faisait par les agents du centre funéraire à 17 h 30. Ne serait-il pas possible de repousser l'heure de fermeture à 19 h, pour que les familles puissent tranquillement aller boire un verre après la cérémonie?

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. le maire. Elle concerne le problème de la disponibilité des places de parc, notamment dans le quartier des Pâquis où j'habite. A la rue de Bâle, là où se trouve mon appartement, juste devant mon immeuble, il y a depuis six mois un véhicule – il se trouve que c'est un gros 4 X 4 Mercedes – qui ne bouge pas. Il n'a pas de macaron, alors que c'est une zone bleue. Connaissant votre engagement et votre zèle pour traquer le moindre abus sur le domaine public, Monsieur le maire, je me demande s'il n'y aurait pas quelque chose à faire assez facilement, avec un peu d'imagination de la part des services de la Ville. Par exemple, prévoir un travail d'entretien du trottoir et mettre un panneau d'interdiction de stationnement, afin de pouvoir faire intervenir la dépanneuse. J'ai déjà interpellé deux fois des agents municipaux sur ce problème, ils se sont montrés très aimables et très coopératifs... Je me dis que ce qui se passe juste devant chez moi doit se passer ailleurs et qu'il y a sans doute des dizaines de places occupées abusivement.

M. Pierre Maudet, maire. Je vous remercie, Monsieur Schnebli, pour votre question, car c'est effectivement une problématique à laquelle nous faisons face. Elle n'est pas d'une ampleur monumentale, mais le cas que vous citez n'est pas un cas isolé. J'ai souvenir tout récemment de gens qui ont appelé pour des camping-cars stationnés depuis plusieurs mois à la rue de l'Encyclopédie. Nous sommes donc régulièrement confrontés à ce type de situation. C'est précisément pour cette raison que nous souhaitons avoir accès aux fichiers fédéraux nous permettant de connaître l'identité des détenteurs des véhicules. Je me permets ici de revenir sur la question qui m'a été posée tout à l'heure, car j'ai reçu dans l'inter-

valle quelques précisions grâce aux voies de l'électronique et j'ai une rectification à faire: pour des questions techniques de sécurité, l'accès aux fichiers Faber et Mofis ne sera possible qu'à la fin de ce mois.

Cela ne nous empêche cependant pas d'agir. Nous l'avons fait récemment pour les camping-cars que j'évoquais. Pour cela, nous avons besoin d'auxiliaires. Vous saluez le zèle de la police municipale: je salue le fait que vous soyez un auxiliaire aussi zélé en nous citant ce cas. Toujours est-il que vous pouvez appeler la police municipale ou la police cantonale, qui se déplacent pour faire des relevés, pour constater que le véhicule ne bouge pas, à moins qu'il y ait un macaron qui donne droit à une présence sur la zone bleue de façon illimitée. Mais s'il n'y a pas de macaron, à ce moment-là, on évacue le véhicule. C'est arrivé à plusieurs reprises, y compris dans des cas un peu dramatiques où des gens avaient élu domicile dans leur véhicule. Dans de tels cas, il y a évidemment une prise en charge sociale. Mais tout véhicule qui stationnerait de façon abusive, sur une longue durée, ou qui poserait un problème de salubrité sur la voie publique peut faire l'objet d'une dénonciation et être pris en charge par la police municipale. Je me réjouis que celle-ci vous appelle demain pour prendre connaissance du numéro exact de la rue de Bâle où elle pourra intervenir.

M. Gary Bennaim (LR). Ma question devait s'adresser à M^{me} Salerno, qui est absente. J'interpelle donc l'ensemble du Conseil administratif. J'ai en main le rapport 2010 de la CAP, la caisse de retraite de la Ville et des Services industriels de Genève, qui nous annonce un degré de couverture particulièrement mirobolant de 80,34%, ce qui est à peine plus que l'objectif des 80% fixé par les statuts. Pour mémoire, en 2009, le degré de couverture était à 81,11%. En l'occurrence, je suis un peu surpris que les défenseurs des travailleurs n'aient pas soulevé ce point, parce que c'est bien la caisse des travailleurs qui est touchée. Ma question est double: où en sommes-nous maintenant? Respectivement, quelles sont les mesures qui ont été prises pour revenir à un taux de couverture acceptable, particulièrement s'il est descendu au-dessous du niveau fixé par les statuts?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je siège au comité de gestion de la CAP, M^{me} Salerno en est la présidente. Je suis membre de la caisse de pension en votre nom d'ailleurs, pour défendre les intérêts du personnel, comme vous l'avez relevé, Monsieur le conseiller municipal. Les statuts imposent 80% de taux de couverture et nous sommes à 81%, donc dans les clous. Je ne ferai pas état de considérations sur d'autres caisses de pension qui m'alertent à cet égard, dont celle de l'Etat notamment. Je dirai simplement que la caisse de pension de la Ville de Genève est extrêmement bien gérée et que c'est une des meilleures caisses de pension au niveau suisse. Elle a traversé différentes bourrasques financières sans

trop de dommages. Cet été, comme toutes les caisses, elle a subi les tempêtes boursières et continue à les subir, mais nous ne pourrons faire le bilan qu'en fin d'année. Dans le courant de l'été, nous avons eu une réunion, telle que prévue par les statuts, pour envisager des mesures de réorientation des capitaux. Nous avons pris un certain nombre de décisions et nous pourrons prendre la mesure complète de la situation – dont vous serez informé – lors des comptes 2011.

M. Pierre Vanek (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, le nucléaire tue! S'il était besoin de le rappeler après Tchernobyl et Fukushima, on pourrait citer l'incident d'hier relaté par les médias, qui a eu lieu dans la pétaudière atomique qu'est le site nucléaire français de Marcoule, où il y a eu mort d'homme et explosion d'un four. En l'occurrence, ma question porte sur la politique antinucléaire de la Ville, qui lui est imposée par l'article 160 de la Constitution, lequel demande que les autorités du Canton, mais aussi des communes, interviennent par tous les moyens juridiques et politiques pour s'opposer au nucléaire sur le territoire genevois et dans les environs. A cet égard, on a vu des choses tout à fait positives, comme les affiches cet été disant: «Ma Ville n'investit plus dans le nucléaire.» Mais enfin, s'agissant d'une obligation légale depuis un quart de siècle, ce n'était pas une grande nouveauté... De même, il y a eu des interventions: j'ai entendu notre maire s'opposer personnellement à l'installation de conditionnement des déchets radioactifs au Bugey...

La présidente. Votre temps de parole est écoulé...

M. Pierre Vanek. Alors, je formule ma question: qui est responsable de la politique antinucléaire de la Ville découlant de l'article 160 de la Constitution? Intervient-on au coup par coup, ou les autorités mettent-elles en œuvre un plan systématique? Si oui, quels en sont les axes, les mesures saillantes et les moyens? Si non, pourquoi?

M. Pierre Maudet, maire. C'est évidemment en qualité de maire et président du Conseil administratif que je vous réponds, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif, comme vous le savez, est un et indivisible, et chaque fois que la question se pose, chaque mercredi matin où nous avons l'occasion de nous rencontrer, lorsqu'un des membres du Conseil pose la question du nucléaire, nous en traitons et nous avisons sur la façon de réagir ou d'agir. Pour être un peu plus sérieux, je reviens sur le cas du dépôt de déchets nucléaires au Bugey qui a été évoqué à la fin du mois de mai: la Ville de Genève s'est montrée réactive sur

Questions orales

ce dossier, peut-être même un peu plus réactive que l'Etat. Vous avez aussi cité la campagne d'affichage, qui a été pilotée par ma collègue Sandrine Salerno.

Cela dit, au-delà de la concertation au sein du Conseil, il n'y a pas de politique qui s'inscrive véritablement dans la durée, d'abord parce que nous avons l'occasion de faire valoir notre position au sein du conseil d'administration des Services industriels de Genève. Vous le savez bien, puisque vous êtes un des représentants du Conseil municipal: les Services industriels sont le bras armé, si vous me passez l'épithète, de l'Etat en matière de politique énergétique. En ma qualité de représentant du Conseil administratif et en votre qualité d'administrateur pour le Conseil municipal, au même titre que la présidente et deux autres personnes, nous avons l'occasion de faire valoir nos positions, celles de la Ville. C'est un endroit important, puisque c'est là que se décide aussi la façon dont la politique énergétique de nos collectivités va se mener.

Enfin, ponctuellement, nous réaffirmons un certain nombre de positions, et je crois pouvoir dire que nous l'avons fait de façon régulière ces quatre ou cinq dernières années. Si cela ne devait pas suffire de votre point de vue, vous avez toute latitude, dans ce Conseil municipal, de faire partager votre préoccupation à vos collègues et, le cas échéant, de proposer d'autres modes d'expression.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au maire. Le jeudi du Jeûne genevois, il faisait beau sur la plaine de Plainpalais, le cirque Knie était installé et j'étais en balade: je me rendais à la ménagerie en famille. A un moment, deux agents de la police municipale ont surgi et ont expulsé des Roms d'un banc devant le cirque. Ma fille m'a demandé pourquoi. Je n'ai pas pu lui donner de réponse et je lui ai dit que je vous interpellerais aujourd'hui, Monsieur le maire, pour vous demander sur quelles bases légales on expulse des personnes d'un banc, selon leur origine ethnique.

M. Pierre Maudet, maire. Là, Monsieur le conseiller municipal, on n'est plus dans le domaine de la question, mais dans celui du procès d'intention! Vous faites référence à l'origine ethnique des personnes qui auraient été expulsées d'un banc: c'est votre témoignage et je ne peux évidemment pas répondre à votre question sur la base de votre seul témoignage. Je pars de l'idée que les agents de la police municipale – qui ont une formation à l'éthique et une formation générale sur la gestion des personnes sur le domaine public – ont agi en parfaite connaissance de cause, en toute bonne conscience, en toute bonne foi, et qu'ils avaient des motifs parfaitement légitimes de demander à ces personnes, Roms ou non, de quitter l'endroit où elles se trouvaient. Voilà ce que je peux vous répondre.

Si vous souhaitez en savoir plus, il faudra me dire à quelle heure et à quel endroit s'est passé cet événement, comme il s'en passe à peu près des milliers d'autres durant une semaine, et je me renseignerai volontiers. Ce soir, c'est l'occasion pour moi de saluer la façon dont la police municipale gère aujourd'hui la problématique de la mendicité – je parle bien de la mendicité et non des Roms! Je rappelle que cette problématique de la mendicité est régie par une loi cantonale, dont on peut penser ce qu'on veut, mais qui existe. En l'occurrence, la police est là pour appliquer les lois et elle le fait avec humanité, mais fermeté également, selon les directives que lui donne le Conseil administratif.

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). Je souhaitais adresser ma question à M^{me} Sandrine Salerno. En son absence, je l'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. J'ai entendu dire qu'un certain nombre de contrats de concierges engagés par la Gérance immobilière municipale avaient été résiliés pendant l'été, en particulier des contrats de personnes engagées à temps partiel. Si les informations que j'ai sont exactes, il s'agissait de rationaliser en donnant des emplois à plein temps à moins de personnes, et donc de faire en sorte que le travail de conciergerie soit assumé non par des personnes qui habiteraient sur place, mais par des personnes qui seraient responsables de plusieurs immeubles. Comme cette information me paraît assez étonnante, je souhaiterais savoir si c'est exact et dans quelle mesure cela correspond à la politique de proximité qu'on attend de la présence des concierges dans les immeubles, censés assurer un certain nombre de tâches, mais aussi une présence dissuasive pour les intrus et autres.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Pour changer, je ne vais pas m'adresser à M. Pagani. On change les bonnes habitudes... Je voudrais simplement transmettre une demande des habitants du quartier des Pâquis à M. Maudet. A l'angle de la rue du Prieuré et de la rue de Berne, cela fait plus d'une année qu'il n'y a pas de luminaire. Du fait de la petite place plantée de buissons, cet endroit ressemble aux buttes de Saint-Jean en miniature et est devenu une petite zone de non-droit. Alors, est-ce qu'il serait possible de remettre un luminaire à cet endroit? Je vous remercie de me répondre et je me réjouis de vous rencontrer le 14 octobre dans le quartier!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je sais que la moitié des membres de ce parlement sont nouveaux et je réitère donc une demande que j'ai déjà faite, de façon à être extrêmement proactif face à ce genre de problème. Je donne l'exemple de la rue des Eaux-Vives, où il y avait un luminaire en panne: une semaine après que j'ai été alerté, le luminaire a été remplacé. Alors, Madame,

il suffit de m'envoyer un e-mail et l'affaire sera réglée dans les jours qui suivent, plutôt que d'attendre de pouvoir poser une question dans cette enceinte, de passer du temps à cela, alors qu'il y a bien d'autres choses à faire, notamment des crédits d'investissements à voter. Comme je l'ai dit à propos d'une autre question qui m'a été posée, j'attends d'avoir reçu cet e-mail pour vous répondre.

La présidente. Le temps des questions est écoulé. Nous passons au point suivant.

6. Pétitions

La présidente. Nous avons reçu la pétition P-268: «En faveur du Restaurant La Perle-du-Lac», qui est renvoyée à la commission des pétitions.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, intitulée: «Pour une mise en œuvre communale de la politique d'intégration des étrangers et des étrangères» (M-781)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir et mettre en œuvre une politique d'intégration des personnes étrangères adaptée aux besoins de la ville de Genève;
- à développer, piloter et promouvoir des projets favorisant l'accueil et l'intégration des personnes étrangères en donnant notamment mandat aux associations actives dans ce domaine;
- à coordonner cette politique et les projets avec tous les acteurs concernés, notamment le Bureau de l'intégration des étrangers, les acteurs associatifs, ainsi que d'autres communes et la Confédération.

¹ «Mémorial 167^e année»: Rapport, 2773.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Notre Conseil tient à souligner tout d'abord que la Ville de Genève déploie déjà une activité importante en matière «d'intégration des étranger-ère-s» et, plus généralement, en ce qui concerne la diversité d'origines des habitant-e-s de Genève. Les cinq départements municipaux, ainsi que la Direction générale, portent des projets et animent des programmes dans ce domaine. Cette activité est peu connue au titre de l'intégration parce qu'elle se confond, pour l'essentiel, avec les prestations ordinaires de l'administration. Elle ne se déploie pas dans le cadre d'une politique concertée en matière d'intégration. En effet, mis à part des manifestations ponctuelles comme la Fête des voisins ou la cérémonie d'accueil des nouvelles habitantes et des nouveaux habitants par les autorités de la Ville, Genève n'a pas de politique d'intégration transversale à proprement parler. Mais elle collabore déjà très activement avec certains services de l'Etat dans ce domaine, comme le Bureau de l'intégration des étrangers et le Département de l'instruction publique, les milieux associatifs et d'autres acteurs de la diversité genevoise.

Genève compte pourtant quelque 45,6% de personnes d'origine étrangère pour près de 200 000 habitant-e-s. Beaucoup d'entre nous ont la nationalité suisse mais sont également issu-e-s de l'immigration, voire au bénéfice d'une autre nationalité. La Genève internationale fait également de notre Ville un carrefour pour de nombreuses communautés qui contribuent à la prospérité et au rayonnement de notre collectivité. Au regard des origines et des classes sociales qui la composent, la diversité de notre population est donc considérable et participe pleinement à l'esprit de Genève. Mais élaborer une politique communale de la diversité est un sujet ardu, politiquement sensible. Les acteurs impliqués sont très nombreux (Confédération, Cantons, communes, institutions, associations) et les politiques publiques concernées couvrent l'ensemble de la politique municipale (formation, santé, social, sport, culture, sécurité). Notre Conseil a cependant souhaité que la Ville se dote d'une politique commune et concertée de la diversité qui mette en lumière les apports extrêmement positifs de celle-ci. Que ce soit sous l'angle social et culturel mais aussi économique, la diversité est une réalité incontournable et une richesse incontestable pour la communauté genevoise.

Création d'un poste dédié à la diversité

Une première étape dans le sens de la création d'une politique d'intégration a été franchie au moment de la réorganisation de l'unité Agenda 21 de la Ville de Genève. Sur décision du Conseil administratif, elle a été rattachée au département des finances et du logement au 1^{er} juin 2007. La présidente de ce département, M^{me} Sandrine Salerno, l'a également chargée de la question de la diversité des origines des habitantes et des habitants de la Ville. Depuis le 1^{er} septembre

2009, un collaborateur scientifique, chargé de la diversité, a rejoint la délégation. Ainsi renforcée, cette structure a été chargée de concevoir et de proposer une politique de la diversité de la Ville de Genève, en collaboration avec l'ensemble des services et départements. Le 1^{er} février 2010, un délégué au développement durable, à la diversité et à l'égalité a également été nommé comme responsable de la délégation.

La délégation à l'Agenda 21 s'est livrée à un travail exploratoire sur les politiques d'intégration existantes en Suisse et en Europe et ailleurs dans le monde. En effet, les politiques d'intégration et de diversité ne peuvent être que des politiques concertées, adaptées aux situations locales et aux ressources financières et humaines disponibles. Elles doivent surtout être le reflet d'une volonté politique qui définit les orientations et les opportunités du vivre ensemble entre les communautés majoritaires et minoritaires dans la ville.

Le programme Cités interculturelles

C'est dans cette perspective que le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont créé un programme nommé «Cités interculturelles». Ce dernier part du double constat que les sociétés européennes sont diverses, qu'elles le seront encore davantage demain, et que, si cette diversité ne va pas sans poser de problèmes, elle constitue aussi une chance, voire un atout pour les cités. Plutôt que de nier la diversité des origines de ses habitant-e-s ou de ne la considérer que comme un phénomène passager, il s'agit d'admettre qu'elle constitue une donnée factuelle qui doit être pleinement intégrée aux politiques menées par les villes. Voici comment le programme définit l'objectif poursuivi:

«La Cité interculturelle a une population diverse, composée de personnes qui diffèrent par la nationalité, l'origine, la langue ou les croyances. La plupart de ses habitants considèrent la diversité non comme un problème, mais comme une richesse, et reconnaissent que toutes les cultures se modifient dès lors qu'elles se rencontrent dans l'espace public. La ville combat activement les préjugés et la discrimination, et veille à l'égalité des chances en adaptant ses structures de gouvernance, ses institutions et ses services aux besoins de tous ses habitants, sans compromettre les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit. En partenariat avec les entreprises, la société civile et les agents publics, la cité interculturelle développe une série de politiques et d'actions visant à encourager le brassage et les échanges entre différents groupes. Un fort degré de confiance et de cohésion sociale contribue à contenir les conflits et la violence, à accroître l'efficacité des politiques et à rendre la ville attractive pour les particuliers comme pour les investisseurs.

»La Cité interculturelle a pour but de fonder ses politiques et son identité sur la reconnaissance explicite que la diversité peut être un atout, non pas nécessai-

rement un handicap. Dans ce but, la ville met en place une stratégie pour développer un système de gouvernance adéquat et adapter ses politiques aux besoins d'une population diversifiée. Les stratégies interculturelles devraient faciliter la rencontre et les échanges positifs entre les cultures mais ne devraient pas ignorer le conflit interculturel. Le conflit devrait être accueilli comme inévitable. Traité avec habileté, il sera un outil de développement et d'apprentissage pour tous, y compris les autorités publiques.

»La consultation et la participation des citoyens dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie interculturelle est non seulement important mais essentiel pour la réussite. Une vraie cité interculturelle ne peut être construite qu'à travers la participation active de toutes les institutions, groupes et communautés principales de la ville.»

Le programme Cités interculturelles apporte donc aux villes un soutien dans la mise en place de leurs politiques de la diversité. Il propose une approche transversale et intégrée de la question en mobilisant localement le plus grand nombre d'acteurs possibles sous l'angle de l'interculturel. Il privilégie une définition participative de la gestion de la diversité en y associant les acteurs politiques, administratifs et associatifs. Ce programme réunit en un réseau des villes partageant le souci de développer des politiques ciblées en matière de diversité et voulant échanger leurs expertises, leurs bonnes pratiques, comme leurs interrogations.

Une phase pilote de Cités interculturelles s'est déroulée de 2008 à 2010 avec les villes de Berlin, Neukölln, Izhevsk (Fédération de Russie), Lublin (Pologne), Lyon, Melitopol (Ukraine), Neuchâtel, Oslo, Patras, Reggio Emilia, Subotica (Serbie) et Tilburg (Pays-Bas).

Cette phase pilote a permis de mettre au point un processus en plusieurs étapes:

- une analyse initiale du niveau de développement interculturel par la détermination d'un «intercultural cities index», mis au point par ce programme;
- un bilan des politiques publiques existantes dans le domaine de la diversité;
- la construction d'une vision de la diversité pour la ville;
- le partage d'expertise par l'étude et la visite d'autres villes;
- une assistance pour développer une stratégie de la diversité;
- une assistance pour la présentation officielle de la stratégie interculturelle aux organes politiques, aux médias et à la population;
- un outil d'évaluation de l'implémentation de la stratégie interculturelle de la ville.

Parce que l'approche et la méthodologie proposée par Cités interculturelles rejoint la conception qu'a le Conseil administratif en matière de diversité de ses

administré-e-s et qu'il fournit un processus, des ressources, une expertise et un soutien pour la mise en place d'une politique municipale en matière de diversité, celui-ci a décidé, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2010, d'adhérer à ce programme. Il a également attribué la responsabilité politique du programme à M^{me} Sandrine Salerno, maire et présidente du département des finances et du logement, M. Pierre Maudet, président du département de l'environnement urbain et de la sécurité, ainsi qu'à M. Manuel Tornare, président du département de la cohésion sociale et de la jeunesse. Le coût du programme est de 50 000 euros sur deux ans, financé sur le budget ordinaire de la Délégation à l'Agenda 21.

Pour son nouveau cycle de travail 2011-2013, Cités interculturelles a été rejoint par les villes de Copenhague, Lisbonne, Dublin, Londres, Lewisham, Limassol, San Sebastian, Pécs (Hongrie), Varsovie et, bien sûr, Genève.

Aujourd'hui, la première étape du processus d'analyse proposé par le programme Cités interculturelles a démarré. Une première visite d'expert-e-s à Genève a eu lieu les 19 et 20 avril derniers. A cette occasion, le programme a été présenté à l'ensemble des responsables des services municipaux directement concerné-e-s par la mise sur pied d'une politique de la diversité, soit plus d'une vingtaine de cheffes et chefs de service et de directrices et directeurs. Au moins autant d'acteurs locaux de la diversité genevoise du canton (DIP, Bureau de l'intégration des étrangers, Hospice général), des milieux associatifs, des élu-e-s municipaux-ales, des partenaires sociaux, des expert-e-s ainsi que des journalistes ont rencontré les expert-e-s de Cités interculturelles. Ces rencontres ont permis de collecter le matériel nécessaire à la réalisation d'un premier bilan des politiques publiques municipales en matière de diversité. L'inventaire des forces et des faiblesses de ces dernières permettra, au moyen d'un processus participatif semblable à celui des Engagements d'Aalborg, de définir les programmes et les objectifs possibles pour la Ville en matière de politique de la diversité. Après validation par notre Conseil, le Conseil municipal sera saisi de ces programmes et de ces objectifs, à la fois internes à l'administration et externes, orientés vers la population.

Quelle stratégie de la diversité pour la Ville de Genève?

Le programme Cités interculturelles part du postulat que chaque ville membre va choisir ses propres programmes et objectifs en fonction de son histoire, de ses particularités et de sa politique générale. Mais le réseau propose une stratégie qui peut orienter les actions des villes partenaires:

«Bien qu'une stratégie municipale interculturelle puisse être structurée de multiples façons, dix étapes, suivies simultanément, sont susceptibles d'influencer favorablement les perceptions comme les politiques publiques (c'est-à-dire à

la fois les aspects émotionnels et officiels) et d'orienter la dynamique collective vers un modelage de la diversité bénéfique à la ville et à ses habitants.

- »1. Encourager le développement d'attitudes favorables à la diversité et à une identité municipale plurielle, au moyen du discours public et d'actes symboliques. Déclarer publiquement que la ville comprend et adopte la démarche interculturelle. Accomplir un geste symbolisant le passage à une nouvelle époque, par exemple en demandant pardon pour des méfaits commis ou en instaurant une journée de la compréhension interculturelle. Reconnaître et récompenser, à travers des prix ou d'autres mesures, les actes ou les parcours de vie consacrés à la confiance et à la compréhension entre cultures.
- »2. Réexaminer les principales fonctions de la Ville à travers un «prisme interculturel» et lancer quelques projets pilotes, par exemple dans les domaines suivants:
 - l'éducation;
 - l'espace public;
 - le logement et l'urbanisme;
 - les services publics et l'administration;
 - les entreprises et l'économie;
 - les sports et les disciplines artistiques.
- »3. Reconnaître que les conflits sont inévitables dans toute société hétérogène et développer les compétences municipales en matière de médiation et de résolution des conflits.
- »4. Investir fortement dans la formation linguistique afin que tous les migrants puissent tenir une conversation dans la langue majoritaire, mais permettre également aux locuteurs majoritaires d'apprendre les langues minoritaires ou de se familiariser avec elles (comme à Amsterdam).
- »5. Définir une stratégie commune avec les médias locaux et, le cas échéant, les écoles de journalisme afin de recueillir et de présenter les informations dans un esprit responsable et interculturel, d'assurer une présence équilibrée des migrants et des minorités dans les médias, et de renforcer les médias de proximité.
- »6. Doter la ville d'une politique internationale qui:
 - affirme que la ville est à la fois ouverte aux idées et aux influences extérieures et désireuse de faire connaître sa propre identité;
 - noue des liens politiques et commerciaux indépendants avec les pays d'origine de sa population minoritaire;
 - s'intéresse aux nouveaux modèles de citoyenneté locale et mondiale, et développe de tels modèles.

Motion: intégration des étrangers

- »7. Instaurer un organisme de type observatoire de l'interculturalisme, ou du moins lancer les processus suivants:
- surveiller les exemples de bonnes pratiques, dans la ville et ailleurs;
 - recueillir et analyser des données et informations locales;
 - mener des recherches sur la situation des interactions entre cultures dans la ville;
 - définir des indicateurs de l'interculturalisme et en suivre l'évolution;
 - fournir des orientations et des données d'expertise aux organismes locaux et faciliter les réseaux d'apprentissage au niveau local.
- »8. Lancer un programme de sensibilisation interculturelle à l'attention des élus, ainsi que des responsables et agents municipaux les plus directement concernés, notamment ceux qui sont en contact avec le public. Encourager le secteur privé à y prendre part, comme cela a été fait à Stuttgart ou à Neu-châtel.
- »9. Souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants et organiser des visites de la ville permettant non seulement aux nouveaux arrivants (temporaires ou permanents), mais aussi aux habitants de longue date de se rendre dans des parties de la ville qu'ils ne connaissent pas, d'être accueillis par des personnes de différentes cultures, de découvrir les services et les institutions de la ville, et de recevoir un soutien personnalisé en faveur de leur intégration.
- »10. Instaurer des processus destinés à encourager les prises de décision interculturelles dans les institutions publiques comme dans les organisations de la société civile. Soutenir l'émergence de nouveaux chefs de file, civiques et politiques, venus d'horizons divers, et veiller à ce que les dirigeants actuels soient avertis et compétents en matière interculturelle.»

En réponse à la motion M-718, le Conseil administratif s'est donc engagé dans un processus de définition d'une politique de la diversité et des politiques publiques liées. Notre Conseil invite le Conseil municipal à déclarer Genève «Cité interculturelle» et à participer pleinement à l'élaboration de cette politique. Le Conseil administratif informera par ailleurs régulièrement le Conseil municipal de l'avancement des travaux et lui soumettra, le moment venu, la teneur de la politique de la diversité qu'il entend mener.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Sandrine Salerno

- 8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 mai 2009 de M. Georges Queloz, M^{mes} Linda de Coulon, Ariane Arlotti, Isabelle Brunier, Claudia Heberlein Simonett, Maria Pérez, Andrienne Soutter, MM. Marc Dalphin, Guy Dossan, Alpha Dramé, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 10 juin 2009, intitulée: «Le juste prix (mise à disposition de la patinoire)» (M-870)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la patinoire est mise à la disposition de la population et des organisations dont les statuts sont différents pour des activités diverses et variées; il s'agit en général de clubs sportifs, avec ou sans but lucratif, d'associations ou sociétés, ou encore de privés dont le but est commercial ou humanitaire;
- que les bénéficiaires peuvent disposer de tout ou partie d'équipements qui génèrent dans certains cas des recettes, comme les buvettes ou les loges VIP, ainsi que des installations qui permettent des retransmissions TV, lesquelles engendrent des redevances;
- que les conditions de mise à disposition de la patinoire doivent tenir compte de toutes ces circonstances,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à établir un règlement adéquat des conditions et tarifs pour tous les cas de figure en ce qui concerne la mise à disposition de la patinoire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports est en train d'éditer un document intitulé «Tarifs pour la mise à disposition et l'utilisation des installations sportives». Il recense et actualise l'ensemble de la tarification des installations sportives de la Ville de Genève, dont la patinoire des Vernets. Cette tarification entrera en vigueur au plus tard à la rentrée 2011.

Ce document permettra au Service des sports de disposer d'une base tarifaire complète. Il sera, par conséquent, mieux outillé pour sensibiliser les utilisateurs de ses installations à leurs coûts réels, notamment lorsqu'ils sont au bénéfice de gratuités.

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 295.

Motion: patinoire des Vernets

Par ailleurs, ce document constitue la mise en œuvre d'une politique tarifaire favorable aux familles, avec l'édiction de tarifs spécifiques à cette catégorie.

Les tarifs prévus sont les suivants:

Les tarifs prévus sont les suivants:			Fr.
Entrée individuelle patinoire	adultes	1 entrée	6,00
		10 entrées	54,00
		carte saison	114,00
	tarif réduit	1 entrée	3,00
		10 entrées	27,00
		carte saison	70,00
Location de patins		la paire	2,00
Entrée collective patinoire	famille	1 ^{er} adulte	6,00
		2 ^e adulte	3,00
		1 ^{er} enfant	1,00
		2 ^e enfant	1,00
		dès le 3 ^e enfant	gratuit
Abonnement saison	famille	1 ^{er} adulte	140,00
		2 ^e adulte	70,00
		1 ^{er} enfant	18,00
		2 ^e enfant	18,00
		dès le 3 ^e enfant	gratuit
Entrée collective, sur réservation pour les écoles primaires genevoises, cycles d'orientation genevois, GIAP, Centre médico-pédagogique et écoles de formation professionnelle (patins prêtés gratuitement)			gratuit
Entrée collective, sur réservation pour les écoles supérieures genevoises, écoles privées, écoles vaudoises, françaises et institutions à caractère social, pédagogique, éducatif (par membres) – (patins prêtés gratuitement)			1,00
Entrée individuelle membre d'un club résident de l'installation uniquement – par saison	membre jusqu'à 20 ans révolus		24,00
	membre de plus de 20 ans		48,00
Réservation collective pour club	surface de glace (heure)		200,00
Locations casiers pour clubs (à libérer en fin de saison)	casier pour patineurs (grand)		65,00
	casier pour patineurs (petit)		32,00
	casier pour club de hockey (grand)		130,00
	casier pour club de hockey (petit)		65,00
Location des infrastructures	entraînements privés (par heure)*		200,00
sans le parking	location par professeur de patinage – annuel*		2500,00
	location par assistant professeur de patinage – annuel*		1250,00

* valable uniquement pour les cours se déroulant durant les plages réservées spécifiquement à cet effet

Patinoire intérieure

Location (catégorie championnat par match)	7000,00
Location (catégorie spectacle sur glace par jour)	6000,00
Location (catégorie spectacle sans glace par jour)	4000,00
Location (catégorie petite manifestation avec glace – par jour)	2000,00
Location (catégorie petite manifestation sans glace – par jour)	1000,00

Patinoire extérieure

Location (catégorie avec glace – par jour)	2000,00
Location (catégorie sans glace – par jour)	1000,00
Salle de théorie: par demi-journée (4 h)	150,00

Le document «Tarifs pour la mise à disposition et l'utilisation des installations sportives» sera disponible sur internet dès son entrée en vigueur.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 novembre 2007 de la commission de la jeunesse et des sports, acceptée par le Conseil municipal le 24 novembre 2010, intitulée: «Soutenons nos sportifs d'élite!» (M-746)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir de manière renforcée la pratique du sport-études par le développement, en collaboration avec l'Etat de Genève, les associations et fédérations sportives, des structures permettant de concilier le sport de tous niveaux et les études dès l'école primaire, pendant le cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin de procéder à un état des lieux du dispositif du sport-études en place à Genève et de proposer des améliorations, le Département de l'instruction

¹ «Mémorial 168^e année»: Rapport, 3477.

Motion: soutien aux sportifs d'élite

publique et le Département des constructions et des technologies de l'information de l'Etat de Genève ont confié, en 2009, la réalisation d'une étude à l'Institut de hautes études en administration publique.

Son rapport, intitulé «Sport+études, analyse et propositions pour le Canton de Genève», a été rendu public en décembre 2009. Il peut être consulté sur internet à l'adresse suivante: www.ge.ch/dip/GestionContenu/detail.asp?mod=actualite.html&id=1308.

Il comporte trois axes: connaissance des prestations existantes, des besoins des personnes impliquées et vérification de l'adéquation entre les attentes et les prestations, d'une part; analyse d'autres dispositifs sport-études en Suisse, d'autre part; proposition d'un concept sport-études pour Genève, enfin.

En résumé, le rapport indique que, en 2008, parmi les 20 cycles d'orientation genevois, trois établissements proposent des classes sport-études. Un quatrième établissement a un accord particulier avec un club sportif et intègre des élèves sportifs dans ses classes. Au niveau du postobligatoire, parmi les 26 établissements, deux proposent des aménagements spécifiques pour les sportifs d'élite. Les filières de la maturité gymnasiale, de l'école de commerce et de l'école de culture générale sont concernées. Un total de 246 élèves bénéficie du dispositif actuel, dont 172 au cycle d'orientation et 74 au postobligatoire (57% de garçons et 43% de filles). Dans de telles structures, l'élève sportif est au centre d'un triangle de relations entre le milieu familial, le milieu scolaire et le milieu sportif.

En 2008-2009, le dispositif sport-études de l'école publique genevoise se compose:

- de dispenses exceptionnelles au sein des écoles primaires;
- de classes «sport et art» dans trois établissements du cycle d'orientation (CO Budé, Florence et Grandes-Communes);
- d'un dispositif spécifique au sein d'un établissement du cycle d'orientation (CO Pinchat) pour les joueurs du FC Etoile-Carouge;
- d'un dispositif sport-études au sein des établissements du collège et école de commerce Nicolas-Bouvier et de l'école de culture générale Henry-Dunant, réservé aux sportifs d'élite;
- de dispenses individuelles dans tous les établissements du postobligatoire, essentiellement sous la forme de suppression des heures d'éducation physique et sportive, pour sportifs de compétition.

Au niveau des sports, 23 sports (+ la musique, le rock'n'roll et la danse) sont pratiqués par les élèves du cycle d'orientation, contre 17 sports (+ la danse) au postobligatoire et quatre sports seulement au niveau primaire. Au cycle d'orientation, 89% des élèves pratiquent l'un des neuf sports principaux suivants: football,

gymnastique rythmique, hockey sur glace, natation, gymnastique artistique, ski alpin, danse, natation synchronisée, tennis. Au postobligatoire, 78% des élèves pratiquent l'un des six sports suivants: hockey sur glace, football, danse, tennis, basketball, natation. Au niveau primaire, 86% des élèves pratiquent l'un des deux sports suivants: gymnastique artistique et gymnastique rythmique.

Le diagnostic effectué démontre la nécessité de faire évoluer le dispositif vers un dispositif mieux coordonné, mieux financé et jouissant d'une meilleure communication afin de pouvoir intégrer, à terme, plus de sportifs talentueux.

Comme l'indique le rapport, en termes de concept, d'organisation et de programmes, la mise en place de structures de sport-études est de la seule compétence du Canton de Genève et de son Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Pour ce faire, M. Cyril Brungger a été engagé en qualité de coordinateur sport-études au sein du département cantonal en février 2011. En revanche, la commune peut mettre à disposition des installations sportives et aider financièrement les sportifs.

Pour la Ville de Genève et son Service des sports, le développement de structures sport-études constitue un enjeu très important. Le Canton est en train de proposer un renforcement de la collaboration entre l'Etat, les communes, les parents, les associations et les clubs, en vue d'une évolution des structures. Il va de soi que la Ville de Genève participera activement et autant que ses compétences le lui permettent à la mise en place de structures sport-études adaptées et à même de répondre aux attentes de tous les jeunes sportifs de Genève qui en ont besoin.

A titre d'exemple, la Ville de Genève a activement participé à l'élaboration du contrat de prestations qui liera la municipalité, l'Etat et l'Association Genève Futur Hockey dans les années à venir. Or, ce contrat prévoit précisément la mise sur pied d'un dispositif de sport-études adapté aux jeunes hockeyeurs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 18 mai 2009, intitulée: «Été 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!» (M-808)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- adapter aux horaires des parents les activités proposées par le Service des sports durant l'été;
- renforcer l'information et la coordination avec les institutions concernées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les écoles de sport d'été de la Ville de Genève proposent aux jeunes de 4 à 18 ans une trentaine de disciplines sportives différentes durant les vacances scolaires estivales à des prix modiques, accessibles à toutes les familles. Une trentaine de disciplines y sont proposées pour un total de 3500 places disponibles. Tous les cours sont encadrés par des moniteurs diplômés.

Les cours proposés sont les suivants: athlétisme, aviron, basketball, beach volley, bicross, billard, camp poly sportifs, disc golf, équitation, esprit du sport, football, golf, gymnastique artistique, handball, hip-hop/breakdance, hockey sur gazon, kayak, mini-tennis, multisport «Fun», natation synchronisée, paddle surfing, planche à voile, rugby, skate et roller, ski nautique et wakeboard, tennis de table, tennis débutant, tennis niveau moyen, tir à l'arc, triathlon, voile l'équipe, voile lesté, voile optimist, VTT, waterpolo.

En 2011, pour la première fois, un camp «Poly sportifs» est spécifiquement destiné aux enfants en situation de handicap.

L'autre grande nouveauté de cette année concerne les inscriptions aux écoles d'été. Afin de simplifier la vie des parents, elles se font dorénavant en ligne via internet, de même que le paiement. L'application a été réalisée en étroite collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. Les familles peu familières d'internet ont été prises en compte: une brochure décrit en détail la marche à suivre. Par ailleurs, il reste possible d'effectuer le paiement au guichet du Service des sports. Les familles ne disposant pas de carte de crédit ne sont donc pas pénalisées.

¹ «Mémoial 166^e année»: Rapport, 7034.

L'information et la communication autour des écoles de sport d'été ont été renforcées. Affiches, brochures, site internet, écrans dans les centres sportifs et publicités dans les journaux ont été utilisés pour les promouvoir.

Les écoles de sport d'été s'inscrivent dans la politique de la Ville de Genève en faveur du sport pour tous, facteur de bien-être, de santé et d'intégration pour les jeunes. Elles permettent à des milliers d'entre eux de découvrir et pratiquer un sport durant l'été. La Ville de Genève et le Service des sports sont attentifs à ce que leurs horaires soient, autant que faire se peut, adaptés à la vie professionnelle des parents. Il est toutefois à souligner que le but premier de ces écoles consiste à permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer des activités sportives durant l'été, leur fonction de «garde» n'étant qu'un corollaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je voudrais m'adresser directement à la magistrate qui s'occupe du social, bien que cette réponse concerne l'été 2008. D'après cette réponse, tout va bien dans le meilleur des mondes, les parents sont heureux, ils arrivent à placer leurs enfants... Certes, mais j'aimerais bien avoir le bilan pour cette année, pour l'été 2011. J'espère que nous aurons la possibilité d'en débattre, parce qu'il y a bel et bien des problèmes. Certains parents n'ont toujours pas la possibilité de placer leurs enfants, les horaires ne sont pas adaptés, il n'y a pas suffisamment d'information... En réalité, malgré les motions, malgré le travail qui est fait en commission, rien ne bouge, rien ne se fait, et c'est vraiment très regrettable pour les parents. Voilà, je tenais à le dire et j'espère que le message sera entendu.

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 décembre 2008 de la commission de la jeunesse et des sports, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2010, intitulée: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne» (M-842)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire adhérer les institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne et à proposer les réductions en conséquence.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La carte Gigogne, gérée par Pro Juventute, permet aux jeunes de familles comprenant au moins trois enfants d'obtenir des réductions de prix auprès de nombreux partenaires tels que magasins, spectacles et restaurants. Sur l'ensemble du canton, quelque 10 000 familles sont concernées. Les installations sportives de la Ville de Genève adhéreront formellement au réseau Gigogne à la rentrée 2011.

En sus de cette décision, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports est en train d'éditer un document intitulé «Tarifs pour la mise à disposition et l'utilisation des installations sportives». Ce dernier matérialise la nouvelle politique de tarification axée sur les jeunes et les familles, à la demande du magistrat en charge des sports. Elle entrera en vigueur au plus tard à la rentrée 2011.

A titre d'exemple, les tarifs prévus pour les entrées collectives piscines sont:

		Fr.
Famille (dès 3 personnes)	1 ^{er} adulte	6,00
	2 ^e adulte	3,00
	1 ^{er} enfant	1,00
	2 ^e enfant	1,00
	dès le 3 ^e enfant	gratuit
Famille – abonnement saison	1 ^{er} adulte	240,00
	2 ^e adulte	120,00
	1 ^{er} enfant	30,00
	2 ^e enfant	30,00
	dès le 3 ^e enfant	gratuit

¹ «Mémorial 168^e année»: Rapport, 2549.

Les tarifs prévus pour les entrées collectives patinoires sont:		Fr.
Famille (dès 3 personnes)	1 ^{er} adulte	6,00
	2 ^e adulte	3,00
	1 ^{er} enfant	1,00
	2 ^e enfant	1,00
	dès le 3 ^e enfant	gratuit
Famille – abonnement saison	1 ^{er} adulte	140,00
	2 ^e adulte	70,00
	1 ^{er} enfant	18,00
	2 ^e enfant	18,00
	dès le 3 ^e enfant	gratuit

En résumé, pour une famille nombreuse qui se rend à la piscine ou à la patinoire, les deux premiers enfants coûtent 1 franc chacun et les suivants bénéficient de la gratuité.

De plus, les tarifs réduits (billets d'entrée et abonnements) seront dorénavant destinés à toutes les personnes de moins de 25 ans (gratuit jusqu'à 6 ans). La distinction entre étudiant et non étudiant sera abolie.

Cette nouvelle tarification dépasse ce que la carte Gigogne permet d'obtenir comme rabais dans d'autres installations du canton:

- au centre sportif de Meyrin, l'entrée à la patinoire et à la piscine extérieure est de 2 francs jusqu'à 18 ans;
- à la piscine de Thônex, 1 entrée coûte 2,50 francs (chaque membre de la famille paie ce prix);
- à la piscine du centre sportif de Versoix, 1 entrée coûte 2 francs jusqu'à 20 ans.

Carte Gigogne ou pas, la nouvelle tarification du Service des sports de la Ville de Genève sera donc extrêmement avantageuse pour les jeunes et familles. L'adhésion au réseau Gigogne comporte néanmoins un réel avantage: permettre à un jeune d'une famille nombreuse titulaire de la carte de bénéficier d'un tarif famille même s'il se présente seul dans les installations de la Ville.

Par conséquent, le Service des sports s'engage à sensibiliser ses partenaires, clubs et associations sportives, pour les encourager à rejoindre le réseau de la carte Gigogne.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

- 12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 2 décembre 2009 de M^{mes} Martine Sumi, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Hélène Ecuyer, Odette Saez, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Miltos Thomaidès, Christian Zaugg, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et Olivier Tauxe, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2010, intitulée: «Développement des prestations de la carte 20 ans/20 francs du côté du sport» (M-889)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l’immense succès de la carte 20 ans/20 francs promouvant de façon concrète l’accès des jeunes à la culture;
- la motion M-842 actuellement à l’examen de la commission de la jeunesse et des sports demandant d’accorder des réductions de prix pour les 5000 familles détentrices, en ville de Genève, de la carte Gigogne, carte gérée sur mandat du Conseil d’Etat par Pro Juventute;
- le soutien extrêmement important de notre Ville au sport en général et au sport pour les jeunes, par exemple au travers des écoles d’été de sport;
- que l’ensemble des familles, et non seulement les familles nombreuses de trois enfants et plus, a besoin d’un coup de pouce financier pour un accès optimal des enfants et des jeunes au sport,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’ajouter aux prestations culturelles déjà offertes par la carte 20 ans/20 francs des réductions pour un accès encore meilleur au sport pour les jeunes jusqu’à la fin de leur vingtième année.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La carte 20 ans/20 francs permet à son détenteur d’obtenir des réductions pour des manifestations culturelles à Genève: concerts, cinéma, festivals, spectacles, théâtres, danse, opéra, musées, expos. Achetée une seule fois, la carte est valable dès la naissance et jusqu’au vingt-et-unième anniversaire, quelle que soit sa date d’achat.

Le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports est en train d’éditer un document intitulé «Tarifs pour la mise à disposition et l’utilisation des

¹ «Mémorial 168^e année»: Rapport, 2553.

installations sportives». Ce dernier matérialise la nouvelle politique de tarification axée sur les jeunes et les familles, à la demande du magistrat en charge des sports. Elle entrera en vigueur au plus tard à la rentrée 2011.

Aujourd'hui, les tarifs réduits s'appliquent aux jeunes jusqu'à 18 ans (gratuit jusqu'à six ans révolus), aux bénéficiaires AVS/AI, aux militaires, aux apprentis, aux étudiants et aux familles. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification, les tarifs réduits (billets d'entrée et abonnements) seront destinés à l'ensemble des jeunes jusqu'à 25 ans révolus. L'actuelle distinction entre étudiant (apprenti) et non étudiant (non apprenti) sera abolie.

A titre d'exemple:

l'entrée individuelle à la piscine en tarif réduit sera de:	Fr.
1 entrée	3,00
10 entrées	27,00
carte (1 année)	120,00
carte (6 mois)	60,00

l'entrée individuelle fitness/piscines en tarif réduit sera de:	Fr.
1 entrée	9,00
carte (1 année)	360,00

Les jeunes jusqu'à 25 ans révolus bénéficieront également de tarifs réduits (moitié prix) pour les courts de tennis, de badminton, ainsi que pour l'accès au mur de grimpe.

Le Service des sports de la Ville de Genève est déterminé à encourager la pratique du sport chez les jeunes. Cette volonté passe notamment par des tarifs préférentiels d'accès aux installations sportives. La nouvelle tarification axée sur les jeunes et les familles leur destine d'importantes réductions. En abolissant la distinction entre étudiant et non étudiant permettant à tous les jeunes jusqu'à 25 ans révolus d'obtenir les tarifs réduits, le Service des sports répond donc à l'objectif de la présente motion. Mieux, il l'excède, puisque les avantages retirés de la carte 20 ans/20 francs prennent fin, précisément, à 20 ans.

Le Service des sports s'engage par ailleurs à sensibiliser ses partenaires, clubs et associations sportives, à rendre leur sport encore plus accessible aux jeunes en pratiquant des réductions de tarifs à leur attention.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 septembre 2010 de M. Simon Brandt, intitulée: «Pourquoi le PFI 2011-2022 ne contient-il pas le projet de construction de la nouvelle patinoire?» (QE-335)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le 18 juin 2010, un protocole d'accord a été signé entre les pouvoirs publics que sont la Ville et l'Etat avec le Genève-Servette Hockey Club.

Dans ce protocole figurait la promesse de réalisation d'une nouvelle patinoire pour la saison 2015-2016, délai qui est suffisamment proche pour normalement amener le Conseil administratif à nous présenter, d'ici à la fin de 2010, un crédit d'études de ladite infrastructure.

Pourtant, en date du 6 septembre 2010, le Conseil municipal a été saisi du point D-39 qu'est le plan financier d'investissement (PFI) 2011-2022 et dans lequel aucune mention de la construction d'une nouvelle patinoire ne figure (que ce soit comme crédit d'études ou de réalisation). Alors même que tout le monde s'accorde à dire qu'elle devrait avoir lieu sur le territoire de la Ville de Genève qu'est le secteur des Vernets.

Dans la mesure où il paraît inconcevable que le financement d'une telle infrastructure soit traité hors PFI, on est en droit de se demander si le Conseil administratif prévoit bel et bien de construire une nouvelle patinoire.

Est-ce à dire que non seulement le délai de 2015 ne sera pas respecté, mais que 2022 est également une date trop proche pour une réalisation?

En conséquence de quoi, je souhaiterais savoir:

1. Comment le Conseil administratif compte respecter l'échéancier prévu de 2015 pour la construction de la nouvelle patinoire.
2. Si le projet de construction d'une nouvelle patinoire sera traité hors PFI.
3. Quel sera l'apport du Canton et du secteur privé dans ladite construction.
4. Quand le Conseil municipal sera saisi du crédit d'études pour ce projet.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'accord conclu le 16 juin 2010 entre le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), l'Etat et la Ville de Genève prévoyait qu'une nouvelle patinoire serait réalisée à Genève à l'horizon 2015.

¹ «Mémorial 168^e année»: Annonce, 1606.

La mise en œuvre de cette décision impliquait un certain nombre de préalables, dont une étude des besoins en glace à l'échelle du canton, achevée par le Service des sports en janvier 2011, et l'élaboration, à des fins comparatives, de différents programmes de patinoires, allant d'une petite structure dévolue au seul hockey sur glace jusqu'à une structure imposante capable d'accueillir d'autres sports et spectacles. Il était enfin nécessaire que le GSHC fournisse son cahier des charges, la nouvelle patinoire étant avant tout destinée à satisfaire les besoins de ce club professionnel. Ce cahier des charges a été remis à la Ville et à l'Etat en mars 2011.

Forts de ces éléments indispensables à la poursuite du processus, la Délégation au sport du Conseil d'Etat, les dirigeants du GSHC et le Conseil administratif, représenté par MM. Rémy Pagani et Manuel Tornare, se sont rencontrés le 28 mars 2011. A cette occasion, ils ont décidé de signer une convention les engageant à choisir, au plus tard le 30 juin 2011, le site destiné à accueillir la nouvelle patinoire. Cette convention a été signée par toutes les parties le 14 avril 2011.

Elles s'y engagent à confier à un mandataire externe une étude de faisabilité croisant les quatre projets de cahier des charges présélectionnés avec quatre sites eux aussi présélectionnés: les Vernets, le Bout-du-Monde, Camembert et Trèfle-Blanc (les deux derniers sites étant situés sur la commune de Lancy). C'est le bureau Burckhardt + Partner SA qui a été choisi par les services compétents de la Ville et de l'Etat, parmi une série de bureaux proposés par le club. Burckhardt + Partner SA s'est engagé à rendre le 27 juin 2011 son étude, financée à parts égales par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports et par l'Etat.

Il est donc prématuré d'aborder aujourd'hui l'apport du Canton et du secteur privé dans la construction de cette nouvelle enceinte, alors que ses dimensions, ses éventuels atouts et son emplacement n'ont pas encore été choisis. Le montage financier de cette opération est en effet largement dépendant des éléments susmentionnés. En revanche, il est acquis qu'une telle réalisation ne pourra aboutir que sur la base d'un partenariat public-privé (PPP). De même, déterminer avec précision la date de dépôt d'un crédit d'étude devant le Conseil municipal n'est pas possible.

Enfin, la construction d'une nouvelle patinoire ne figure pas au plan financier d'investissement (PFI) 2011-2022 car, au moment de la rédaction de ce document, ce projet était encore à un stade embryonnaire. Etait alors évoquée la possibilité de construire une patinoire complémentaire à celle des Vernets, intégrée dans un complexe multisports sur le parking des Vernets. Etant donné que la fiche N° 050.012.54 du PFI correspondant à ce complexe multisports était déjà inscrite, il avait été décidé de ne pas rajouter de nouvelle fiche PFI.

Comme vous avez pu le lire ci-dessus, la situation a notablement évolué. Par conséquent, une fiche PFI spécifique a expressément été intégrée dans le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 5 juin 2002, sur la pétition intitulée: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean» (P-3)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-3 au Conseil administratif en l'assortissant des recommandations suivantes:

- terminer au plus vite l'ensemble des travaux votés;
- surveiller en permanence l'évolution des nuisances sonores;
- maintenir le contact avec les habitants.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette pétition, traitée par le Conseil municipal en 2002, a été déposée en 1999. Elle remonte donc à une époque où les habitants n'étaient pas encore familiers du nouvel agencement du quartier de Saint-Jean. La couverture des voies CFF et l'érection de la maison de quartier modifiaient ainsi considérablement le paysage du quartier et les habitudes de ses résidents.

Les années ont passé, et sont intervenus naturellement les indispensables ajustements permettant à chacun de profiter des nouveaux aménagement et équipement qui satisfont aujourd'hui pleinement la population.

La maison de quartier relève ainsi qu'aucune plainte pour des nuisances de quelque ordre que ce soit n'a été déposée à son encontre au cours des dernières

¹ «Mémorial 160^e année»: Rapport, 337.

Pétition: une maison de quartier entre les avenues d'Aïre, de Châtelaine et de l'Ain

années. Par ailleurs, la police n'a jamais dû intervenir pour régler des problèmes de nuisances sonores.

Seules les épisodiques réunions de jeunes sous le couvert en soirée ou le week-end importunent parfois le voisinage. Il est à noter que ces désagréments interviennent généralement quand la maison de quartier est inoccupée. Lorsqu'elle est ouverte, son personnel, qui entretient des rapports courtois avec les jeunes, parvient à éviter qu'ils ne soient trop bruyants.

L'occupation du domaine public, elle, se limite au marché artisanal hebdomadaire et, occasionnellement, à des fêtes organisées par la maison de quartier. Ces deux activités ne génèrent aucune plainte des habitants, au contraire.

Concernant les recommandations qu'a faites le Conseil municipal au Conseil administratif lorsqu'il lui a renvoyé la pétition, toutes ont été suivies d'effet:

- l'ensemble des travaux votés a été achevé;
- l'évolution des nuisances sonores est surveillée en permanence par les employés de la maison de quartier, qui entretiennent des contacts réguliers avec les habitants, jeunes et moins jeunes;
- le contact avec les habitants s'est trouvé encore raffermi du fait du Forum Saint-Jean, qu'accueille la maison de quartier, et qui rencontre un vrai succès populaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

15. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 janvier 2009, sur la pétition intitulée: «Pour une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aïre, de Châtelaine et de l'Ain» (P-210)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-210 au Conseil administratif.

¹ «Mémorial 166^e année»: Rapport, 3987.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition P-210 demandait aux autorités municipales «de prévoir urgemment l'ouverture d'une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aïre, de Châtelaine et de l'Ain».

Le 9 septembre 2003, votre Conseil avait accepté l'acquisition de la ferme Menut-Pellet, sise au 40, avenue Henri-Golay, dans l'idée d'y réaliser une maison de quartier. Il avait en revanche refusé le crédit d'étude en vue de la rénovation des bâtiments. Il souhaitait que l'exécutif négocie auparavant une participation de la commune de Vernier. En effet, les habitants verniolans des Libellules se situent dans le périmètre naturel d'influence de cette ferme.

Il est établi que le quartier La Concorde/Les Ouches manque de lieux de réunion, de rencontre et d'animation à destination de ses habitants. Depuis 2005, la Délégation à la jeunesse soutient donc l'Association d'habitants de la Concorde en mettant à leur disposition un petit local. Cette solution, bien que bienvenue, reste insuffisante.

C'est la raison pour laquelle le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a mis sur pied durant le premier semestre 2010 un processus participatif réunissant des représentants des habitants du quartier, du Forum Saint-Jean, de la commune de Vernier et des services de l'administration. Ce processus a permis d'élaborer, en six mois, un modèle d'usage et de fonctionnement de la ferme Menut-Pellet, en vue d'y réaliser un espace de quartier.

Conformément au souhait du Conseil administratif émis en 2003, la commune de Vernier a accepté de participer aux frais de fonctionnement de cet espace de quartier en mettant à disposition un poste d'animateur ou d'intendant.

Le 11 mai 2011, M. Rémy Pagani, en accord avec M. Manuel Tornare, a donc présenté au Conseil administratif une proposition de crédit de 952 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de la ferme Menut-Pellet et à son affectation en espace de quartier. La proposition a été acceptée par le Conseil administratif. Cette demande de crédit sera prochainement soumise au Conseil municipal. Ce faisant, le Conseil administratif estime avoir pleinement répondu aux demandes des pétitionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voudrais relever un paradoxe. Tout à l'heure, nous avons accepté de traiter en urgence l'interpellation IO-234, concernant le

fait que le Conseil administratif a attribué la villa La Concorde au Service des pompes funèbres. Or, dans la même séance, nous traitons cette réponse où le Conseil administratif reconnaît qu'il y a effectivement un besoin urgent dans ce quartier et qu'il faudrait trouver une solution pour ouvrir une maison de quartier!

- 16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 novembre 2007 de M^{mes} Anne Pictet, Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlein Simonett, Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Alexandre Wisard et Alpha Dramé, acceptée par le Conseil municipal le 27 novembre 2007, intitulée: «Un, deux, trois... pigeons volent» (M-739)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre sur pied, en association avec des ornithologues et l'Association des communes genevoises (ACG), une large campagne d'information et de sensibilisation sur le thème du pigeon et des autres volatiles en milieu urbain nourris par l'homme (canards, cygnes, etc.), afin de dissuader les citoyennes et citoyens de leur distribuer de la nourriture, car cela contribue à l'accroissement de leurs effectifs et des nuisances qui en découlent.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 1969, le Service des espaces verts a distribué, avec l'aide de nombreux bénévoles, des graines de maïs traitées avec une hormone contraceptive, l'ornisteril, cela sans aucun suivi ni comptage systématiques.

Lors du vote du budget 2005, le Conseil municipal a décidé de supprimer la ligne budgétaire dévolue à l'achat de ces graines pour des raisons écologiques et non financières.

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 2690. Développée, 2691.

Motion: pigeons

Par ailleurs, il convient de rappeler la teneur de l'article 15 B du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F 3 15) «qui interdit de déposer sur le territoire de la Ville de Genève, en quelque endroit que ce soit, de la nourriture destinée aux pigeons bizets». En effet, ces volatiles trouvent suffisamment à manger en milieu urbain.

C'est pourquoi, le Conseil administratif a chargé le Service des espaces verts d'élaborer une stratégie afin de contrôler au mieux la population de pigeons:

- estimer le nombre d'individus;
- connaître leur état de santé;
- construire deux pigeonniers afin de fixer une population de pigeons et contrôler les pontes à titre expérimental;
- éduquer les usagers à ne pas nourrir les pigeons.

Un mandat d'étude a été attribué à M. Roman Juon, en 2008, afin d'examiner les méthodes utilisées dans différentes villes de Suisse et d'Europe.

Le recensement de la population de pigeons a été effectué le 8 novembre 2008 par des étudiants d'une classe du cycle de l'Aubépine sur l'ensemble du territoire municipal. La population est estimée entre 4500 et 4800 individus, ce qui corrobore l'évaluation de 5000 individus indiquée par des spécialistes dans l'Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève (2003). Ce nombre est relativement faible en rapport aux populations observées dans d'autres villes européennes.

Deux pigeonniers ont été réalisés par l'Atelier Abc/Astural employant des jeunes en cours de réinsertion professionnelle. Ils ont été installés sur des sites fréquentés par une population de pigeons, soit à la place du Cirque et à la place des Augustins.

La méthodologie utilisée, conformément aux recommandations de l'inspecteur cantonal de la faune de la Direction générale de la nature et du paysage de l'Etat de Genève et du vétérinaire cantonal, consiste à laisser les pigeons s'installer naturellement dans l'espace qui leur est dévolu. Le suivi, le nourrissage et le nettoyage sont effectués par une entreprise spécialisée. Les responsables du parc animalier du bois de la Bâtie sont, quant à eux, chargés du contrôle de santé de ces volatiles. Une période test est prévue pour une durée de vingt-quatre mois.

Ces pigeonniers servent également de support de communication à l'intention des usagers à l'aide d'affiches apposées sur ces sites.

Une séance d'information auprès des associations de protection de la nature et de spécialistes ornithologues a été organisée le 14 avril 2011. La distribution de flyers tous ménages est également réalisée, ainsi que des communiqués et articles pour la presse afin de sensibiliser la population aux problèmes liés à ces volatiles.

L'inauguration des deux pigeonniers a eu lieu le 19 mai 2011 en présence de la presse.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 26 novembre 2008, intitulée: «Désinvestissons pour réduire la dette» (M-797)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la dette de la Ville atteignait 1,84 milliard de francs à la fin de 2007;
- qu'il est urgent et nécessaire de la réduire, conformément au principe du développement durable;
- que la Ville possède de nombreux actifs dont certains ne sont que peu ou pas mis en valeur;
- que certains de ces actifs n'ont pas d'utilité directe dans la délivrance des prestations de la Ville;
- que certains actifs pourraient être mis en vente rapidement, par exemple le fameux «terrain d'Arzier»;
- que le produit de cette vente devrait permettre de réduire la dette,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui fournir la liste de tous les actifs qui pourraient être mis en vente sans remettre en question la délivrance de prestations par la Ville;
- d'établir le catalogue de tous les immeubles propriété de la Ville pour lesquels il n'existe pas de projet planifié à court ou moyen terme.

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 2921.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif reste attentif à la gestion de la dette, sans toutefois partager l'entier de la préoccupation des motionnaires s'agissant de l'absolue nécessité de la réduire de manière par trop drastique.

Après d'excellents exercices comptables 2008 et 2009, l'année 2010 de la Ville de Genève a révélé à nouveau des chiffres bien meilleurs que les prévisions. Les derniers résultats obtenus ont montré une excellente maîtrise des charges et les revenus dépassent largement les charges précitées. Quant aux investissements, ils ont bénéficié d'un excellent taux d'autofinancement.

En conséquence, la stratégie de gestion de la dette du Conseil administratif a pleinement joué son rôle. Au 31 décembre 2010, la dette de la Ville de Genève est redescendue à 1,41 milliard de francs, niveau historiquement bas depuis une quinzaine d'années.

La stratégie visant à vendre des actifs dans l'intention de réduire la dette n'est pas une option retenue par le Conseil administratif.

Chaque année, au moment du dépôt du projet de budget, la situation des immeubles pour lesquels il existe des projets actifs ou non encore planifiés est communiquée au Conseil municipal avec le plan financier d'investissement. Toutefois, des informations plus techniques, voire plus exhaustives, existent dans les services en charge de l'entretien et de la mise à niveau du patrimoine immobilier municipal. Si les auteurs de la motion le souhaitent, les services en question se tiennent à leur disposition pour répondre à d'éventuelles demandes de précisions complémentaires.

En conclusion, et même s'il convient de poursuivre à l'avenir une gestion attentive et rigoureuse des deniers publics, le Conseil administratif constate que l'objectif touchant la réduction de la dette est atteint.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Olivier Fiumelli (LR). Le groupe libéral-radical, comme probablement l'ensemble des signataires de la motion, considère que cette réponse est largement insuffisante. Il s'agissait d'une question technique: nous demandions la liste de toutes les immobilisations dont la Ville pourrait se séparer sans aucun souci. Il n'y a pas de réponse à cette question, il n'y a pas de liste. Nous reviendrons donc prochainement sur le sujet.

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 mars 2011 de M^{mes} Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Silvia Machado et M. Grégoire Carasso, intitulée: «Inégalité dans les parkings publics gérés par la Fondation des parkings» (QE-356)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Que signifie dans la réponse à la question QE-330:

- les abonnements attribués à titre gracieux?
- les abonnements privilégiés?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il ressort des informations qui ont été communiquées par la Fondation des parkings que ces deux types d'abonnements concernent des catégories particulières d'usagers des parkings administrés par la fondation.

L'abonnement attribué à titre gracieux n'existe plus aujourd'hui. C'était un abonnement que l'on accordait notamment aux membres du conseil de la fondation afin de leur permettre d'utiliser gratuitement le parking de l'Etoile pour se rendre aux séances du conseil.

Cette catégorie d'abonnements a été remplacée par les abonnements privilégiés. Il s'agit d'abonnements non payants, qui sont par exemple octroyés aux véhicules de service de la Fondation des parkings, aux entreprises mandatées par la fondation pour réaliser des interventions techniques dans les parkings dont elle assure la gestion, ainsi que, comme dans le cas du dispositif précédent, aux membres du conseil de fondation dans le cadre des séances du conseil.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ «Mémorial 168^e année»: Annoncée, 5975.

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 avril 2011 de M^{me} Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck, intitulée: «Quelle politique de prix pour les sports dans les établissements de la Ville?» (QE-358)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le prix pour la location d'une place de tennis au centre sportif du Bois-des-Frères est de 7 francs pour un enfant accompagné d'un ou de plusieurs adultes, une somme modique qui permet à une famille de profiter pleinement de cet équipement.

La situation est comparable pour la patinoire et la piscine des Vernets: des prix tout à fait corrects, respectivement de 6 et 3 francs, permettent aussi aux familles pas spécialement aisées de jouir de cette offre. En plus, la location de matériel est possible et bon marché.

La situation est totalement différente au centre sportif de la Queue-d'Arve, juste à côté: pour une séance parent/enfant au mur de grimpe, on débourse 39 francs (26 francs plus 13 francs), ce qui est beaucoup plus cher même qu'une sortie au cinéma.

En quoi cette énorme différence de prix s'explique-t-elle entre l'escalade et les autres disciplines sportives? (Dans la même salle, les joueurs de badminton ne paient que 7 francs la séance.) Serait-il possible d'adapter le prix de l'utilisation du mur d'escalade aux tarifs des autres disciplines pour permettre de pratiquer occasionnellement ce sport en famille?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Deux raisons expliquent la différence de prix entre l'escalade et les autres disciplines sportives. Tout d'abord, les tarifs d'escalade correspondent à des séances de trois heures. En revanche, la location d'un court de tennis ou de badminton correspond à une heure de jeu. De plus, l'entretien d'un mur d'escalade est beaucoup plus onéreux que celui de terrains de badminton ou de tennis: pour d'évidentes questions de sécurité, les prises doivent être régulièrement changées et les voies fréquemment entretenues.

Actuellement, comme le mentionne le texte de la question écrite QE-358, les prix sont de 13 francs en tarif réduit et de 26 francs en tarif normal pour

¹ «Mémorial 168^e année»: Annoncée, 6231.

une séance de trois heures. Pour ceux qui pratiquent régulièrement l'escalade, il existe la possibilité d'acheter un abonnement pour toute la saison (11 mois) au prix de 110 francs en tarif réduit et 220 francs en tarif normal.

En comparaison, au Vitamparc de Neydens, en France voisine, une entrée adulte, dès 16 ans, coûte 14 euros et une entrée enfant 8,5 euros. L'abonnement annuel s'achète 420 euros et 264 euros pour un enfant.

A la Kletterhalle 7 de Bâle, le tarif adulte est de 20 francs, 17 francs pour les étudiants et 13 francs pour les jeunes en dessous de 15 ans. L'abonnement annuel s'achète 795 francs pour 12 mois en tarif adulte, 675 francs pour les étudiants et 440 francs pour les jeunes en dessous de 15 ans.

L'offre de la Ville de Genève est ainsi très avantageuse en termes d'abonnements. En revanche, les tarifs des entrées à l'unité sont plus élevés que ceux pratiqués par les installations comparables, notamment en France voisine. Désireux de proposer des prestations concurrentielles et accessibles à tous, le Service des sports s'engage donc à diminuer les tarifs à l'unité. Sa nouvelle tarification, dont l'entrée en vigueur est prévue à la rentrée, intégrera cette nouvelle donne. Une entrée coûtera 10 francs en tarif réduit et 20 francs en tarif normal.

D'une manière plus générale, le Service des sports est en train d'éditer un document intitulé «Tarifs pour la mise à disposition et l'utilisation des installations sportives» qui reprend l'ensemble de la tarification des installations sportives de la Ville de Genève. La nouvelle politique matérialisée dans ce document est axée principalement sur une accessibilité accrue pour les jeunes et les familles.

La distinction actuelle entre étudiant et non étudiant sera notamment abolie. Autrement dit, les tarifs réduits (billets d'entrée et abonnements) seront destinés à l'ensemble des jeunes jusqu'à 25 ans révolus (gratuit jusqu'à 6 ans).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Sami Kanaan

M. Mathias Buschbeck (Ve). Le magistrat en charge des sports vient de sortir... Je voulais l'interpeller sur cette réponse qu'il nous donne, s'agissant des différences de prix dans les établissements sportifs de la Ville de Genève et notamment le prix extrêmement élevé que paient ceux qui veulent faire de l'escalade, soit 26 francs la séance de trois heures. D'après la réponse, des mesures sont prévues et j'aurais voulu avoir des explications supplémentaires. Manifestement, je ne les aurai pas ce soir...

20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 mars 2009 de MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli, acceptée par le Conseil municipal le 17 février 2010, intitulée: «Rénovation du cimetière de Châtelaine» (M-852)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de lui représenter un crédit de rénovation du cimetière de Châtelaine en tenant compte de son état de détérioration avancé.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité a confirmé, en mars 2011, le programme de rénovation du cimetière de Châtelaine qui a fait l'objet de la proposition de crédit PR-527, et l'a complété par la construction d'un columbarium.

Sur cette base, le département des constructions et de l'aménagement reprend et met aux normes le projet de rénovation du cimetière, afin de présenter, durant l'année 2012, une proposition de crédit de réalisation au Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 5047.

21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 31 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli, acceptée par le Conseil municipal le 31 mars 2009, intitulée: «Le Conseil administratif a-t-il reçu le message du Conseil municipal concernant le site artisanal du Vélodrome?» (M-856)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le Conseil municipal a fait part de son soutien au commerce de proximité à de nombreuses reprises et ce de manière unanime;
- que le Conseil administratif a relogé les occupants illicites du site d'Artamis sur le site artisanal du Vélodrome, cela en changeant l'affectation de l'endroit et en lieu et place des occupants actuels;
- que la décision de réaffectation a privé des petits commerces de leur outil et lieu de travail;
- les revenus pour la Ville que rapporte la présence de ces petites et moyennes entreprises (PME) sur son territoire ainsi que les emplois qui en découlent;
- l'inégalité de traitement qui voit les artistes occupant le site du Vélodrome payer un loyer moindre par rapport aux artisans ayant pu rester sur le site;
- que le Conseil municipal a voté, le 16 mars 2009, une motion (M-809) sur le même sujet et que la magistrature chargée du dossier, par ailleurs absente lors du débat, a annoncée par voix de presse son refus d'entrer en matière,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'éviter à l'avenir de reproduire un tel schéma;
- d'appliquer le principe de bonne foi et de pratiquer la concertation lors de tout projet de relogement;
- de prévoir la même base de calcul pour la fixation du loyer de l'ensemble des locataires du site du Vélodrome;
- de faire part à la magistrature chargée du dossier, suite à sa déclaration par voie de presse, de sa volonté de voir appliquées les décisions du Conseil municipal sur ce dossier.

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 5738.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a répondu aux demandes des motionnaires dans le cadre de sa réponse à la motion M-809 traitant des mêmes points. Dès lors, il renvoie le Conseil municipal à cet objet dont il a pris acte le 19 mai 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

- 22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 mai 2011 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, M^{mes} Odette Saez, Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel, acceptée par le Conseil municipal le 18 mai 2011, intitulée: «Pour un retrait du recours bloquant l'application du budget municipal 2011» (M-968)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- le recours de la Ville de Genève sur la remarque du Conseil d'Etat accompagnant l'approbation du budget municipal 2011 a provoqué la suspension de l'ensemble du budget 2011 de la Ville de Genève;
- le Conseil administratif affirme «ne pas avoir été au courant de la portée réelle d'une telle remarque», ce qui dénote au mieux une insoutenable légèreté dans la gestion de ce dossier;
- cette suspension, en cours d'année, provoque une situation kafkaïenne et qu'elle met en danger l'ensemble de l'édifice budgétaire, supprimant même purement et simplement les nouvelles subventions ainsi que les nouveaux postes;
- le retrait de ce recours permettrait d'éviter le vote des douzièmes provisionnels et qu'il sauverait ce qui reste de crédibilité à la Ville de Genève;
- ce conflit ne prendra fin que le jour où le Conseil administratif acceptera de collaborer avec le Conseil d'Etat de manière constructive, afin de trouver une

¹ «Mémorial 168^e année»: Développée, 6972.

solution satisfaisante, d'un point de vue social comme légal, pour les bénéficiaires des prestations municipales complémentaires à l'AVS-AI;

- le Conseil administratif, du moins sa majorité décisionnelle, devra assumer seul les conséquences juridiques et politiques de ce conflit,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- retirer, avec effet immédiat, le recours déposé le 21 mars 2011 auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice sur l'approbation du budget 2011 de la Ville de Genève par le Conseil d'Etat;
- prendre langue avec le Conseil d'Etat et de proposer d'ici à la fin de l'année une solution de remplacement au versement des prestations municipales aux bénéficiaires de prestations du Service des prestations complémentaires;
- verser les prestations municipales complémentaires aux anciens et nouveaux ayants droit selon sa décision du 14 décembre 2010.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Relevons que, entre le dépôt de la motion et la réponse du Conseil administratif, la Chambre administrative de la Cour de justice a levé l'effet suspensif sur l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2011 de la Ville de Genève par le Conseil d'Etat. Cette décision réinstaure de facto le budget 2011 et rend la demande des motionnaires de retirer le recours déposé par la Ville sans objet.

S'agissant de la deuxième invite demandant au Conseil administratif de négocier avec le Conseil d'Etat une solution de remplacement au versement des prestations municipales, elle ne peut être mise en œuvre dans l'immédiat pour deux raisons au moins:

- une procédure judiciaire portant sur le fond de la problématique est actuellement pendante;
- cette demande est en contradiction avec la volonté politique affichée par le Conseil municipal lors de sa séance du 22 mars 2011. En effet, à cette date, il a voté un règlement instituant le versement de prestations municipales complémentaires.

En réponse à la dernière invite, relevons qu'il semble difficile pour la Ville de verser des prestations aux éventuel-le-s nouveaux-elles bénéficiaires tant que la procédure judiciaire est pendante. Une communication est, dès lors, systématiquement adressée aux nouveaux-elles ayants droit pour les informer que la Ville est contrainte de mettre leur demande en attente jusqu'à droit jugé. En revanche, la Ville poursuit les versements aux bénéficiaires actuel-le-s.

Le Conseil administratif tiendra informé le Conseil municipal de l'avancement de ce dossier et des nouveaux éléments qui se présenteront dans le cadre de sa résolution.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

23. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 avril 2011, sur la pétition intitulée: «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!» (P-244)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-244 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

De manière générale, le Conseil administratif est tout à fait conscient de la nécessité d'offrir des espaces de réunion, des salles de spectacle et des lieux culturels à la population. Il est également nécessaire de situer de tels lieux en ville de Genève, afin de maintenir une animation et une vie culturelle au cœur de la cité.

Le département des constructions et de l'aménagement s'attache tout particulièrement à trouver des solutions, chaque fois que l'occasion se présente, pour réaliser de tels projets, en partenariat avec des tiers, l'Etat et le département de la culture.

Récemment, de nombreux projets ont été lancés ou font l'objet d'études de faisabilité en vue de répondre à ces besoins. C'est ainsi que la réaffectation des anciens réservoirs du bois de la Bâtie ont fait l'objet d'un appel d'offres public pour choisir le mandataire qui développera le projet, qu'une étude pour la reconversion du cinéma Broadway en salle de concert est en cours, que le Théâtre du Galpon a pu être réinstallé sur le quai des Péniches, etc.

¹ «Mémorial 168^e année»: Rapport, 6704.

En ce qui concerne l'ex-site d'Artamis, des rencontres ont eu lieu entre le département des constructions et de l'aménagement et les représentants de l'Union des espaces culturels autogérés, afin de définir les conditions qui permettraient d'accueillir de tels lieux dans le cadre du futur écoquartier de la Jonction. Il a donc été convenu qu'une salle de spectacle serait intégrée dans le programme de l'équipement public, qui comprend une salle de gymnastique, des locaux pour les jeunes et les enfants, ainsi qu'une crèche.

Le concours pour ce bâtiment sera lancé à l'automne 2011. Le programme inclut une telle salle. Toutefois, sachant que cette salle s'insère dans un quartier d'environ 300 logements, il s'agira de prendre toutes les précautions afin de ne pas provoquer des nuisances pour le voisinage. Il est ainsi précisé, dans le programme du concours, que toutes les mesures devront être prises pour garantir l'insonorisation parfaite de la salle.

Par ailleurs, il s'agira de définir, en collaboration avec le futur exploitant, des modalités d'exploitation compatibles et respectueuses des besoins de tranquillité des habitants du quartier. Une fois le projet connu, à l'issue du concours, le Conseil administratif se chargera de reprendre les discussions dans ce sens.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 mai 2011 de M. Alain de Kalbermatten, intitulée: «Personnel de l'ex-Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie» (QE-361)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Nous désirons connaître la liste du personnel de l'ex-Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie.

Qui sont ces employés et que font-ils (cahier des charges)?

Nous voulons l'historique sur cinq ans.

¹ «Mémorial 168^e année»: Annoncée, 7117.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les personnes actives dans le domaine de l'horlogerie et de l'émaillerie, autrefois rattachées au Musée de l'horlogerie, sont employées par les Musées d'art et d'histoire et sont au nombre de trois, pour un équivalent plein-temps de 2,3 postes. Elles étaient quatre en 2006, pour un équivalent plein-temps de 2,9 postes. Les tableaux ci-dessous présentent leurs fonctions et leurs taux d'activité en 2011 et en 2006.

Exercice 2011: effectif dédié à la collection d'horlogerie et d'émaillerie

<i>Fonction</i>	<i>Taux d'activité</i>
Conservatrice	100
Collaboratrice scientifique	80
Restaurateur	50

Exercice 2006: effectif dédié à la collection d'horlogerie et d'émaillerie

<i>Fonction</i>	<i>Taux d'activité</i>
Conservatrice	100
Collaboratrice scientifique	80
Restaurateur	50
Collaboratrice scientifique	60

La personne titulaire du poste de conservatrice de la collection, en 2006, l'occupe toujours en 2011. Elle tient aux Musées d'art et d'histoire une fonction de responsable du pôle histoire, qui regroupe les arts appliqués, l'archéologie et l'horlogerie. Le poste de collaboratrice scientifique à 60% est, lui aussi, occupé par la même titulaire qu'en 2006, qui travaille désormais à 80%. Celui de collaboratrice à 80% a été transféré, le 1^{er} avril 2008, au sein du secteur de l'inventaire et de la documentation scientifique. La titulaire du poste est la même en 2011 qu'en 2006. La fonction de restaurateur, enfin, a connu un changement de titulaire.

Les fonctions citées disposent d'un cahier des charges type, qui est standardisé au sein des Musées d'art et d'histoire.

La conservatrice, qui est donc également responsable du pôle histoire, effectue notamment les tâches suivantes:

- responsabilité et gestion du pôle histoire;
- participation à l'élaboration de la politique de l'institution;
- conservation de la collection d'horlogerie et d'émaillerie;
- mise en valeur des collections;
- développement et promotion des activités et animations à caractère culturel et pédagogique du pôle histoire.

La collaboratrice scientifique, elle:

- est chargée de l'inventaire de la collection d'horlogerie et d'émaillerie;
- met en valeur cette collection en contribuant, notamment, à la réalisation d'expositions ou de publications.

Le restaurateur, enfin:

- est chargé de la conservation et de la restauration des œuvres;
- prépare les œuvres en vue d'expositions ou de prêts;
- gère l'atelier.

Il est à noter que, si le Musée de l'horlogerie a été fermé au public en 2002 suite à un cambriolage, et qu'il ne rouvrira pas à cette adresse pour des questions de sécurité, l'institution muséale n'a pas cessé ses activités de conservation, de recherche et de présentations temporaires de ses collections.

Celles-ci sont extrêmement riches: quelque 18 000 œuvres d'horlogerie, d'émaillerie de bijouterie et de miniatures les composent. Une exposition temporaire intitulée «L'horlogerie à Genève. Magie des métiers, trésors d'or et d'émail» en présentera d'ailleurs 1500 au Musée Rath, du 15 décembre 2011 au 29 avril 2012.

Enfin, les fréquentes expositions temporaires de cette collection ne doivent pas occulter la réflexion de fond que mènent les Musées d'art et d'histoire en vue de sa mise en valeur permanente dans un Musée d'art et d'histoire réaménagé.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Sami Kanaan

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je suis très en colère au sujet de cette réponse! Dans le libellé de ma question, je demandais: qui sont les employés, que font-ils? Je voulais aussi obtenir l'historique sur cinq ans et savoir si, parmi ce personnel, il y avait des personnes politiques... Ces jours, la *Tribune de Genève* faisait état d'un certain copinage au sein de la Ville de Genève. Il est dommage que M. Kanaan ne soit pas dans la salle, car mon objectif était de savoir s'il y avait une personne politique qui avait travaillé au musée. Je voulais connaître son nom, son cahier des charges. Comme c'est une personne politique, on peut en parler allègrement, sans problème...

J'aimerais donc avoir une réponse à cet égard, connaître le nom de cette personne qui a été payée grassement 50 000 francs pour collecter 400 photos... Je regrette sincèrement que M. Kanaan ne soit pas là, car je pense que cette question

intéresse les Genevois. Il faut absolument qu'une réponse soit donnée, car on ne peut pas rester dans le flou. J'espère que ma demande sera transmise et que j'aurai une réponse, sans me faire trop d'illusions...

25. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 février 2010 de M^{me} Valérie Bourquin, intitulée: «Trop d'information tue l'information!» (QE-320)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Au vu du nombre impressionnant de brochures d'information éditées et diffusées par la Ville de Genève – en particulier le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports – et cela malgré les questions et interpellations réitérées du Conseil municipal, notamment des Verts, à ce sujet, je souhaite connaître, pour les années 2008 et 2009:

- le nombre exact de documents d'information édités;
- leur nature et leur public cible;
- le nombre de pages que chaque brochure contient;
- le nombre d'exemplaires imprimés pour chaque numéro;
- le montant des factures y relatives (impression, graphisme et autres frais externes);
- le nombre d'heures consacrées par les fonctionnaires de l'administration municipale à la rédaction de ces documents.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Département Autorités

Le département Autorités assure régulièrement l'édition des deux publications suivantes:

1. *Vivre à Genève*, le magazine d'information de la Ville de Genève, paraît cinq fois par année (en février, avril, juin, septembre et décembre). Il est distribué à l'ensemble des ménages de la ville de Genève, chaque édition faisant l'objet d'un tirage de quelque 110 000 exemplaires.

¹ «Mémorial 167^e année»: Annoncée, 5070.

Vivre à Genève est produit au format A/4. Il comprend en général entre 40 et 44 pages par édition. Sa partie éditoriale est réalisée en interne, les images sont produites en interne ou en externe, tandis que, en externe, sont réalisées la mise en page et l'impression.

L'unité information et communication en assume la responsabilité et consacre à sa production environ deux semaines de travail par édition (conduite et responsabilité éditoriale, activités de rédaction, vérification de la cohérence et de la qualité des contenus, planification du travail du comité de rédaction, respect des délais et validation finale, contrôle de qualité auprès des mandataires: graphiste, imprimeur, distributeur, etc.). Quant aux chargés de communication des départements, ils disposent d'environ un mois pour remettre leurs textes et images.

2. *VG Magazine*, le magazine interne de la Ville de Genève, paraît depuis 2009 deux fois par année (en mai et novembre). Il est distribué à l'ensemble du personnel de l'administration municipale, ainsi qu'aux retraités de la Ville de Genève, chaque édition faisant l'objet d'un tirage de quelque 6000 exemplaires.

VG Magazine est produit au format A/4. Il comprend en général entre 28 et 32 pages par édition. Sa partie éditoriale est également réalisée en interne, les images sont produites en interne ou en externe, tandis que, en externe, sont réalisées la mise en page et l'impression.

L'unité information et communication en assume la responsabilité et consacre à sa production environ deux semaines de travail par édition, selon les mêmes critères que dans le cas du magazine *Vivre à Genève*. Les chargés de communication des départements disposent également d'environ un mois pour remettre leurs textes et images.

Voir également les tableaux du département Autorités en annexe.

Département des finances et du logement

Le département des finances et du logement a édité deux publications en 2008 et 2009:

- la *Brochure de la Gérance immobilière municipale sur les établissements publics*, imprimée à 150 exemplaires et distribuée aux habitant-e-s de la Ville de Genève, ainsi qu'à un public spécialisé;
- le dépliant sur le *nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale*, imprimé à 5000 exemplaires et diffusé auprès des locataires de la Gérance immobilière municipale.

Voir également les tableaux du département en annexe.

Département des constructions et de l'aménagement

Le département des constructions et de l'aménagement a revu l'ensemble de sa politique en matière de publications depuis 2007. Désormais sont publiés des triptyques d'information sur les travaux réalisés:

- juin 2008: Rénovation et transformation, immeuble de logements, 3, rue Jean-Jacques-de-Sellon;
- septembre 2008: Rénovation et transformation, pavillon de l'orangerie, parc Mon-Repos;
- octobre 2008: Restauration, salle Ami-Lullin, Bibliothèque de Genève;
- novembre 2008: Construction, volières du bois de la Bâtie;
- mai 2009: Aménagement de la place du Molard;
- mai 2009: Transformation de la brasserie des Halles de l'Ile;
- juin 2009: Aménagement du parc des Chaumettes;
- juin 2009: Rénovation, immeuble de logements, 17 rue des Gares;
- juin 2009: Rénovation, immeuble de logements, 19 rue des Gares;
- octobre 2009: Rénovation de la villa Moynier;
- octobre 2009: Rénovation et transformation, immeuble de logements, 10, rue du Perron;
- octobre 2009: Rénovation et transformation, dépendances de la villa La Grange;
- octobre 2009: Rénovation du pont de la Machine et construction d'une plateforme sur l'eau;
- novembre 2009: Rénovation, immeuble de logements, 5 bis, rue de la Terrasse.

Ces publications sont réalisées en interne (texte, photographies et mise en page). Elles comprennent six pages au format A/4 (dont la page de titre).

Il est difficile d'évaluer précisément le temps nécessaire à leur réalisation, variable selon les numéros: obtention des documents (plans des architectes, par exemple), délai pour réaliser les photographies, obtention des informations nécessaires, validations, vérifications, etc. Le temps de rédaction est estimé à environ deux ou trois jours (collecte et mise en place des informations).

Les triptyques sont distribués lors des inaugurations, des Journées du patrimoine, à un fichier d'adresses comprenant des professionnels, des médias, le Conseil municipal, le Conseil administratif, le Conseil d'Etat, des institutions telles les bibliothèques. Ils sont mis à la disposition du public de Forum Faubourg. Vu le succès rencontré, il a été décidé d'augmenter le tirage à 1500 exemplaires.

Par ailleurs, le département des constructions et de l'aménagement publie une brochure à l'issue de chaque concours d'architecture à destination des concurrents (cela constitue le seul dédommagement pour le travail effectué pour les concurrents non primés) et d'un fichier d'adresses spécialisé. La mise en page est réalisée soit en interne, soit par un-e graphiste. Le texte est constitué d'extraits du cahier des charges, du rapport du jury et de deux textes, l'un du président du jury et l'autre de M^{me} Charollais, codirectrice du département. Seuls ces deux textes sont rédigés expressément pour la publication.

Voir également les tableaux du département en annexe.

Département de la culture

Dans le cadre de sa mission de promotion et de communication, le département de la culture, par son Service de promotion culturelle (SPC), conçoit des supports promotionnels de différentes natures, dont un certain nombre de brochures. En font l'objet, notamment, les manifestations comme la Fête de la musique, la Fureur de lire ou les festivals comme les Musiques en été ou les Concerts du dimanche. Le SPC édite également des opuscules destinés à faire connaître les équipements culturels genevois ou les expositions. Enfin, des agendas sur l'offre culturelle genevoise sont réalisés et largement diffusés.

Voir également les tableaux du département en annexe.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Le département de l'environnement urbain et de la sécurité ne publie que quelques brochures par année, essentiellement à travers le service Voirie – Ville propre:

- calendrier de la Voirie;
- brochure compost;
- dépliants concierges;
- guide recycleurs.

Ces brochures sont développées à titre informatif pour le calendrier et comme support de formation pour les autres brochures.

Le service Voirie – Ville propre dispose d'une cellule info-com au sein de laquelle ces supports sont réalisés avec l'appui de graphistes extérieurs. Aucune autre brochure n'est à signaler pour les autres services du département.

Voir également les tableaux du département en annexe.

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Dans le cadre de sa mission qui consiste à raffermir le lien social à Genève et à améliorer la qualité de vie de ses habitant-e-s, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports procède à l'édition de publications variées dans plusieurs domaines: les sports (écoles de sport été-hiver, challenge, loisirs et sports), les écoles (programme Fêtes des écoles, dépliants Ateliers sports et animation, ludobus/chaises longues, marché de Noël), le social (programme Cité Seniors, guide des seniors, dépliants lieux d'accueil d'urgence, Fête des voisins, contrats de quartier), la jeunesse (Asphaltissimo, soirée citoyenne, salles de gym et chaises longues), la petite enfance (guide sur l'éthique professionnelle, actes du colloque, ouvrages, etc.).

Voir également les tableaux du département en annexe.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Maudet

Les tableaux des départements sont à consulter sur le site internet du Conseil municipal/annexe à la réponse QE-320.

26. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

27. Interpellations.

Néant.

28. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	658
2. Communications du bureau du Conseil municipal	658
3. Prestation de serment de M. Laurent Leisi, remplaçant M. Antoine Salamin, conseiller municipal démissionnaire	661
4. Rapport d'activité et comptes 2010 et budget de fonctionnement 2011 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32).	673
– Projet de délibération du 13 septembre 2011 de M ^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M ^{me} Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros: «Approbation des comptes 2010 et du budget 2011 de la Fondetec» (PRD-9).	716
5. Questions orales	717
6. Pétitions.	737
7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, intitulée: «Pour une mise en œuvre communale de la politique d'intégration des étrangers et des étrangères» (M-781).	737
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 mai 2009 de M. Georges Queloz, M ^{mes} Linda de Coulon, Ariane Arlotti, Isabelle Brunier, Claudia Heberlein Simonett, Maria Pérez, Andrienne Soutter, MM. Marc Dalphin, Guy Dossan, Alpha Dramé, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 10 juin 2009, intitulée: «Le juste prix (mise à disposition de la patinoire)» (M-870).	744
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 novembre 2007 de la commission de la jeunesse et des sports, acceptée par le Conseil municipal le 24 novembre 2010, intitulée: «Soutenons nos sportifs d'élite!» (M-746)	746

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 18 mai 2009, intitulée: «Été 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!» (M-808)..... 749
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 décembre 2008 de la commission de la jeunesse et des sports, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2010, intitulée: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne» (M-842) 751
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 2 décembre 2009 de M^{mes} Martine Sumi, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Hélène Ecuyer, Odette Saez, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Miltos Thomaides, Christian Zaugg, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion et Olivier Tauxe, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2010, intitulée: «Développement des prestations de la carte 20 ans/20 francs du côté du sport» (M-889) 753
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 septembre 2010 de M. Simon Brandt, intitulée: «Pourquoi le PFI 2011-2022 ne contient-il pas le projet de construction de la nouvelle patinoire?» (QE-335)..... 755
14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 5 juin 2002, sur la pétition intitulée: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean» (P-3) 757
15. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 janvier 2009, sur la pétition intitulée: «Pour une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aïre, de Châtelaine et de l'Ain» (P-210) .. 758
16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 novembre 2007 de M^{mes} Anne Pictet, Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Claudia Heberlein Simonett, Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Alexandre Wisard et Alpha Dramé, acceptée par le Conseil municipal le 27 novembre 2007, intitulée: «Un, deux, trois... pigeons volent» (M-739). 760
17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli, acceptée

- par le Conseil municipal le 26 novembre 2008, intitulée: «Désinvestissons pour réduire la dette» (M-797) 762
18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 mars 2011 de M^{mes} Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Silvia Machado et M. Grégoire Carasso, intitulée: «Inégalité dans les parkings publics gérés par la Fondation des parkings» (QE-356) 764
19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 avril 2011 de M^{me} Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck, intitulée: «Quelle politique de prix pour les sports dans les établissements de la Ville?» (QE-358) 765
20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 mars 2009 de MM. Christian Zaugg, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli, acceptée par le Conseil municipal le 17 février 2010, intitulée: «Rénovation du cimetière de Châtelaine» (M-852)..... 767
21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 31 mars 2009 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli, acceptée par le Conseil municipal le 31 mars 2009, intitulée: «Le Conseil administratif a-t-il reçu le message du Conseil municipal concernant le site artisanal du Vélodrome?» (M-856)..... 768
22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 mai 2011 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, M^{mes} Odette Saez, Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel, acceptée par le Conseil municipal le 18 mai 2011, intitulée: «Pour un retrait du recours bloquant l'application du budget municipal 2011» (M-968) . 769
23. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 avril 2011, sur la pétition intitulée: «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!» (P-244) 771
24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 mai 2011 de M. Alain de Kalbermatten, intitulée: «Personnel de l'ex-Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie» (QE-361)..... 772

25. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 février 2010 de M ^{me} Valérie Bourquin, intitulée: «Trop d'information tue l'information!» (QE-320)	775
26. Propositions des conseillers municipaux	779
27. Interpellations	779
28. Questions écrites	780

La mémorialiste:
Marguerite Conus